RÉSUMÉ
DE L'HISTOIRE
DE
S^t. DOMINGUE,
(RÉPUBLIQUE D'HAÏTI),

DEPUIS SA DÉCOUVERTE JUSQU'A CE JOUR,

Orné d'un Portrait du Général BOYER,
Président de ce Gouvernement;

Par Raban.

Paris,

LIBRAIRIE DE A. GUÉRIN,

PASSAGE DU CAIRE, N° 66.

1825.

RÉSUMÉ

DE L'HISTOIRE

DE

S^t. DOMINGUE.

RPLC

IMPRIMERIE DE A. BÉRAUD,
Rue du Foin-Saint-Jacques, N°. 9.

RPJCH

S. Ex. Jean Pierre Boyer.
Président d'Haïti.

RÉSUMÉ

DE L'HISTOIRE

DE

St. DOMINGUE,

(RÉPUBLIQUE D'HAÏTI),

DEPUIS SA DÉCOUVERTE JUSQU'A CE JOUR ;

Orné du Portrait du Général BOYER,
Président de ce Gouvernement ;

Par Raban.

Paris,

LIBRAIRIE DE A. GUÉRIN,

PASSAGE DU CAIRE, Nº 66.

1825.

RP 10

INTRODUCTION.

De toutes les nations du Nouveau-Monde, Haïti, autrefois Saint-Domingue, est celle qui offre le champ le plus vaste aux méditations du philosophe. Une population d'un million d'âmes est massacrée par une poignée de Castillans vagabonds, avides et féroces : ces tigres qui semblent ne ressentir qu'un besoin, celui d'amasser de l'or, ne reculent pas, pour le satisfaire, devant les plus horribles forfaits; et comme

si le sang qu'ils répandent chaque jour ne les rendait pas assez odieux aux yeux de la divinité, c'est la religion elle-même qu'ils prennent pour auxiliaire, et c'est au nom de notre divin rédempteur qu'ils poignardent de faibles et innocentes victimes..... Bientôt la race des malheureux insulaires a disparu, et la terre où ils ont vécu n'est plus couverte que de leurs ossemens et de leurs bourreaux!... Mais la rage des cruels Européens n'est point assouvie; ils soupirent après de nouvelles victimes. En peu de temps, les naturels des îles voisines éprouvent le même sort que les enfans

d'Haïti, et ces nouveaux massacres ne faisaient qu'accroître la soif de sang qui dévore ces cannibales : c'est sur les côtes de l'Afrique qu'ils vont chercher des hommes pour les réduire à l'état de brute, en dégradant leur nature par l'esclavage et les tortures. Entassés par milliers sur des tombeaux flottans, les malheureux Noirs, arrachés au pays qui les a vus naître, sont transportés à Saint Domingue. A leur arrivée, les hommes sont jetés dans les mines, et les femmes employées aux plus rudes travaux de la culture. Chaque année, la mort, moissonnant une grande quantité de

ces infortunés, les délivre des maux inouïs qu'ils endurent ; mais, à mesure qu'ils descendent dans la tombe, d'autres viennent les remplacer ; car l'avidité des Européens s'est emparée de cette nouvelle branche d'industrie, et le commerce des esclaves se fait ouvertement à la face des nations qui se disent civilisées, et qui se montrent plus barbares que les enfans du Nouveau-Monde.

Trois siècles s'écoulent ; des villes superbes se sont élevées sur le sol de Saint-Domingue. La culture de cette terre vierge a produit plus de richesses que les mines d'or découvertes dans son

sein. Le commerce de cette colonie devient immense ; il enrichit les Européens, et n'améliore point le sort des Noirs. Le despotisme des Blancs semble, au contraire, avoir fait des progrès ; il est devenu insupportable même aux malheureux accoutumés à souffrir tous les maux avec la résignation des martyrs. Tout-à-coup un cri de liberté se fait entendre ; les enfans de l'Afrique semblent se souvenir qu'ils sont hommes, et, après trois siècles de l'esclavage le plus abject, ils se montrent disposés à briser des chaînes dont le poids les accable. Mais leurs tyrans, furieux, courent aux armes ; une lutte s'en-

*

gage, elle est sanglante, et l'entière extermination de l'un des deux partis peut seule la faire cesser. Bientôt le sang coule par torrens ; les flammes dévorent en même temps les villes et les habitations isolées. La métropole, en proie elle-même aux discordes civiles, fait cependant des efforts incroyables pour retenir cette riche possession qu'elle voit prête à lui échapper ; mais les hommes qu'elle envoie, bien que vieillis dans les camps, bien qu'ayant acquis déjà le titre de *premiers soldats du monde*, sont étonnés de la résistance que leur opposent des hommes dont ils avaient entendu parler avec

mépris. Ces vieux guerriers qui avaient combattu pour la liberté, et qui avaient fait des prodiges, ont toujours la même valeur, et le même courage les anime ; mais le mot *esclavage* est venu frapper leurs oreilles : c'est pour faire des esclaves qu'on les a transportés dans le Nouveau-Monde, sous un soleil qui semble dévorer les Européens ; ils reconnaissent que les hommes que l'on veut enchaîner ne diffèrent de ceux de l'Europe que par un accident physique ; et c'est presque à regret qu'ils marchent sous les drapeaux de la liberté pour favoriser l'oppression.

Tout-à-coup, du sein de cette

tourbe d'esclaves ignorans, s'élèvent des hommes de génie ; ces êtres supérieurs n'ont aucune des connaissances acquises, qui aident à développer les facultés morales : c'est par la méditation qu'ils suppléent à ces connaissances, et tant est grande la force de leur esprit, qu'elle balance tous les avantages que leurs adversaires tirent de leur éducation !

Cependant la guerre continue ; aux combats, aux massacres, aux assassinats de toute espèce, se joignent encore les maladies épidémiques ; et tous ces fléaux réunis semblent ne devoir cesser leurs ravages que lorsque la terre de Saint-Domingue ne portera

plus que des ossemens et des ruines. C'est dans ce temps affreux que l'indépendance de l'île est proclamée; c'est sur des monceaux de cadavres que les Nègres plantent l'étendard de la liberté. Mais à peine les Européens se sont-ils retirés, que la discorde pénètre dans les rangs des nouveaux affranchis. Ils se divisent en plusieurs gouvernemens, et ils se battent, pour soutenir les prétentions de leurs chefs, avec autant d'ardeur qu'ils avaient combattu pour être libres.

Quelques années s'écoulent; ces peuples nouveaux acquièrent les lumières dont ils manquaient. Un homme, né parmi

eux, mais qui, par son esprit, par l'éducation peu ordinaire qu'il avait reçue, et les talens dont il avait fait preuve, semblait appelé à de hautes destinées: cet homme reçoit le titre de président de la république haïtienne, et il parvient bientôt à réunir tous les Haïtiens sous une seule bannière. Il avait encore une tâche difficile à remplir : c'était de forcer, par la sagesse de son gouvernement, la France à renoncer aux prétentions qu'elle avait toujours sur le pays dans lequel il exerçait le pouvoir suprême. C'est d'un pas ferme et mesuré qu'il s'est avancé vers ce but; et l'indépendance d'Haïti, proclamée à Paris, a cou-

vert de gloire le chef de cette république, si digne d'exercer le pouvoir qui lui est confié.

L'île d'Haïti, aujourd'hui si florissante, a 160 lieues de long sur une longueur moyenne de 30 lieues ; et son circuit est de 600 lieues, en faisant le tour de toutes ses anses. Le centre de l'île est occupé par un groupe de montagnes, les unes plus élevées que les autres, d'où sortent, comme d'un point central, trois chaînes qui se dirigent : l'une à l'Est, c'est la plus longue ; elle traverse le milieu de l'île dans cette direction; une seconde chaîne se dirige vers le Nord-Ouest, et aboutit au Cap Fou ; la troisième, moins longue

que la précédente, suit la même direction ; puis, décrivant une courbe vers le Sud, elle va se terminer au cap St.-Marc. Il existe aussi, dans les parties occidentales et méridionales de l'île, d'autres chaînons moins considérables. Cette multiplicité de montagnes rend très-difficile la communication entre le Nord et le Sud de l'île. Au bas de toutes ces montagnes et des colonies de la partie française, se trouvent ces plaines couvertes de la végétation la plus riche, ce qui fait de cette île le pays le plus florissant. La plupart des montagnes dont la moitié de l'île est couverte, peuvent se cultiver jusqu'au sommet.

Celles qui, par leur escarpement et leur hauteur plus considérable, se refusent à la culture, sont sillonnées par des ravins où la chute habituelle des torrens entretient une humidité constante. Aussi y voit-on des bananiers, des palmiers et des mimosa de toute espèce. Ces montagnes contiennent différens métaux, du cristal de roche, du soufre, du charbon de terre et des carrières de marbre, de schiste et de porphyre. On remarque, en beaucoup d'endroits, des excavations, des précipices, des cavernes. Une de ces dernières, située à cinq lieues de la mer, est extrêmement curieuse. L'île d'Haïti est arrosée par

un nombre prodigieux de rivières ; les principales sont l'Ozama, la Neyra, le Macoris, l'Usaque ou rivière de Monte-Christo, l'Yuna et l'Artibonite, qui est la plus étendue et la plus large de toutes. Son terroir est salubre dans les montagnes ; mais les exhalaisons qui sortent des marais et la chaleur du climat rendent les plaines mal saines. Les principales villes sont le Cap-haïtien, le Port-au-Prince, San-Domingo, Léogane, les Cayes.

Depuis la révolution, la population d'Haïti s'est augmentée de plus d'un tiers, et elle s'élève aujourd'hui à un million d'âmes ; sa force armée est de plus de cent cinquante mille hommes, y com-

pris la garde nationale, qui fait un service très-actif. Son commerce est considérable ; il répond victorieusement aux hommes que quelques intérêts particuliers rendent injustes, et qui prétendent que la paresse et l'indolence sont le défaut dominant des Noirs. Avant la récognition de son indépendance par la France, la république haïtienne exportait annuellement pour plus de cinquante millions de francs des produits de son territoire. Que sera-ce maintenant?

Voici quelques fragmens d'un rapport fait par un comité américain, qui pourront donner une idée de la situation politique et morale de ce pays.

« Les écoles publiques sont plus nombreuses à Haïti, en proportion des besoins de la population, qu'en aucun pays de l'Europe, et les progrès des élèves y sont très-satisfaisans.

« Le gouvernement est efficace; et il paraît qu'on peut avoir confiance dans sa stabilité. La forme en est républicaine, les lois étant l'ouvrage d'un corps législatif élu par le peuple (1). Cependant le

(1) Voici, en substance, ce que contiennent les principaux articles de la constitution de cette république :

« Le président est élu par le sénat; » ses fonctions sont à vie; il a un re- » venu de 40,000 gourdes. Il a le droit » de désigner son successeur dans une

président est revêtu d'une auto-

» lettre close adressée au sénat, qui
» est pourtant libre dans son choix; il
» peut même mettre le président en
» accusation. Le président exerce le
» pouvoir exécutif, il est la source des
» honneurs, et nomme à tous les em-
» plois. Le pouvoir législatif est par-
» tagé entre le sénat et la chambre des
» députés. Elle se compose d'un député
» par chaque commune, et de deux
» pour les villes capitales. Ils doivent
» être propriétaires et avoir vingt-trois
» ans accomplis; ils sont élus pour cinq
» ans. Les députés qui vendent leurs
» voix sont exclus de tous les emplois
» du gouvernement. La chambre des
» députés s'assemble le premier avril
» de chaque année au Port-au-Prince;
» les séances durent trois mois. Le sé-

bonheur dont ils jouissent, ou de l'oppression qui pèse sur eux. En jugeant, d'après ce terme, la condition des Haïtiens, elle nous paraîtra décidément meilleure que celle des classes correspondantes en Europe, et les citoyens des Etats-Unis, ne pourront pas se vanter d'une grande supériorité. Le salaire d'un ouvrier, dans les ports d'Haïti, est d'un dollar (5 fr.) par jour, et le prix des denrées est à-peu-près le même que dans nos ports. Les besoins du peuple en vêtemens, logemens et meubles, sont infiniment moindres que dans nos pays septentrionaux, de sorte qu'à tout prendre, l'ouvrier haïtien pos-

sède les moyens d'une existence confortable en aussi grande abondance qu'aucun ouvrier d'aucun autre pays de la terre. Cette abondance est une preuve décisive de la bonté du gouvernement, une preuve qu'il n'écrase pas le peuple sous le poids de l'oppression, des taxes et du monopole.

» La propriété de style, la profondeur des pensées, la sagesse d'opinions qui distinguent les documens officiels et les papiers publics d'Haïti, ont paru tels à beaucoup de gens, qu'ils n'ont pas hésité à en faire honneur à des étrangers. Ils ne pouvaient croire qu'un Nègre ou un Mulâtre haïtien fût arrivé au degré de cul-

ture intellectuelle, que ces écrits font supposer. Des doutes de cette espèce ont été élevés dans la Gazette nationale de Philadelphie; mais ces doutes ont été victorieusement réfutés par l'un des journaux les plus estimés de Boston, qui s'est appuyé sur le témoignage d'un citoyen respectable de cette ville, qui a résidé longtemps à Haïti, et dont les assertions méritent la confiance la plus entière. Ce citoyen a déclaré que c'était à sa connaissance un fait certain et incontestable, que les écrits en question étaient véritablement l'œuvre de ceux qui s'en déclaraient les auteurs.

» Il est doux de penser que les

progrès des Haïtiens sont tels, que chaque jour diminue le nombre de leurs ennemis et de leurs détracteurs, et ajoute au nombre de ceux qui sont convaincus de la capacité morale et intellectuelle des Noirs.

» Haïti est un pays singulièrement intéressant pour le philosopheet sur-tout pour les défenseurs des droits des Africains. Ils trouveront là, nous n'en doutons pas, une source inépuisable d'argumens et d'exemples, pour réfuter des préjugés encore existans contre cette race malheureuse; et les individus de cette race qui voudront se soustraire à la dégradation qu'ils subissent dans d'au-

tres pays, trouveront là un asile de paix et de sécurité. »

Ici se trouve nécessairement la place d'une notice historique sur l'homme vertueux et éclairé, aux talens duquel cette nation doit son existence, ses rapides progrès dans la civilisation, et la considération dont elle jouit.

Jean-Pierre Boyer, né au Port-au-Prince, était, lors de la révolution française, officier supérieur dans la légion de l'Egalité. Les Anglais s'étant emparés d'une partie de l'île, Boyer se retira à Jacmel, avec les commissaires de la République et le général Bauvau auquel il succéda; à cette époque, il s'était déjà distingué en plu-

sieurs circonstances, et particulièrement au blocus du fort Bizoton, et à la defense de Léogane. Devenu général de brigade, il combattit avec le général Rigaud, son ami, contre Toussaint Louverture. Ce dernier, dont les forces étaient considérables, ayant forcé Rigaud à se retirer en France, Boyer voulut suivre le général, qu'il avait servi avec autant d'habilité que de dévouement, et il resta en France jusqu'à l'époque où le général Leclerc fut nommé chef de l'expédition destinée à reconquérir Saint-Domingue.

Déjà la tranquillité paraissait rétablie dans cette île, et Toussaint Louverture s'était sou-

mis, lorsque Rigaud et Boyer arrivèrent. Toussaint, effrayé de l'apparition de son plus redoutable ennemi, obtint de Leclerc que Rigaud fût renvoyé en France. Ce dernier partit; mais cette fois, Boyer ne le suivit pas : il avait reconnu en peu de temps que les intentions de Leclerc étaient de rétablir l'esclavage et la ligne de démarcation qui séparait, dans l'ancien régime, les Blancs des hommes de Couleur. Boyer, indigné de la perfidie du gouvernement français, résolut de rendre indépendant le pays qui l'avait vu naître, et de consacrer ses talens à l'affranchissement des hommes de Couleur et des Noirs

avec lesquels ils étaient réconciliés.

Après l'évacuation de l'île par les Français, Dessalines s'étant emparé du pouvoir, Boyer et Pétion se réunirent pour renverser ce tigre qui ne manifestait sa puissance que par des massacres horribles et continuels : ils y parvinrent ; et, des députés ayant été nommés, Pétion reçut le titre de président de la république d'Haïti ; mais en même temps, Christophe se faisait aussi proclamer président. Cette concurrence fit éclater la guerre, et fournit à Boyer, alors général de division, l'occasion de se distinguer de nouveau. Il soutint dans la ville du

Port-au-Prince, dont il était commandant, un siège qui aurait suffi pour le couvrir de gloire. Après avoir résisté avec une poignée de soldats, aux forces considérables de Christophe, et avoir forcé ce dernier à se retirer dans la partie de l'île qui lui était soumise, Boyer fut choisi par Pétion pour lui succéder, et ce choix fut confirmé par le sénat. Celui qui avait si bien défendu l'état, ne pouvait que le bien gouverner : le nouveau président s'attache particulièrement à consolider les institutions républicaines ; il n'usa du pouvoir qui lui était confié que pour faire respecter la justice et la liberté ; et la prospérité du

pays qu'il gouvernait, comparée à la triste situation du pays dont Christophe s'était fait roi, offrait un si grand contraste, que les sujets de Christophe, las d'ailleurs de l'oppression qui pesait sur eux, se révoltèrent contre leur souverain. Christophe, abandonné de son armée, se brûla la cervelle; et Boyer, instruit de ces événemens, étant arrivé au Cap-Français, à la tête de vingt mille hommes, la réunion des deux parties de l'île en une seule république fut proclamée.

Nous avons dit plus haut comment le président Boyer, après avoir fait marcher à pas de géant, le peuple d'Haïti vers la civilisa-

tion, est parvenu à faire reconnaître, par la France, l'indépendance de la République, dont il est le premier citoyen. Voici comment cet homme supérieur est peint dans la *Biographie des Contemporains* :

« Le président Boyer a un caractère impétueux comme les hommes de sa couleur, mais tempéré par les conseils d'une raison constante et éclairée. Il est remarquablement versé dans la science du gouvernement et les connaissances administratives. Il a les passions des grandes âmes, la gloire, la liberté, non pour lui seul, mais pour ses concitoyens et pour lui. L'état que Pé-

tion avait fondé, devra au président Boyer le rang que sa position locale et la nature de ses institutions lui assignent parmi les sociétés politiques du monde.»

Puissent les institutions, consolidées par ce vertueux citoyen, subsister toujours pour le bonheur des Noirs régénérés !

RÉSUMÉ

DE L'HISTOIRE

DE S.-DOMINGUE.

PREMIÈRE PÉRIODE.

Découverte de l'île d'Haïti (Saint-Domingue.) — Conquête de cette île. — Cruauté des Espagnols. — Situation de la colonie à la fin du 16e siècle.

Trois siècles et demi ne se sont pas encore écoulés depuis que cette île, la plus grande, la plus riche et la plus fertile des Antilles, est connue des habitans de notre vieux continent, et déjà elle est devenue un état puissant; elle tient dès maintenant un rang honorable parmi les nations; et, respecté par

les grandes puissances de l'Europe, son pavillon portera désormais dans toutes les parties du globe, avec les riches produits du sol haïtien, l'amour d'une sage liberté, seule capable de faire le bonheur, et de maintenir la tranquillité des nations.

Ce fut le 4 décembre 1492 que l'immortel Colomb aborda dans l'île d'Haïti, à laquelle il donna le nom d'Espagnole. Les habitans de cette île étaient alors divisés en cinq peuples, dont chacun était gouverné par un souverain absolu, que l'on appelait *Cacique :* ils étaient entièrement nus, à l'exception des femmes qui portaient une petite robe de coton. Ces insulaires n'avaient point de vices, et possédaient peu de vertus. Ne connaissant pas le travail que leur peu de besoin rendait inutile, ils passaient leur vie à manger, danser et dormir. « Leur » histoire, leur morale, dit Raynal,

» étaient renfermées dans un recueil de » chansons qu'on leur apprenait dès » l'enfance. Ils avaient, comme tous les » peuples, quelques fables sur l'origine » du genre humain. On sait peu de chose » de leur religion, à laquelle ils n'é- » taient pas fort attachés. »

Ces insulaires, qui n'avaient pour armes que des flèches et des massues, et dont les habitations n'étaient que de misérables huttes; ce peuple dont la nudité attestait la candeur et l'ignorance, avait cependant une noblesse et des sorciers. La vue des vaisseaux de Colomb, le bruit de ses canons, la foule d'objets qu'on leur distribua, excitèrent leur admiration à un point tel, que les Espagnols furent regardés comme des êtres supérieurs, descendus du Ciel. Colomb, profitant de cette crédulité, acheva de gagner l'affection des Caciques, en leur promettant d'anéantir

avec son artillerie les Caraïbes, peuple cruel des îles voisines qui étaitcontinuellement en guerre avec les habitans d'Haïti, et il obtint la permission de bâtir un fort, à la construction duquelles insulaires travaillèrent eux-mêmes. Il fut nommé *Fort de la Nativité:* on y plaça plusieurs pièces de canon, et l'amiral Colomb, après un mois de séjour dans cette île que nous appelons aujourd'hui Saint-Domingue, fit voile pour l'Espagne, laissant dans ce fort trente-neuf Castillans avec des provisions pour un an. Mais les vices des Européens, et particulièrement la soif de l'or dont les Castillans étaient dévorés, rendirent toutes ces dispositions inutiles; et lorsque ce grand homme, auquel ses découvertes avaient valu la faveur de tous les souverains de l'Europe, revint à Saint-Domingue avec dix-sept vaisseaux chargés d'ouvriers, de sol-

dats, de missionnaires et de provisions de toute espèce, il ne trouva plus que les débris fumans de sa forteresse, et les corps sanglans de ses anciens compagnons. L'amiral espagnol apprit que ces malheureux avaient couru à leur perte en se livrant à tous les excès : les premiers, ils avaient fait couler le sang des naturels, dont ils avaient violé les filles, enlevé les femmes et pillé les richesses; ce n'avait été qu'en repoussant la force par la force, qu'en usant d'une défense légitime, que ces bons insulaires, poussés au désespoir, avaient exterminé les Castillans. Christophe sentait trop combien il lui était nécessaire de vivre en bonne intelligence avec ces peuples, pour ne pas étouffer dans son cœur le désir de la vengeance; loin de montrer quelque ressentiment, il employa tous les moyens que put lui suggérer son esprit pour faire renaître la

confiance parmi les insulaires, et il y parvint promptement, aidé de Guacánahari, l'un des souverains les plus puissans de l'île, qui avait fort bien accueilli les Espagnols lors de leur première apparition, et qui avait déjà fait assez de progrès dans la langue castillanne, pour pouvoir être très-utile à ses perfides hôtes. Colomb bâtit deux nouvelles forteresses, sans rencontrer plus de difficulté que la première fois; et en même temps que des bastions s'élèvent dans ce nouveau monde, les quinze cents compagnons de ce grand navigateur parcourent le pays pour ramasser l'or qu'ils y trouvent en abondance, et dont les naturels leur apportent une quantité immense qu'ils se trouvent heureux d'échanger contre quelques grains de verre, des couteaux, etc.

Mais bientôt la bonne intelligence

fut troublée de nouveau : les vivres manquèrent aux soldats de Colomb. Les Indiens, extraordinairement sobres, n'avaient que fort peu de provisions; ils les offrirent : on en exigea davantage; et, pour les obtenir, les Espagnols n'imaginèrent pas de meilleur expédient que de recourir à la force et d'employer la violence. Pour la seconde fois, la timidité naturelle des Indiens disparut; le désespoir leur donna du courage, et tous les souverains de l'île mirent leurs forces pour chasser les Espagnols; le Cacique Guacanahari fut le seul qui refusa d'entrer dans cette coalition.

La misère, la débauche, et les feux d'un soleil presque vertical avaient réduit à moins de deux cent trente combattans les troupes de Colomb; et c'est avec cette poignée de soldats, qu'il attaque et détruit une armée de cent

mille hommes. Cette victoire paraîtra bien moins surprenante, si l'on considère que le feu du canon, les manœuvres des Européens, et les vingt cavaliers de l'armée de Christophe suffisaient pour jeter la terreur dans l'âme des insulaires, qui jusqu'alors avaient regardé les Espagnols comme des êtres supérieurs.

Après cette bataille, il aurait été facile de rétablir la tranquillité; mais vivre en paix n'était pas ce que les nouveaux colons désiraient le plus. Ce qu'ils voulaient, c'était de l'or, beaucoup d'or : que leur faisait d'abreuver la terre du sang de ce peuple bon, humain et généreux, pourvu qu'ils pussent amasser des trésors? Les vainqueurs décidèrent qu'à l'avenir chaque Indien paierait un tribut : il fallait travailler pour payer ce tribut; les Indiens ne purent s'y résoudre; ils aban-

donnèrent leurs huttes, leurs champs, leurs richesses, et se réfugièrent dans les montagnes; mais cette fuite ne put les soustraire aux supplices que leur réservaient les barbares Castillans, dont elle ne fit que doubler la rage. Ces monstres dressèrent des chiens pour découvrir les insulaires auxquels ils firent la chasse comme à des bêtes fauves; et quelques-uns, joignant par une alliance exécrable la religion à la cruauté la plus inouïe, firent vœu de massacrer chaque jour douze Indiens en l'honneur des douze apôtres. La fureur des Castillans ne s'arrêta pas là : après avoir exterminé plus d'un tiers de la population qui s'élevait, lors de la découverte, à plus d'un million d'habitans, ils se divisèrent en factions, se firent la guerre et s'entr'égorgèrent pour quelques onces d'or.

Tandis que les Espagnols se battaient

à St.-Domingue, Colomb était en Espagne, où il mettait tout en œuvre pour obtenir que le gouvernement envoyât de nouveaux colons dans cette île; mais ses tentatives furent inutiles, et cet homme extraordinaire, ne trouvant aucun de ses compatriotes qui voulût le suivre, demanda et obtint que les prisons fussent ouvertes, et que les criminels qu'elles renfermaient fussent envoyés dans le Nouveau-Monde. Ces brigands, joints à ceux qui étaient restés à St.-Domingue, désolèrent cette île, accablèrent de maux les malheureux insulaires qui avaient échappé au massacre; et assez forts pour braver l'autorité de leur souverain, ils firent bientôt repentir Colomb d'avoir conçu et exécuté le projet de faire, de quelques centaines de scélérats, les fondateurs d'un État. Ce grand homme fut lui-même la victime de l'erreur qui l'a-

vait abusé un instant : les bandits qu'il avait arrachés à la mort pour en faire des colons, osèrent porter aux ministres d'Espagne des plaintes contre leur bienfaiteur. Ces plaintes sont écoutées; Colomb est jeté dans les fers par Bovadilla qu'on envoie pour le remplacer dans le gouvernement de St.-Domingue. Cet homme féroce etait bien digne d'être le chef des brigands qu'on avait arrachés à l'échafaud pour en faire des colons : à peine installé gouverneur, il fait faire le dénombrement des malheureux insulaires, qu'il donne à titre d'esclaves aux colons, et il rend les Caciques complices de sa barbarie, en les forçant d'employer leur autorité pour faire obéir les Indiens à ses volontés. Le mécontentement augmente; les malheureux insulaires osent une fois encore penser à secouer le joug qui les accable, et le sang allait couler de nou-

veau, lorsque Nicolas de Ovando arriva dans l'île avec une flotte nombreuse et le titre de gouverneur. Bovadilla chassé avec autant d'ignominie et avec plus de justice que l'immortel Colomb, s'embarqua pour l'Espagne; mais il ne devait plus revoir le continent. Assailli par une tempête, il périt ainsi que tous ceux qui l'accompagnaient.

Deux ans s'écoulent; la tyrannie des Espagnols s'accroît avec le temps; des insurrections éclatent : les Européens sont battus en plusieurs rencontres, et les Indiens refusent la paix qui leur est offerte; mais bientôt, cernés de toutes parts, poursuivis sans relâche par les Castillans qui semblent infatigables lorsqu'il s'agit de carnage, ils se rendent à discrétion. On crut la révolte étouffée : ce n'était qu'un feu mal éteint La princesse d'une province,

nommée *Xaragua* rompt ouvertement avec les colons, et lève une puissante armée d'insulaires. Ovando, instruit promptement des dispositions hostiles de cette souveraine, appelée *Anacoana*, feint d'ignorer ce qui se passe; et, loin de se montrer disposé à repousser la force par la force, il fait dire à la princesse qu'il a le désir de visiter ses États. Il part en effet, escorté de quelques centaines d'hommes. Soit que cette démarche eût abusé la princesse sur les véritables sentimens de ses ennemis, soit qu'elle jugeât convenable de ne pas commencer encore les hostilités, Ovando fut reçu avec de grandes démonstrations de joie. Il paraît enchanté de la réception qu'on lui fait; et, pour en témoigner publiquement sa satisfaction, il invite la reine et tous les grands du pays à une fête qu'il veut dit-il, leur donner. Les insulaires se ren-

dent sans défiance dans le lieu indiqué, où bientôt ils sont assaillis par les quatre cents soldats du gouverneur; ils trouvent la mort où ils allaient chercher le plaisir : la reine est massacrée avec une foule innombrable de ses sujets, et les grands de sa cour sont brûlés par l'ordre d'Ovando. Et voilà l'homme que les historiens citent comme le gouverneur le plus juste et le plus sage de son temps! quels étaient donc les autres? existait-il alors une race d'hommes plus féroces que les tigres?

Après cet effroyable massacre, trois années s'écoulèrent sans que la tranquillité fût sérieusement troublée, et le gouverneur employa ce temps à fonder des villes, afin de consolider la puissance des Européens; mais en 1506, les Espagnols, violant les conditions d'un traité qu'ils avaient conclu avec les Indiens, ceux-ci prennent de nouveau les

armes; la guerre recommence, et c'est encore une guerre d'extermination qui finit par le supplice du dernier souverain légitime de l'île. Dès-lors les maux des insulaires furent portés au plus haut point. Enchaînés deux à deux; mutilés pour la plus légère faute par des maîtres qui ne donnaient leurs ordres qu'à coups de fouets, ces malheureux invoquaient la mort, et il en périt presque autant par le suicide, que les Castillans en avaient égorgé; de sorte que cette île, qui comptait naguère plus d'un million d'habitans, ne contenait pas alors plus de cent mille naturels (1).

Les Espagnols sentirent que la mort, qui leur enlevait chaque jour quelques

---

(1) « On faisait relever à force de coups » ceux qui pliaient sous leurs fardeaux. Il » n'y avait de communication entre les deux » sexes qu'à la dérobée, les hommes péris-

centaines de victimes, leur arrachait en même temps la fortune qu'ils ne pouvaient acquérir que par un travail qu'ils trouvaient beaucoup trop pénibles pour eux, et dont ils accablaient sans remords les insulaires. Ils cherchèrent un

---

» saient dans les mines, et les femmes dans » les champs que cultivaient leurs faibles » mains. Une nourriture mal saine, insuf- » fisante, achevait d'épuiser des corps excé » dés de fatigue. Le lait tarissait dans le » sein des mères, elles expiraient de faim, » de lassitude, pressant contre leurs ma » melles desséchées leurs enfans morts ou » mourans. Les pères s'empoisonnaient, » quelques-uns se pendirent aux arbres, » après y avoir pendu leurs fils et leurs » épouses : leur race n'est plus. Il faut » que je m'arrête ici un moment, mes yeux » se remplissent de larmes, et je ne vois plus » ce que j'écris. »

(Raynal. Histoire philosophique des deux Indes.)

moyen pour remédier au décroissement effrayant de la population, et ils n'en trouvèrent pas de plus convenable que d'arracher les habitans des îles voisines à leur patrie, pour en faire des esclaves dans la colonie. Ils employèrent, pour y parvenir, la force et le mensonge; et ces infâmes qui, au nom d'un Dieu de paix, avaient fait couler tant de sang, outragèrent encore la religion en la faisant servir à l'accomplissement de leurs perfides projets. « Quittez le » sol qui vous a vu naître, » dirent-ils aux insulaires des îles situées près celles de St.-Domingue, « venez dans le pays » où nous nous sommes établis; vous » n'aurez rien à désirer dans ce séjour » délicieux, où vous verrez la divinité » face à face, et où vous retrouverez » les ombres de vos ancêtres. » Il était facile de tromper des hommes qui n'avaient pas même l'idée du mensonge;

des milliers d'Indiens, séduits par ces promesses impies, abandonnèrent leur patrie et vinrent à St.-Domingue, où ils ne trouvèrent que l'esclavage, les supplices les plus cruels, et la mort.

Cependant Diégo Colomb, le fils du grand homme dont les découvertes avaient amené tant de maux, sollicitait le gouvernement de St.-Domingue, dont l'Espagne ne devait la possession qu'au génie de son père. Il l'obtint, et vint en 1509 remplacer Ovando; mais il fut bientôt forcé lui-même de céder la place à Roderigo Albuquerque, homme plus cruel encore que tous les gouverneurs qui l'avaient précédé; de sorte que le nombre des naturels se trouva bientôt réduit à moins de quinze mille, que Roderigo assembla par troupes, et vendit, comme des bêtes de somme, aux colons qui lui en offrirent le plus haut prix.

Tant de victimes n'avaient encore trouvé aucune voix généreuse qui s'élevât en leur faveur, lorsqu'un vénérable ecclésiastique se déclara leur défenseur. Las-Casas, qui avait accompagné Colomb lors du second voyage que cet amiral fit à St.-Domingue, revint en Espagne. A force de sollicitations, il décida Charles-Quint à s'occuper des malheureux Indiens ; il fit à l'empereur et à toute la cour un tableau effrayant des maux qui accablaient ces insulaires, et il obtint enfin la nomination de trois inspecteurs des colonies, et d'un avocat. Cet homme généreux ne connaissait point d'obstacles, lorsqu'il s'agissait de faire le bien. Revenu une seconde fois en Espagne, il obtint le rappel de cet Albuquerque, dont le gouvernement n'avait fait que rendre plus déplorable la situation des Indiens ; mais, voyant qu'on ne pouvait espérer quel-

que amélioration en conservant l'ordre de choses qui existait, il conçut le projet de changer entièrement le système établi dans la colonie. Ce projet, si facile à exécuter, fut traité de chimère : le gouvernement refusa de seconder Las-Casas dans cette louable entreprise ; et, réduit à ses propres forces, l'immortel protecteur des Indiens fit d'inutiles efforts pour arriver au but qu'il s'était proposé d'atteindre.

Malgré les maladies et les mauvais traitemens, qui en moins de soixante ans avaient entièrement détruit les naturels, les Espagnols avaient élevé des villes qui, pour la magnificence, ne le cédaient en rien à celles de la mère-patrie. Santo-Domingo, surtout, égalait en splendeur la cité la plus renommée de notre continent; mais en 1586, le célèbre amiral sir Francis Brake, envoyé par Elisabeth, reine d'Angleterre,

s'empara de cette ville, la ruina presque de fond en comble, et se fit compter une très-forte somme d'argent pour abandonner le peu d'édifices qu'il avait épargnés.

Enfin le défaut de bras fit renoncer à l'exploitation des mines; la culture fut abandonnée; les colons se firent pirates; et, lorsque le dix-septième siècle commença, les naturels, dont le nombre ne s'élevait pas à deux cents, étaient réduits à la misère la plus affreuse.

Ainsi la cupidité, le fanatisme et la dépravation s'étaient réunis pour accabler les malheureux insulaires de St.-Domingue; et ce riche pays, qui, bien administré, pouvait faire des Espagnols le peuple le plus puissant du monde entier, fut bientôt inculte et désert; florissante, cette île eût couvert de gloire le nom castillan; ravagée,

abreuvée de sang, elle le couvrit d'un opprobre éternel.

Ici commence pour ce pays un nouvel ordre de faits que nous rapporterons dans notre seconde période.

SECONDE PÉRIODE.

Établissement des Français à Saint-Domingue. — Les Espagnols cèdent aux nouveaux colons la partie occidentale de l'île.

L'ÉTABLISSEMENT d'un petit nombre de Français et d'Anglais dans l'île St.-Christophe, éveilla l'attention du gouvernement espagnol, qui envoya une flotte pour exterminer ces nouveaux colons, comme si le Nouveau-Monde eût été le patrimoine exclusif des Castillans (1). Chassés de St.-Christophe, ces aventuriers se réfugièrent

(1) François Ier demandait à voir le testament d'Adam qui excluait les Français du partage de l'Amérique.

dans l'île de la Tortue, voisine de St.-Domingue, et quelques-uns se retirèrent sur la côte septentrionale de cette dernière. « On les nommait *Boucaniers*, dit Raynal, parce qu'à la manière des sauvages, ils faisaient sécher à la fumée, dans des lieux appelés *boucans*, les viandes dont ils se nourrissaient. Comme ils étaient sans femmes et sans enfans, ils avaient pris l'usage de s'associer deux à deux pour se rendre les services qu'on reçoit dans une famille. Les biens étaient communs dans ces sociétés, et demeuraient toujours à celui qui survivait à son compagnon. On ne connaissait pas le larcin, quoique rien ne fût fermé; et ce qu'on ne trouvait pas chez soi, on l'allait prendre chez ses voisins, sans autre assujétissement que de les en prévenir, s'ils y étaient; ou, s'ils n'y étaient pas, de les en

» avertir à leur retour..... Les différends étaient rares et facilement terminés : lorsque les parties y mettaient » de l'opiniâtreté, elles vidaient leurs » querelles à coups de fusil. Si la balle » avait frappé par derrière, ou dans les » flancs, on jugeait qu'il y avait de la » perfidie, et l'on cassait la tête à l'auteur de l'assassinat.....

« Une chemise teinte du sang des » animaux qu'ils tuaient à la chasse, » un caleçon encore plus sale, fait en » tablier de brasseur; pour ceinture, » une courroie où pendaient un sabre » fort court et quelques couteaux; un » chapeau sans autre bord qu'un bout » rabattu sur le devant ; des souliers » sans bas : tel était l'habillement » de ces barbares. Leur ambition se » bornait à avoir un fusil qui portât » des balles d'une once, et une meute » de vingt-cinq ou trente chiens. »

Les boucaniers ne demeurèrent pas long-temps tranquilles dans leurs nouvelles retraites : les Espagnols les y poursuivirent avec un acharnement incroyable ; mais le courage avec lequel ils se défendirent attira l'attention du gouvernement français. Un gouverneur fut envoyé par cette puissance dans les îles du Vent ; ce gouverneur entreprit de chasser, en même temps que les Espagnols, les Anglais, qui jusqu'alors avaient fait cause commune avec les Français, et ces derniers virent ainsi s'accroître le nombre de leurs ennemis ; mais, après une longue guerre pendant laquelle les succès et les revers se succédèrent, les Français demeurèrent enfin maîtres de l'île de la Tortue et des établissemens qu'ils avaient fondés sur la côte septentrionale de St.-Domingue. Le courage, l'audace, l'intrépidité de ces aventuriers méritent

une mention particulière. Avec de méchantes barques non pontées, ils attaquaient, sans hésiter, les vaisseaux de guerre du premier ordre ; et la victoire couronnait presque toujours leur audace. Ils avaient juré une haine implacable aux Espagnols qu'ils poursuivaient partout, qu'ils battaient dans toutes les rencontres, et auxquels ils ne faisaient aucun quartier. Ce fut au milieu de ces pirates que parurent tour-à-tour Pierre-le-Grand qui, avec un seul bateau monté de vingt-huit hommes, vainquit le vice-amiral espagnol ; Michel-le-Basque, le célèbre et redoutable Montbars, qui mérita de ses ennemis mêmes le surnom d'*exterminateur*, et enfin le cruel Morgan, qui tant de fois souilla par des assassinats la victoire qu'il devait à sa valeur.

Ces aventuriers attirèrent, ainsi que nous l'avons dit, l'attention du gouver-

nement français (1665). A cette époque, la traite des Nègres avait déjà fait de rapides progrès. Un nommé Bertrand d'Ogeron fut choisi pour gouverneur, et envoyé à St.-Domingue en cette qualité. Il commença, afin d'adoucir les mœurs des boucaniers, par faire venir de France des femmes qu'il leur donna pour compagnes. Obligé d'abord d'ouvrir les ports de la colonie à tous les vaisseaux étrangers, il parvint peu à peu à établir le privilége d'une compagnie formée, quelques années auparavant, sous le nom de *compagnie des Indes*. La colonie, continuant à prospérer sous ce sage gouverneur, il conçut et communiqua au gouvernement français le projet de s'emparer de l'île entière, où les Espagnols avaient conservé des établissemens considérables; mais les difficultés qu'il éprouva pour faire sentir aux ministres tout l'avantage que la

France pourrait tirer d'une telle conquête, finirent par le rebuter. Il mourut à Paris avant d'avoir pu tirer, de l'indolence ministérielle, une décision qu'il avait sollicitée avec tant d'ardeur.

Cependant les établissemens espagnols étaient dans une situation désespérante une grande partie des colons avaient quitté St.-Domingue pour aller s'établir au Mexique, où les mines d'or étaient plus abondantes. Loin de chercher un remède à ce mal, le gouvernement espagnol l'aggrava en mettant des entraves au commerce; et, pour forcer les colons à se conformer aux lois injustes qu'ils tâchaient d'éluder, on poussa le vandalisme jusqu'à faire raser la plupart des places maritimes.

De Pouancey, qui en 1676 avait succédé au premier gouverneur français, était loin de posséder les talens de son prédécesseur, dont il aurait eu grand

besoin; car, indépendamment des efforts que faisaient les Espagnols pour reconquérir la partie de l'ile qui leur avait été enlevée par les Français, les insurrections des Nègres commençaient à être fréquentes, et firent plus d'une fois courir de grands dangers au nouveau gouverneur.

On avait trop compté sur la douceur et la patience de ces malheureux Africains; le joug trop pesant sous lequel on les tenait, réveillait dans leur cœur l'amour de la liberté, et les rendait capables de tout tenter pour l'obtenir. Près de deux siècles devaient encore s'écouler, et la terre qu'ils arrosaient de leurs sueurs, devait dévorer encore six générations avant que cette indépendance, après laquelle ils soupiraient déjà, fût proclamée.

Quoi qu'il en soit du mérite de M. de Pouancey, il laissa la colonie

à peu près dans la même situation où il l'avait trouvée, et il mourut en 1682, sans que son gouvernement lui eût mérité ni éloges, ni reproches. Ce ne fut qu'un an après, que le ministère envoya un nouveau gouverneur à St.-Domingue; il se nommait de Cussy, et passait pour un homme d'un mérite distingué; mais ses talens administratifs ne purent arrêter la décadence de la colonie. Des commissaires, envoyés par le ministère français, firent inutilement beaucoup d'efforts pour améliorer le sort des colons : ils n'y pouvaient parvenir qu'en obtenant que le commerce serait affranchi de quelques entraves; et la lésine ministérielle était un obstacle insurmontable. Les établissemens espagnols étaient dans une détresse plus grande encore que celle qui accablait la partie française de l'île; tous les colons espagnols

s'étaient fait corsaires, ou plutôt pirates, puisqu'ils attaquaient et pillaient de préférence les vaisseaux de leur nation, toujours mal équipés, et dont, par conséquent, la capture était plus facile.

Cependant, en 1689, le ministère français parut sortir un peu de son apathie; il commença à sentir de quelle importance pourrait être la conquête de St.-Domingue, et il envoya à cet effet des instructions à M. de Cussy. Cet homme, éclairé autant que brave, se mit lui-même à la tête d'une petite armée de huit ou neuf cents hommes, parmi lesquels était une assez grande quantité de Nègres; et, après quelques jours de marche, il entra, sans coup férir, dans San-Yago, que les Espagnols avaient abandonnée à la première sommation, emportant leurs meubles et leurs effets les plus précieux, et

ne laissant que des boissons et des viandes empoisonnées, ce dont on s'aperçut par la mort violente de plusieurs soldats français qui avaient mangé de ces vivres. Cette atrocité excite l'indignation des vainqueurs : ils jurent de brûler la ville, et ce n'est qu'avec peine que M. de Cussy obtient qu'on épargne les églises et les cloîtres. Cette expédition, qui avait commencé par des succès, finit par des revers : chassés de San-Yago, les Espagnols se réunirent et marchèrent sur le Cap-Francais. De Cussy vole à la défense de cette place; mais forcé de combattre en rase campagne, avec la poignée de soldats qu'il commande, l'armée espagnole composée de près de trois mille hommes, il est battu; ses meilleurs officiers sont tués; lui-même, blessé mortellement, reste sur le champ de bataille, et les

Espagnols mettent tout à feu et à sang.

Le gouvernement français, aussitôt qu'il eût appris ce désastre, s'empressa de donner un successeur au brave de Cussy. Nommé gouverneur, M. Ducasse partit pour St.-Domingue, où il arriva vers la fin de l'année 1691. La partie française de cette île était alors dans une situation peu satisfaisante; les Espagnols, avec une flotte nombreuse, bloquaient presque tous les ports français, en même temps que leurs forces de terre, qui avaient repris l'offensive, remportaient chaque jour quelque avantage sur les troupes françaises. Il fallait beaucoup de talent et de fermeté pour faire tête à l'orage qui grondait, et qui menaçait de fondre sur la colonie; fort heureusement l'homme que le ministère français avait choisi, était capable de remplir l'importante

mission qui lui était confiée ; il contint l'ennemi dans l'intérieur de l'île, força les vaisseaux à s'éloigner des côtes, et fit rentrer dans le devoir les boucaniers qui, voulant profiter de la situation difficile des Français, avaient armé contre eux.

Les Anglais, qui, vers la fin de 1687, s'étaient emparés de l'île de Saint-Christophe, crurent que la conquête de Saint-Domingue ne leur serait pas plus difficile ; mais deux ans avaient suffi au génie de Ducasse pour faire entièrement changer les choses de face ; non seulement cet habile gouverneur se sentit assez fort pour défendre la colonie contre les efforts réunis de l'Espagne et de l'Angleterre, il conçut encore le dessein d'aller lui-même attaquer les Anglais à la Jamaïque. Ce projet hardi est exécuté en 1694 : les Français débarquent à la Jamaïque, ravagent la

colonie, et ne se retirent qu'après avoir chargé leurs vaisseaux d'un butin immense.

Malheureusement, l'administrateur le plus zélé, l'homme le plus brave, le général le plus habile, ne peuvent être toujours à l'abri de la trahison. En 1695 les Anglais et les Espagnols, réunis, fondirent sur Saint-Domingue; quelques Français, indignes de ce nom illustré par tant de hauts faits, livrèrent à l'ennemi les positions les plus importantes; malgré tous les efforts des troupes et du brave gouverneur, les établissemens du Cap-Français sont entièrement dévastés, et Ducasse lui-même est ménacé d'être livré aux vainqueurs par ceux qu'il avait juré de défendre jusqu'à la dernière extrêmité.

Tandis que tout cela se passait; et alors même que la nouvelle de ces dé-

sastres était parvenue à Versailles, le ministère Français, ne consultant jamais les intérêts des sujets du Roi très-chrétien, s'environnant de flatteurs, prenant de l'entêtement pour de la dignité, et accoutumé d'ailleurs à ne jamais revenir sur ses décisions, quelque terribles qu'en pussent être les conséquences; le ministère, dis-je, comme si son seul but eût été d'aggraver la situation des malheureux colons, ordonna que la colonie de Sainte-Croix serait transférée à Saint-Domingue. Il est presque inconcevable que, dans un moment où le gouvernement français semblait agir dans l'intérêt des ennemis de la France, ceux-ci aient tout-à-coup renoncé à une conquête qui leur devenait si facile. La guerre continua, mais sans amener, pendant les deux années qui suivirent, aucun événement important; les opérations

étaient conduites avec lenteur, et les combats se bornèrent à quelques coups de canon échangés contre les vaisseaux des puissances belligérantes. Ce ne fut qu'en 1697 que le génie de la guerre sembla se réveiller. De simples particuliers français sollicitèrent et obtinrent la permission d'armer des vaisseaux de guerre du premier ordre ; les boucaniers, pour qui la guerre et surtout les expéditions aventureuses avaient un charme particulier, voulurent faire partie de celle que l'on projetait, et à laquelle le brave Ducasse lui-même prit part. La flotte, composée de sept vaisseaux de ligne et d'un grand nombre de petits bâtimens, se dirigea sur Carthagène, la ville la plus florissante que les Espagnols possédassent alors dans l'Inde. Cette cité, reconnaissant l'impossibilité de résister aux forces qui l'environnaient,

capitula ; mais l'or que reçurent les vainqueurs jeta la discorde parmi eux ; la capitulation fut violée, la ville livrée au pillage et ruinée presque de fond en comble par les boucaniers, qui, battus à leur tour par les flottes anglaises et hollandaises, perdirent le fruit de leurs rapines, et eurent beaucoup de peine à regagner Saint-Domingue avec quelques-uns de leurs petits bâtimens.

Cependant la situation des colons français devenait chaque jour plus déplorable : le gouvernement semblait les avoir entièrement abandonnés ; il leur était désormais impossible d'opposer la moindre résistance aux Espagnols, et déjà ces derniers faisaient des dispositions pour s'emparer des misérables établissemens qu'avaient conservés leurs adversaires, lorsque la nouvelle de la paix de Ryswick arriva à Saint-Domingue, et jeta un rayon d'espérance dans

les cœurs. Par ce traité de paix, l'Espagne cédait à la France une partie considérable de Saint-Domingue ; mais la misère, qui pendant tant d'années avait accablé les colons, en avait aussi considérablement diminué le nombre. Les choses en étaient au point que la partie du sud, un des districts les plus vastes, contenait à peine quelques misérables huttes, sous lesquelles végétaient une centaine d'habitans.

» Le premier malheur, dit Raynal, » vint du dépeuplement de Saint-Do- » mingue. Les conquêtes des Espagnols » dans le continent devaient contribuer » naturellement à rendre florissante » une île que la nature semblait avoir » placée pour devenir le centre de la » vaste domination qui se formait au- » tour d'elle, pour être l'entrepôt de ses » différentes colonies.

» Le commerce que la colonie faisait

» avec les étrangers pouvait seul la re-
» lever, ou du moins empêcher sa rui-
» ne entière : il fut défendu . . . . .
» . . . . . Cet acte de violence jeta
» dans les esprits un découragement,
» que les incursions et les établissemens
» des Français dans l'île portèrent au
» dernier période. »

Il est impossible de montrer d'une manière plus succincte et plus claire les causes de la décadence de cette colonie, qui, depuis moins d'un siècle et demi que ces derniers événemens sont passés, est devenue une puissante république.

TROISIÈME PÉRIODE.

Création et ruine d'une compagnie destinée à augmenter le nombre des colons. — Mœurs et gouvernement. — Effet que produisirent dans la colonie les premiers événemens de la révolution française.

Après la paix de Ryswick, le ministère français sembla enfin se rappeler que la France possédait des colonies, et il se sentit quelque velléité d'améliorer leur situation; mais comme s'il suffisait d'être ministre pour avoir un esprit étroit, des vues bornées et une conception difficile; comme si, en France, les actions ou les projets d'un ministre devaient nécessairement être marqués du sceau de la médiocrité, celui qui avait songé à améliorer le sort des colons ne

trouva rien de mieux pour y réussir que de céder la partie du sud de Saint-Domingue à une compagnie, pour l'espace de trente années. Cette compagnie, qui prit le nom de St-Louis, fit l'acquisition dont nous venons de parler, aux conditions suivantes : 1°. de former une caisse de douze cent mille francs, au moyen de laquelle elle ferait un commerce frauduleux avec les colons de la partie espagnole de l'île ; 2°. de transporter dans l'espace de cinq ans, dans la partie de terrain qui lui était cédée, quinze cents Blancs, et deux mille cinq cents Noirs; 3°. de distribuer des terres à tous ceux qui en demanderaient, et de leur vendre des esclaves payables seulement trois ans après.

Cette compagnie, dont les priviléges consistaient à avoir le droit de vendre et d'acheter exclusivement dans toute la partie de l'île qui lui avait été cédée,

se soutint jusqu'en 1720, époque où elle fut entièrement ruinée : ses priviléges furent transmis à la compagnie des Indes ; car les traitans étaient alors la seule chose que connût le gouvernement français : il semblait qu'on ne pouvait espérer rien de bon sans le monopole. Quoiqu'il en soit, la culture faisait des progrès rapides ; la colonie commençait à être florissante, et tout faisait croire que la prospérité de Saint-Domingue irait croissant, lorsque les cacaotiers, qui, apportés dans la colonie par le premier gouverneur, s'étaient multipliés au point d'être un des produits les plus importans, périrent tout-à-coup ; et, comme si le gouvernement, qui ne faisait rien pour la prospérité de ses possessions d'Amérique, avait au contraire résolu de les anéantir, il arriva dans le même temps que le systême de Law ruina une grande partie des

plus riches colons. Il est remarquable que c'est à une opération de finances presque aussi désastreuse qu'est due aujourd'hui la reconnaissance de Saint-Domingue. C'est pour soutenir cette opération qu'il a été décidé qu'on ne tenterait pas de reconquérir ce pays : si la guerre avait été plus favorable à la conversion des rentes, il est très-certain qu'on l'eût faite.

La compagnie des Indes, à laquelle les colons attribuaient une grande partie de leurs maux, à cause du monopole des esclaves qu'elle faisait ; cette compagnie, dis-je, fut bientôt en horreur à tous les habitans de Saint-Domingue, qui se portèrent contre ses agens à de violens excès. En 1722, ses colons prirent les armes ; ils brûlèrent tous les édifices qui appartenaient à la compagnie ; ils s'opposèrent à ce que ses vaisseaux fussent reçus dans les ports. Le

gouverneur, qui voulut réprimer ces désordres, fut arrêté, et l'insurrection prit tout à coup un caractère très-alarmant pour l'autorité, qui ne parvint à faire rentrer les révoltés dans le devoir, qu'après de longues négociations. Le duc d'Orléans, alors régent du royaume, donna un grand exemple de modération; il ne voulut point qu'on recherchât ni que l'on punît les auteurs ou fauteurs de la sédition. Par ce moyen, il réussit à calmer les esprits beaucoup plus promptement qu'on ne l'eût fait en laissant le champ libre aux réactions; et, dès ce moment la prospérité de la colonie fit des progrès rapides, que les guerres qui survinrent ne ralentirent point.

Le temps, le relâchement des mœurs, la chaleur du climat, tout cela contribua à multiplier les nuances parmi les habitans de Saint-Domingue, pour les-

quels la couleur de la peau, qui n'est qu'un accident physique aux yeux du philosophe, avait alors la plus grande importance. La population était divisée en trois classes : les *Blancs*, les *gens de Couleur* et les *Nègres*. Ces trois classes se subdivisèrent ensuite, à mesure que la population augmenta. Les Blancs qui étaient presque tous riches, jouissaient d'une infinité de privilèges que l'on refusait aux gens de Couleur. Ceux-ci, bien qu'ayant le droit d'acquérir des propriétés, étaient cependant dans un état qui approchait beaucoup de l'esclavage; ils étaient forcés de servir très-long-temps dans la milice et la maréchaussée sans recevoir aucune solde; on les forçait même à s'équiper à leurs frais, et ils payaient des impôts bien plus considérables que les Blancs avec lesquels ils n'avaient presque point de relations. Ils ne pouvaient aspirer à

aucun grade dans la marine ou dans l'armée ; les emplois civils leur étaient également interdits, et ils ne pouvaient exercer aucune des professions pour lesquelles il est nécessaire d'avoir reçu quelque éducation. Un homme de Couleur qui frappait un Blanc était condamné à avoir la main coupée ; et un Blanc qui frappait un homme de Couleur ne pouvait être condamné qu'à une amende. Quant aux Nègres, on peut se faire une idée de la condition déplorable à laquelle ils étaient réduits, en se rappelant qu'ils reçurent comme un bienfait l'édit de Louis XIV, connu sous le nom de *Code noir ;* et pourtant ce code, qui améliorait le sort des malheureux esclaves, permettait qu'on leur coupât les oreilles pour de très-légères fautes.

Indépendamment d'un gouverneur, la colonie avait encore un intendant.

Ces deux personnages dont le pouvoir était illimité, formaient une espèce de gouvernement absolu. Le gouverneur, qui commandait les forces de terre et de mer, était aussi le chef suprême de la justice, il nommait à tous les emplois civils et militaires, et sa volonté tenait presque toujours lieu de loi.

Les habitans de la partie espagnole de l'Ile étaient aussi divisés en plusieurs classes, et l'on pense bien que le sort des esclaves n'était pas meilleur dans cette colonie, réduite d'ailleurs à une condition déplorable; les dix-huit mille habitans dont elle se composait étaient presque réduits à l'état de sauvages, et tout leur commerce se bornait à échanger avec les Français leurs troupeaux contre des habits et quelques meubles indispensables, que leur indolence les empêchait de fa-

briquer eux-mêmes. Les principales villes n'étaient plus, vers le milieu du dix-huitième siècle, que de misérables villages; et la compagnie qui se forma à Barcelonne, en 1750, fit d'inutiles efforts pour amener quelque changement à un état de chose si fâcheux.

Cependant une révolution en France paraissait inévitable. L'amour de la liberté s'était emparé des dernières classes de la société; le Tiers-État demandait la répartition des impôts entre les trois ordres, et ses réclamations étaient d'autant plus justes, qu'il était accablé par ces impôts que des dilapidations financières rendaient insupportables. De leur côté, les deux premiers ordres de l'Etat se montraient résolus à défendre leurs priviléges, de sorte qu'une rupture éclatante paraissait très-prochaine, et les suites de cette rupture étaient incalculables.

Ce fut au commencement de 1789 que ces nouvelles parvinrent à Saint-Domingue; on apprit en même temps que le Roi, en convoquant les États-Généraux, avait ordonné que les représentans du Tiers-État seraient aussi nombreux que ceux des deux autres ordres. Il serait difficile de se faire une juste idée de l'effet que produisit cette nouvelle dans la colonie. Les esclaves poussaient des cris de joie; il ne leur fallait pas un grand raisonnement pour sentir qu'un bouleversement politique ne pouvait que leur être avantageux : leur sort ne pouvant être plus affreux, un changement devait nécessairement l'améliorer. Les hommes de Couleur se réjouissaient en voyant la crainte s'emparer de leurs tyrans, et ces derniers tremblaient en songeant que le pouvoir de faire le mal allait leur échapper Il se forma, dans toutes les parties de la

colonie, des assemblées dans lesquelles les intérêts communs étaient discutés, et où les plus hautes questions politiques furent bientôt agitées. Ces assemblées, que le gouverneur tenta vainement de dissoudre, proclamèrent le droit qu'avaient les colons d'envoyer des représentans aux États-Généraux, et il en fut nommé dix-huit qui s'embarquèrent aussitôt, et arrivèrent en France quelques jours après que les États-Généraux se furent déclarés Assemblée-Nationale; mais, sur dix-huit, cette Assemblée n'en voulut admettre que six.

Les Mulâtres, qui, ainsi que nous l'avons dit, ne jouissaient pas d'une grande considération parmi les Blancs, mais qui avaient cependant le droit d'acquérir des terres en grande quantité, se retiraient souvent en Europe, lorsqu'ils avaient acquis une fortune

convenable. Il y en avait un assez grand nombre à Paris en 1789; ils se lièrent avec quelques Français d'un caractère remuant, d'un esprit ardent, et ils formèrent une société qu'on appela les *Amis des Noirs*. Ce fut surtout lorsque l'Assemblée-Nationale eût décrété les droits de l'homme, que les *Amis des Noirs* s'agitèrent ; s'emparant du texte de cet article de la déclaration : *Tous les hommes naissent et meurent libres et égaux en droits*, cette société répandit une foule de proclamations dans lesquelles elle demandait l'abolition de l'esclavage dans toutes les colonies. Les gens de Couleur de St.-Domingue, apprenant ce qui se passait en France, crurent le moment favorable; ils s'assemblèrent, prirent les armes, et demandèrent à être assimilés aux Blancs pour tous les priviléges dont jouissaient ces derniers; mais M. Duchilleau, alors

gouverneur de St.-Domingue, rejeta leurs prétentions, et fit marcher contre eux des troupes qui les dispersèrent facilement. Il se forma, dans ce même temps, une Assemblée législative qui devait régler toutes les affaires de l'île, et cette Assemblée décida que, si le gouvernement français ne lui envoyait pas d'instructions avant trois mois, elle gouvernerait la colonie. Les colons, qui craignaient l'abolition de l'esclavage, abolition qui devait les ruiner, se portèrent souvent à de coupables excès contre le petit nombre de Blancs qui prétendaient que la *déclaration des droits de l'homme* était précise, et que ce point ne pouvait souffrir de discussion. Quelques-uns de ces philanthropes furent égorgés. Pour arrêter ce désordre qui menaçait de faire de rapides progrès, l'Assemblée-Nationale décréta, le 8 mars 1790, que les colonies

n'étaient pas comprises dans la constitution décrétée pour le royaume, et qu'elles ne devaient point être assujéties à des lois incompatibles avec leurs convenances locales et particulières. En conséquence, l'Assemblée autorisait les habitans à lui faire connaître leur vœu sur la constitution qui leur convenait.

Ce décret, qui semblait approuver l'esclavage et la traite des Nègres, fut vivement censuré par les *Amis des Noirs*; mais ils se calmèrent en apprenant qu'une Assemblée générale avait été convoquée à St.-Domingue, et que, par son premier acte, cette Assemblée avait décidé que les gens de Couleur jouiraient à l'avenir des mêmes droits que les Blancs. On s'occupa ensuite du plan de la constitution de la colonie; et ce plan, qui fut publié à la fin de mai 1790, ne reconnaissait que bien

faiblement les droits de la France sur St.-Domingue. Un des articles était ainsi conçu :

« Comme toutes les lois doivent être » fondées sur le consentement de ceux » pour qui on les fait, la partie fran- » çaise de St.-Domingue aura le droit » de proposer des réglemens relatifs » aux rapports commerciaux et autres » rapports communs; et tous les décrets » que l'Assemblée-Nationale rendra en » pareil cas ne seront mis à exécu- » tion dans la colonie, qu'après avoir » été approuvés par l'Assemblée géné- » rale. »

Ce plan de constitution, et particulièrement l'article que nous venons de rapporter, firent beaucoup de sensation dans l'île; et loin que la tranquillité s'y rétablît, le désordre alla croissant. Plusieurs paroisses, mécontentes de la tournure que prenaient les choses, rappe-

lèrent leurs députés. Des troubles éclatèrent dans la ville du Cap-Français; et M. Peynier, alors gouveneur, crut devoir dissoudre l'assemblée, dont les décrets excitaient la révolte, et pouvaient faire naître la guerre civile; mais comme l'Assemblée avait de nombreux partisans, et que le gouverneur craignait qu'on opposât de la résistance, il chercha un appui dans la personne de M. de Galisonière, capitaine d'un vaisseau de ligne qui se trouvait dans un des ports de l'île. Le capitaine promit de seconder le gouverneur, et il faisait des dispositions pour cela, lorsque l'équipage du vaisseau qu'il commandait se révolta, et déclara que, loin de prendre parti pour le gouverneur, il était prêt à soutenir de tous ses efforts l'Assemblée générale, qui vota aux marins composant l'équipage de ce vais-

seau une adresse qu'ils attachèrent au grand mât.

Malgré cette défection, qui rendait la guerre civile imminente dans Saint-Domingue, le gouverneur persista dans la résolution qu'il avait prise. En conséquence, il décréta la dissolution de l'Assemblée, et déclara traîtres et rebelles les membres qui la composaient. Ayant appris que cette Assemblée, méconnaissant l'autorité dont il était revêtu, continuait, malgré le décret de dissolution, de tenir ses séances pendant la nuit, il fit investir la salle des délibérations par plusieurs compagnies de soldats qui, après avoir échangé quelques coups de fusil avec les gardes nationaux, accourus pour défendre l'Assemblée, furent obligées de se retirer. Dès-lors il paraissait impossible d'étouffer les dissensions; on courut aux armes de tous côtés; les uns pour défen-

dre les représentans de la colonie, les autres pour soutenir le gouverneur. Le sang avait déjà coulé ; encore quelques jours, et St.-Domingue était en feu ; il paraissait même impossible d'éviter cette catastrophe, lorsque les membres de l'Assemblée générale prirent la noble et généreuse résolution de s'embarquer pour la France, afin de se justifier auprès du gouvernement. Ce dévouement fut l'objet de l'admiration de tous les partis : tous posèrent les armes en même temps, et la tranquillité parut entièrement rétablie.

Ainsi, ce beau pays, presque délaissé par un ministère peu éclairé ; en proie aux traitans qui accablaient les colons ; gouverné par des despotes ; et, malgré tant de calamités, arrivé à un état de prospérité tel qu'on n'eût pu le soupçonner, recouvra la tranquillité que des lumières trop vives pour des yeux ac-

coutumés aux ténèbres avaient compromise, et qui ne devait pas tarder à être troublée de nouveau. D'horribles convulsions devaient bientôt déchirer cette reine des Antilles : la soif de l'or avait autrefois fait couler le sang des naturels ; la soif du pouvoir, d'une part, et l'amour de la liberté, de l'autre, ne pouvaient manquer de trouver de nouvelles et nombreuses victimes. Après avoir long-temps gémi dans le plus insupportable esclavage, les enfans de l'Afrique s'aperçurent enfin qu'ils étaient hommes : ce trait de lumière, qui devait amener des maux incalculables, n'avait même pas été prévu par les tyrans des Noirs, qui ne sortaient de leur apathie que lorsque des cris de terreur firent retentir le sol de Saint-Domingue. Mais il était trop tard : l'heure de la vengeance avait sonné ; elle fut terrible, et fit des hommes les

plus doux des tigres altérés de sang.

Il est aussi à remarquer que, lors même que le gouvernement n'eût point changé en France, la révolution de Saint-Domingue n'en eût pas moins éclaté ; cette colonie renfermait des germes de dissension qu'il était devenu presque impossible d'extirper. L'explosion était inévitable : c'était du chaos que devait naître la lumière.

QUATRIÈME PÉRIODE.

Révolte de Jacques Ogé. — Arrivée en France des membres de l'Assemblée générale. — Décret qui déclare les gens de Couleur et les Blancs, égaux en droits. — La guerre civile éclate avec fureur. — Massacre des Blancs.

Ainsi que nous l'avons dit en terminant la troisième période, la tranquillité de la colonie ne pouvait tarder à être troublée de nouveau.

Au mois de septembre 1790, les députés de l'Assemblée générale de St.-Domingue arrivèrent à Paris ; mais, loin de recevoir des éloges pour leur conduite, la fermeté qu'ils avaient montrée dans des momens difficiles, et le

noble dévouement dont ils avaient fait preuve en sacrifiant leur intérêt personnel au bien public; loin de leur voter des remercîmens mérités, l'Assemblée-Nationale, sur le rapport de Barnave, annula tous les décrets de l'Assemblée de St.-Domingue; elle déclara rebelles tous les membres de cette assemblée, et les fit mettre en prison.

Tandis que cela se passait, la société des *Amis des Noirs*, qui comptait au nombre de ses membres Grégoire, ancien évêque de Blois, dont toute la vie fut consacrée à la défense des Nègres, et Lafayette, alors au commencement d'une carrière qui devait le rendre immortel; cette société, dis-je, faisait chaque jour de nouveaux prosélytes, parmi lesquels un jeune mulâtre, nommé *Jacques Ogé*, ne tarda pas à se faire remarquer. Envoyé en France par ses parens pour y faire son éducation, il

acquit bientôt de grandes connaissances; et la doctrine que professait la société dont nous venons de parler, et dans laquelle il était reçu, lui fit concevoir le projet d'affranchir, par la force des armes, les hommes de Couleur auxquels le gouvernement persistait à refuser les droits dont jouissaient les Blancs. Ogé s'embarqua, emportant avec lui une grande quantité d'armes et de munitions, et il arriva à St.-Domingue dans les premiers jours d'octobre 1790. Secondé par deux de ses frères qui avaient rassemblé quelques centaines d'hommes, il débarqua et vint camper avec sa petite armée à environ six lieues du Cap-Français.

Pendant que le gouverneur Blanchelande, successeur de Peynier, faisait de grands préparatifs, et rassemblait toutes les troupes de la colonie pour étouffer la révolte, on apprit dans l'île la manière

dont les membres de l'Assemblée coloniale avaient été traités à Paris; et cette nouvelle, qui augmenta beaucoup le nombre des mécontens, ne contribua pas peu à grossir les rangs des volontaires qui composaient l'armée d'Ogé; mais ces hommes non disciplinés, et peu accoutumés au maniement des armes, ne purent résister long-temps aux troupes réglées que l'on fit marcher contre eux; et bientôt Ogé, battu, et abandonné par ceux de ses partisans qui avaient échappé aux troupes du gouvernement, fut contraint de se réfugier, avec ses frères, dans la partie espagnole de St.-Domingue. Peu de temps après, le gouverneur Blanchelande obtint que les trois frères et leurs partisans lui fussent livrés. Tous furent condamnés à la peine de mort, et exécutés.

Cette victoire sur les révoltés ne ré-

tablit point la tranquillité; la haine des Mulâtres contre les Blancs devint au contraire plus violente : ils coururent aux armes de tous côtés; mais un colonel, nommé *Mauduit,* qui, sous le gouverneur Peynier, avait déjà joué un grand rôle (1), parvint à dissiper les plus nombreux rassemblemens, et recula ainsi la catastrophe inévitable dont il devait être la première victime.

Au commencement de l'année suivante (1791), le gouvernement français envoya à Saint-Domingue deux frégates, ayant à bord un renfort considérable de troupes; mais un esprit

(1) C'était ce colonel qui, à la tête de plusieurs compagnies, avait investi la salle des séances de l'Assemblée coloniale, et qui, repoussé par la garde nationale, avait cependant enlevé un drapeau aux défenseurs de l'Assemblée.

d'insubordination ne tarda pas à se manifester parmi ces soldats; Mauduit veut les haranguer, et il tombe assassiné: tout fait craindre un soulèvement général auquel il eût été impossible d'opposer la moindre résistance; mais les officiers parviennent à faire rentrer les soldats dans le devoir, et les assassins de Mauduit sont arrêtés.

Cependant l'Assemblée-Nationale n'avait pas tardé à se repentir de la légéreté avec laquelle elle avait rendu le décret qui lui ôtait le droit de s'occuper du gouvernement intérieur de la colonie; ce fut en vain qu'elle tenta de ressaisir l'autorité dont elle s'était dépouillée si légérement; la société des *Amis des Noirs* soutint avec chaleur le décret de mars 1790. Sans l'esclavage, disaient les colons et leurs partisans, sans l'esclavage, et la division des habitans en plusieurs classes,

c'en est fait des colonies. A cela, Robespierre répondait : « périssent les co-
» lonies plutôt qu'un principe ! » Ce mot, d'un homme dont je suis loin d'être l'apologiste, a été commenté de plusieurs manières ; des gens qu'on appelle *purs* l'ont regardé comme un blasphême, et naguère encore, on le répétait à la tribune, en le citant comme une monstruosité politique. Cependant, en oubliant l'homme qui le prononça, et en cherchant à s'expliquer le sens de cette phrase devenue célèbre, on reconnaît qu'elle signifie : » Soyons moins riches, si nous ne » pouvons être dans l'opulence qu'en » tenant des hommes dans le plus dur » esclavage ; soyons pauvres plutôt que » barbares, et renonçons à nos colo-
» nies, s'il faut pour les conserver, re-
» noncer à tout sentiment d'humanité. »

Grégoire, Lafayette, Brissot ne ces-

saient, de leur côté, d'élever la voix en faveur des gens de Couleur; ils parvinrent enfin à faire partager leur opinion à l'Assemblée-Nationale; et, le 15 mai 1791, il fut décrété que les gens de Couleur des colonies françaises jouiraient des mêmes droits que les Blancs. Ce décret, auquel le peuple français applaudit avec enthousiasme, reçut un accueil bien différent à Saint-Domingue. Les Blancs manifestèrent hautement leur indignation; les habitans du Cap-Français se rassemblèrent, et après avoir foulé aux pieds la cocarde nationale, ils résolurent d'employer la force, s'il le fallait, pour s'opposer à l'exécution d'un décret qui froissait en même temps leur intérêt et leur amour propre. Une nouvelle Assemblée fut nommée sans la participation du gouverneur, qui, reconnaissant l'impossibilité de faire rentrer les colons dans le devoir, et

de s'opposer à la marche des événemens, se contenta d'écrire en France pour informer le gouvernement de ce qui se passait.

Pendant ce temps, les Mulâtres, menacés ouvertement, coururent aux armes, et firent cause commune avec les Nègres de plusieurs habitations qui se révoltèrent et se répandirent dans les environs du Cap, brûlant les habitations, et égorgeant les Blancs sans distinction d'âge ni de sexe. Cet horrible massacre durait depuis plus de douze heures, lorsque la nouvelle s'en répandit dans la ville du Cap. Le gouverneur fit aussitôt des dispositions pour arrêter le mal: on battit la générale; les troupes s'assemblèrent; mais elles étaient peu nombreuses, et de nouveaux rapports venaient d'apprendre que l'insurrection était presque générale. La consternation se répand de

toutes parts ; tandis que les femmes et les enfans se réfugient à bord des vaisseaux, on distribue des armes à tous les hommes capables de se défendre, et le gouverneur se met lui-même à la tête de la garde-nationale. On marcha alors à l'ennemi qui fit peu de résistance dans la première rencontre ; mais qui devint bientôt si nombreux qu'il fallut battre en retraite. En peu de temps la ville et le camp dans lequel s'étaient retranchées les troupes, sont emportés par les Nègres qui continuent à ravager par le fer et le feu le pays que les blancs sont forcés d'abandonner. Le sang coule par torrens, plus de douze mille personnes sont égorgées en peu de jours, et il est encore impossible de prévoir quand le massacre cessera. Mal armés, presque nus, n'entendant rien au maniement des armes, et n'ayant aucune idée

de discipline, les Noirs semblent pourtant invincibles; ils savent qu'il faut vaincre ou mourir, et c'est animés par la fureur et le désespoir, qu'ils volent au carnage.

La révolte qui s'était d'abord déclarée dans les environs du Cap, c'est-à-dire dans le nord de la colonie, s'étendit avec une telle rapidité, que les Nègres se soulevaient dans les autres parties en même temps que leurs maîtres apprenaient les événemens du Cap. Les troupes que l'on envoyait contre les insurgés étaient presque toujours repoussées, et les Noirs signalaient chacune de leurs victoires par de nouveaux massacres et de nouveaux incendies. Ils avaient appris que plusieurs des leurs, tombés entre les mains des Blancs, avaient été pendus; et cette circonstance avait porté au plus haut degré la rage de ces malheureux. Les

habitans du Port-au-Prince avaient pris les armes à la première nouvelle de la révolte ; mais ils furent battus aux portes mêmes de la ville qu'une circonstance inattendue empêcha d'être ravagée et détruite de fond en comble.

Nous avons dit que les Mulâtres, ou gens de Couleur, furieux de l'opposition que les Blancs mettaient à l'exécution du décret de l'Assemblée-Nationale qui les déclarait égaux en droits à tous les colons, avaient excité les Nègres à la révolte, et qu'ils s'étaient joints à eux : leur intention, à ce qu'il paraît, était d'effrayer les Blancs, et de les forcer à se conformer au décret ; ils pensaient qu'une fois ce but atteint, il serait facile de faire rentrer les esclaves dans le devoir ; mais les torrens de sang, qui coulaient de toutes parts, leur firent voir combien ils s'étaient trompés ! ils reconnurent la difficulté de

calmer ces furieux dont les succès ne faisaient qu'accroître la rage, et ils firent tous leurs efforts pour amener une réconciliation. Des négociations s'entamèrent; un traité fut conclu, d'après lequel amnistie pleine et entière était accordée aux insurgés qui consentaient à mettre bas les armes, à condition que le décret du mois de mai 1791 serait sur-le-champ mis en vigueur. Les Blancs, dont l'aveugle obstination à conserver des priviléges absurdes avait causé le malheur, souscrivirent à ces conditions; une terrible expérience venait de leur apprendre qu'on ne peut toujours méconnaître en vain les droits sacrés de l'humanité, et que la tyrannie, tôt ou tard, enfante la révolte. Dix générations successives courbent le front sous le joug le plus insupportable. Accoutumés à voir leur moindre volonté regardée comme une loi divine,

les tyrans se reposent du soin de maintenir leur autorité sur le poids des chaînes dont ils accablent des hommes dégradés par le malheur. Mais un jour vient où ces hommes sortent de leur engourdissement ; le feu sacré de la liberté, qui semblait éteint, se ranime tout-à-coup parmi eux ; honteux de ramper, ils se lèvent et brisent leurs chaînes. C'est en vain alors que l'orgueilleux despote, qui les tenait, naguère, sous une verge de fer, promet de se souvenir qu'il commande à des hommes ; c'est en vain qu'il emploie les menaces, les promesses et les prières : sa mort seule peut satisfaire ceux dont il avait fait des esclaves.

Malgré la convention faite entre les Mulâtres et les Blancs, l'insurrection des Nègres continua à faire des progrès ; les Mulâtres avaient mis bas les armes ; mais les Nègres, recevant

chaque jour de nouveaux renforts, s'aperçurent à peine de cette espèce de défection. La guerre continuait avec fureur : on ne faisait, de part et d'autre, des prisonniers que pour leur faire endurer les plus horribles supplices ; et, il faut bien le dire, les Blancs, dans cet assaut de cruauté, laissèrent leurs ennemis loin derrière eux. On vit des planteurs faire enterrer des Nègres jusqu'aux épaules, et, les forçant ensuite, au moyen d'une pince, à ouvrir la bouche, ils introduisaient du sucre bouillant dans les entrailles de ces malheureux qui expiraient ainsi au milieu des plus horribles tourmens. D'autres firent scier leurs prisonniers entre deux planches ; d'autres encore . . . . mais, je m'arrête : ma plume se refuse à tracer des tableaux si épouvantables.

Pendant que la colonie était agitée par de si terribles convulsions, l'As-

semblée nationale, ayant appris que son décret du 15 mai 1791 avait causé quelque trouble au Cap-Français, annula ce décret, et nomma trois commissaires chargés de rétablir la tranquillité à Saint-Domingue. Ces commissaires furent reçus par les Blancs avec de grandes démonstrations de joie ; un *Te Deum* fut chanté à la Cathédrale du Cap-Français, lors de leur arrivée dans cette ville où ils publièrent officiellement l'annulation du décret du 15 mai 1791 ; mais comme il était impossible de satisfaire les Blancs sans déplaire aux Mulâtres, *et vice versâ*, ces derniers coururent aux armes avec plus d'ardeur qu'ils ne l'avaient encore fait: ils accusèrent les Blancs de trahison, et jurèrent d'exterminer jusqu'au dernier de leurs ennemis. Ils se réunirent de nouveaux aux Nègres, s'emparèrent de Port-Saint-Louis qu'ils saccagèrent, et brû-

lèrent une partie du Port-au-Prince. Les commissaires, effrayés, publièrent en vain qu'une amnistie serait accordée à ceux qui déposeraient les armes; cet expédient n'eut d'autre résultat que d'attirer à ses auteurs la haine des Blancs qui ne pouvaient souffrir qu'on accordât quelque grâce à leurs ennemis; et, après un séjour de trois mois à Saint-Domingue, où leur présence ne fit aucun bien, les commissaires, en horreur aux gens de Couleur, méprisés des Blancs, et abandonnés des troupes, furent contraints de s'embarquer pour la France, dont la situation politique était presque la même que celle de sa plus riche colonie.

Tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, les divers partis qui agitaient la France se succédaient au pouvoir; une loi promulguée aujourd'hui était abrogée demain, et l'homme que l'on portait en

triomphe, le matin, était quelquefois conduit à l'échafaud le soir. Le parti Jacobin était tout puissant lors du retour des commissaires, et Robespierre fit sans beaucoup de peine adopter ses principes par la majorité de l'Assemblée-Nationale. La question de l'abolition de la traite des Nègres et de l'esclavage fut agitée, et, le 4 avril 1792, on rendit un décret dont les principaux articles portaient en substance : que les hommes de Couleur jouiraient des mêmes droits que les Blancs; que trois nouveaux commissaires seraient nommés pour Saint-Domingue, où ils seraient accompagnés par des forces suffisantes pour rétablir l'ordre, et que des députés seraient élus par les membres de l'Assemblée coloniale, pour faire connaître à l'Assemblée-Nationale le vœu des colons, concernant la constitution de l'île.

Les nouveaux commissaires furent MM. *Sonthonax*, *Polverel* et *Ailhaud*; ils arrivèrent dans la colonie avec environ huit mille hommes de troupes d'élite. Loin de rassurer les colons, la présence de ces commissaires les effraya ; le bruit s'était répandu que le gouvernement français avait résolu d'affranchir tous les Nègres, et l'on crut que les nouveaux envoyés étaient chargés d'exécuter cette mesure. Les commissaires s'empressèrent de déclarer qu'ils n'avaient pas reçu cette mission ; mais la protection qu'ils accordaient ouvertement aux hommes de Couleur empêcha que les craintes se dissipassent. M. Desparbes, qui avait succédé au gouverneur Blanchelande, fut bientôt remplacé lui-même par M. Galbaud qui, après quelques mois, céda la place à M. de la Salle ; et, comme si tant de maux n'accablaient pas assez la

malheureuse colonie, cette dernière nomination amena de nouvelles dissensions. Galbaud, au lieu de s'embarquer pour la France, ainsi qu'il en avait reçu l'ordre, fit rassembler par son frère un grand nombre de mécontens, à la tête desquels ils marchèrent tous deux contre les commissaires. Ceux-ci, qui avaient pour partisans tous les hommes de Couleur, se préparèrent au combat, et pendant deux jours les deux partis se battirent avec acharnement. Les commissaires, craignant de succomber, si de nouvelles forces ne venaient à leurs secours, envoyèrent un parlementaire aux chefs des Nègres insurgés, auxquels ils offrirent leur liberté, à condition qu'ils marcheraient à l'instant contre les frères Galbaud. Quelques-uns des chefs noirs eurent la générosité de rejeter la proposition; mais l'un d'eux, moins scru-

puleux, entra dans la ville à la tête de plusieurs milliers de Nègres : en un instant tout fut en feu; vieillards, femmes, enfans, tout fut égorgé. Un nombre assez considérable de Blancs était cependant parvenu à sortir de la ville, et ces malheureux fuyaient vers la côte afin d'être recueillis par les vaisseaux; mais, attaqués subitement par un corps nombreux de Mulâtres, ils furent impitoyablement massacrés. Les commissaires ne purent eux-mêmes supporter le spectacle horrible dont ils étaient les auteurs : ils se réfugièrent à bord d'un vaisseau qu'éclairait l'incendie de la ville.

Si les torts des colons avaient été grands, le châtiment fut terrible. Un préjugé barbare accoutumait les Blancs, dès le berceau, à ne voir dans les enfans de l'Afrique que des brutes indignes du nom d'homme : c'était aussi avec ces dispositions que les nouveaux colons

arrivaient du continent; et bientôt le climat brûlant de l'île contribuait à rendre cruels des hommes qui, sous le ciel de l'Europe, auraient peut-être été humains et généreux. Les Nègres, au contraire, accoutumés à vivre sous un ciel de feu, conservaient, au milieu des travaux les plus pénible et de l'esclavage le plus dur, leur patience et leur douceur naturelles. Il fallait une réunion de circonstances bien extraordinaires pour pousser de pareils hommes à la révolte et leur faire commettre de tels excès; et ces circonstances, la révolution française les fit naître, ou plutôt, ainsi que nous l'avons déjà dit, cette révolution hâta la catastrophe dont tant d'innocens furent victimes; car, nous le répétons, l'amour de la liberté n'est jamais entièrement éteint dans le cœur de l'homme.

CINQUIÈME PÉRIODE.

Le Gouvernement français déclare la guerre à l'Angleterre et à la Hollande. — La guerre continue à Saint-Domingue. Abolition de l'esclavage. — Les Anglais s'emparent d'une partie de la colonie. — Toussaint Louverture. — Les Anglais abandonnent Saint-Domingue.

Tandis que le gouvernement français déclare la guerre à la Hollande et à l'Angleterre, et que cette dernière puissance se dispose à attaquer les colonies françaises, les commissaires font des efforts infructueux pour rétablir la tranquillité à Saint-Domingue. Ils pensèrent que le moyen le plus sûr, pour calmer la révolte des Noirs, était

de gagner leurs chefs, de les déclarer libres, ainsi que la plus grande partie des révoltés, et de sanctionner en quelque sorte le choix de ces derniers, en conservant aux chefs qui les commandaient les titres de *généraux*. Mais ce moyen, les Espagnols l'employaient avec beaucoup plus de succès que les commissaires français; ceux-ci ne pouvaient offrir aux Noirs que le titre de *citoyen*, avec le grade de général; et les Espagnols distribuaient des décorations, faisaient des chefs nègres autant de comtes et de ducs, et leur donnaient de *l'excellence*, de sorte que la partie française se trouvait dans une situation d'autant plus critique, que chaque Noir révolté allait grossir les forces espagnoles. Les commissaires firent cependant une dernière tentative; ils envoyèrent une espèce de parlementaire aux nommés *Jean-François* et *Biassou*,

les chefs noirs les plus importans ; voici la réponse de ces hommes :

« Nous ne pouvons nous conformer » à la volonté de la nation, vu que, » depuis que le monde règne, nous » n'avons exécuté que celle d'un roi. » Nous avons perdu celui de France, » mais nous sommes chéris de celui » d'Espagne, qui nous témoigne des » récompenses, et ne cesse de nous se- » courir; comme cela, nous ne pou- » vons vous reconnaître commissaires » que lorsque vous aurez trôné un roi. »

Un autre chef qui avait, pendant quelque temps, secondé les commissaires, et dont le titre d'excellence que lui donnèrent les Espagnols, amena la défection, fit un réponse à peu près semblable : » Je suis, dit-il, le sujet de » trois rois ; du roi de Congo, maître » de tous les noirs, du roi de France, » qui représente mon père, et du roi

» d'Espagne, qui représente ma mère. » Ces trois rois sont les descendans de » ceux qui, conduits par une étoile, » ont été adorer l'Homme-Dieu. Si je » passais au service de la république, » je serais peut-être entraîné à faire la » guerre contre mes frères, les sujets » de ces trois rois à qui j'ai promis » fidélité. »

Ce n'était pas la première fois que les Espagnols faisaient servir la religion à l'exécution de leurs projets; le fanatisme est pour eux une arme puissante dont ils se sont souvent servis pour lui porter des coups terribles.

Plusieurs régimens européens passèrent aussi dans les rangs Espagnols, et les commissaires, qui ne pouvaient offrir que l'égalité à leurs partisans, se virent bientôt abandonnés par les hommes mêmes sur lesquels ils comptaient le plus. L'un d'eux, le commissaire Son-

thonax, n'ayant avec lui que douze ou quinze cents hommes, et fort peu de munitions, était menacé au Cap par une armée nombreuse de révoltés, auxquels le maniement des armes commençait à devenir familier, et que commandait le nègre *Jean-François* dont le nom déjà célèbre inspirait une grande confiance aux insurgés. Un seul moyen de salut restait à Sonthonax, il le croyait du moins ; et ce moyen, c'était l'affranchissement général des Nègres : il fut proclamé ; et cet acte solennel, qui jeta la consternation parmi les colons, n'améliora pas la situation de Sonthonax. Quelques Nègres, satisfaits du titre d'homme libre, qui venait de leur être accordé, restèrent tranquillement chez leurs maîtres, et continuèrent leurs travaux comme par le passé ; mais le plus grand nombre abandonnèrent les habitations des planteurs, et se réfugiè-

*

rent dans les montagnes où ils fondèrent une espèces de république.

Cependant de nouveaux malheurs menaçaient de fondre sur la colonie de Saint-Domingue. L'affranchissement qui, ainsi que nous l'avons vu, ne produisit pas le bien qu'en avait attendu Sonthonax, amena des maux qu'il n'avait pas prévus. Les colons, mécontens de cette mesure, et reconnaissant l'impossibilité où se trouvait la France d'améliorer leur situation, tournèrent leurs regards vers l'Angleterre; et, tandis que plusieurs grands propriétaires, réfugiés à Londres, faisaient des propositions au gouvernement britannique, et offraient de le seconder pour s'emparer de la colonie française; d'autres propriétaires, réunis à la Grande-Anse, formaient une coalition dans le même but. L'Angleterre avait d'abord rejeté ces propositions; mais, lorsque la France

lui eut déclaré la guerre. Le cabinet de Saint-James n'hésita plus, et le général Villiamson, gouverneur de la Jamaïque, reçut l'ordre d'envoyer des forces suffisantes à Saint-Domingue, pour s'emparer des places que les colons offraient de livrer. Voici l'article premier de la proposition faite par les colons : l'impartialité dont nous faisons profession nous engage à rapporter textuellement cet article, dans lequel les colons exprimaient les motifs qui les faisaient agir.

» Les habitans de Saint-Domingue, » ne pouvant recourir à leur légitime » souverain pour se délivrer de la tyran- » nie qui les opprime, invoquent la » protection de sa Majesté Britannique, » lui prêtent serment de fidélité, la » supplient de lui conserver la colonie, » et de les traiter comme bons et fidèles » sujets jusqu'à la paix générale, époque » à laquelle sa Majesté Britannique, le

» gouvernement Français et les puis-
» sances alliées décideront définitive-
» ment entre elles de la souveraineté
» de Saint-Domingue. »

Suivaient douze autres articles qui renfermaient les conditions de cette espèce de capitulation accordée par les Anglais.

Le général Williamson, plein de confiance dans les promesses des colons, et persuadé que l'apparition du pavillon anglais dans un des ports de la colonie suffirait pour rendre facile la conquête de l'île entière, se contenta de faire embarquer à bord de quelques frégates environ neuf cents soldats, commandés par le colonel Vhitelocke; cette expédition, partie de la Jamaïque le 9 septembre 1793, arriva, dix jours après, à Jérémie où les troupes débarquèrent sans rencontrer d'obstacles. Bientôt le Môle, Saint-Nicolas, Saint-Marc, l'Ar-

cahaye, Léogane, le Grand-Goave, et presque toutes les places importantes de la partie du sud furent remises aux Anglais. Ce fut seulement à Tiburon que ces derniers trouvèrent de la résistance; mais, après plusieurs attaques, ils parvinrent à s'emparer de cette place. Le commissaire Sonthonax, ne sachant plus comment s'opposer au torrent dont la défection augmentait à chaque instant la violence, ordonna au général de Laveaux de brûler tous les lieux qu'il serait forcé d'abandonner à l'ennemi. Cette mesure terrible, mais que nécessitait la position désespérée des Français, fit éclater la mésintelligence entre les commissaires.

» De l'ordre que vous avez donné à » celui d'incendier le Cap » écrivait Polverel à son collègue, » il n'y a pas » loin, et vous verrez que bientôt ce

» sera nous qui aurons réduit cette ville » en cendres. »

Du côté du nord, les opérations militaires des républicains n'avaient pas un meilleur succès; les Espagnols, secondés par les Nègres auxquels ils accordaient toutes sortes d'honneurs et de titres, gagnaient chaque jour du terrain; et il paraissait impossible d'arrêter l'invasion, que des défections continuelles favorisaient encore. Les commissaires, pour faire tête à l'orage, eurent recours à la terreur; la guillotine, qui, dans le même temps, faisait en France couler des flots de sang, fut élevée au Port-au-Prince; mais après la première exécution, tous les habitans se soulevèrent, et ce hideux instrument de cruauté fut anéanti.

Cependant une escadre anglaise menaçait la ville du Port-au-Prince, et, le 2 février 1794, le commodore Ford,

qui commandait cette escadre, fit sommer Sonthonax de lui rendre la ville ainsi que les bâtimens qui se trouvaient dans le Port. » Dites au commodore, » répondit le commissaire, que si nous » étions forcés d'abandonner la place, » vous n'auriez de ces bâtimens que la » fumée; car les cendres en appartiendraient à la mer..... Commencez, » M. le commodore, répondit-il encore à une seconde sommation; nos » boulets sont rouges, et nos canonniers sont à leurs postes. »

Ces réponses énergiques suffirent pour imposer aux Anglais, que la manière avec laquelle on les avait reçus à Jérémie, n'avait pas accoutumés à un pareil langage. Mais à peine ce danger fut-il éloigné, qu'un autre lui succéda. Un homme de couleur, nommé *Montbrun*, mécontent de ce que les Noirs, nouvellement affranchis, avaient

été admis dans le 48e régiment français, parvint à gagner un bataillon de la légion de l'Égalité, avec laquelle il attaqua, pendant la nuit, le bataillon du 48e. Aux premiers coups de fusil, les Noirs des environs, attirés par l'espoir du pillage, se précipitèrent dans la ville, et égorgèrent tous les Blancs qu'ils rencontrèrent. Sonthonax, qui s'était retiré au fort Sainte-Claire, fut contraint, pour ramener la tranquillité, de faire embarquer le bataillon du 48e; ce qui réduisit ses forces à bien peu de chose. Le commissaire Polverel, ayant appris ce qui se passait au Port-au-Prince, s'y rendit promptement; mais ses efforts furent vains. Assaillis de tous côtés, reconnaissant l'impossibilité de résister plus long-temps, les commissaires se retirèrent à Jacmel, escortés par quelques troupes noires; là ils reçurent le décret d'accusation

que la Convention avait rendu contre eux, et s'étant constitués prisonniers à bord du bâtiment qui avait apporté le décret, ils partirent pour la France. Les Anglais avaient alors pour auxiliaires, sur ce point, un grand nombre d'émigrés français, qui, n'ayant point été admis dans l'armée du prince de Condé, s'étaient embarqués sur l'escadre anglaise, et s'étaient joints ensuite aux corps francs qui agissaient contre les républicains, et à la légion Montalembert, composée de colons que l'on avait réunis à la Grande-Anse. Ce fut cette légion qui entra la première au Port-au-Prince, où elle se signala par des traits de cruauté inouïs (1). Cependant la tranquillité parut se réta-

(1) « Un officier, nommé *Béranger*, se » porta avec un détachement au fort Saint- » Joseph, où s'était réfugié, contre le dé-

blir; les Anglais et les Espagnols semblèrent faire des efforts pour la mainte-

---

» bordement redouté des Noirs, ce qui
» restait de Blancs qui n'avaient pu trouver
» place sur les bâtimens du commerce laissés
» en rade. Béranger muni d'une liste, com-
» mença par appeler M. Goy, M. Gau et
» trente autres. A la sortie du fort, il eut
» la barbarie de tirer un coup de pistolet à
» chacun d'eux, en les poussant d'une main
» par dessus la rampe du fort, et leur disant
» *Républicain, fais le saut de la Roche-*
» *Tarpéienne*..... Tous eussent péri de
» cette manière sans le général anglais
» White, qui envoya de suite au fort Saint-
» Joseph la compagnie des canonniers de
» Léogane, avec deux de ses aides-de-camp,
» pour mettre fin au carnage. Il fit, le 6, une
» proclamation contre cet attentat... L'in-
» fâme Béranger se sauva; mais le maître de
» l'univers vengea ses malheureuses victi-
» mes: en fuyant à Jérémie, l'assassin se
» noya dans la rivière de Voldrogne. »

nir : il y avait bien encore de nombreuses bandes de Noirs sous les armes; mais on savait qu'elles obéissaient aux Espagnols, et cela rassurait. La confiance commença surtout à renaître, lorsque les Espagnols, dans leurs proclamations, invitèrent les Créoles qui s'étaient expatriés, à revenir à St.-Domingue, et à reprendre possession de leurs terres. Un assez grand nombre d'habitans du Fort-Dauphin, qui avaient été chercher aux États-Unis un abri contre la fureur des révoltés, crurent que le danger avait cessé, et, s'embarquant promptement, ils rentrèrent dans leurs foyers. Dans le même temps, Jean-François vint avec son armée camper aux portes de la ville ; comme il s'aperçut qu'on ne faisait aucune disposition pour le repousser, il divisa ses Nègres par petites troupes et leur fit parcourir les rues : de son côté, la garnison es-

pagnole prend les armes, et, au signal donné par un prêtre espagnol, nommé *Valquès*, ami de Jean-François, le massacre le plus horrible commence. Tous les Français que l'on rencontre sont égorgés; les maisons sont forcées; femmes, enfans, vieillards, tout tombe sous les coups de ces furieux, et, sur mille habitans, quatorze seulement survécurent à cette horrible boucherie. Une fois encore les féroces Espagnols firent, au nom d'un Dieu de paix, couler des flots de sang; ce fut en répétant aux Noirs que les Français n'étaient que des Hébreux et des hérétiques, qu'ils en firent les auxiliaires de leur cruauté, et ce fut un ministre de la religion qui médita ce forfait et qui en donna le signal!... A Dieu ne plaise que nous accusions le christianisme d'avoir formé de pareils monstres!... Nous savons faire une juste distinction, et nous ne confondrons ja-

mais notre sainte religion, fille du ciel et mère de tant de vertus, avec quelques misérables, qui, les mains teintes du sang de leurs frères, osent invoquer le nom du Dieu de vérité.

La situation des Français, qui depuis quelque temps semblait désespérée, changea tout-à-coup. Tandis que de nouveaux massacres succédaient à celui que nous venons de rapporter, et que des bandes d'esclaves révoltés, que chaque jour voyait augmenter, désolaient toutes les parties de l'île, le commandant Montbrun, homme de couleur dont nous avons déjà parlé, ralliait à Jacmel le peu de troupes qui étaient restées fidèles au gouvernement français. Un nommé *Rigaud*, qui était devenu général, après avoir exercé la profession d'orfèvre, organisa une petite armée; secondé par le commandant Pétion et le général Beauvais, il ne tarda pas à

*

inquiéter sérieusement les Anglais et leurs alliés, et il reprit successivement les places que la trahison avait livrées à l'ennemi. Vaincus par une poignée de soldats, étroitement bloqués dans la Grande-Anse, les Anglais eurent recours à leur or; ils offrirent des sommes considérables aux chefs de la petite armée devant laquelle ils avaient fui; mais leurs propositions furent rejetées avec indignation : « Permettez-moi, » écrivit (1) le brave général Laveaux au colonel anglais Witelock, » de me » plaindre à vous-même de l'indignité

(1) Cette lettre est rapportée par un historien qui a cru devoir en corriger le style, et qui, après avoir annoncé le texte de la lettre n'en a conservé que l'esprit. Nous avons pensé qu'il était plus convenable de ne rien changer à ce monument de probité et de franchise militaires.

» que vous m'avez faite, en me croyant
» assez vil, assez scélérat et assez bas
» pour imaginer que l'offre de cin-
» quante mille écus n'exciterait pas
» tout mon ressentiment. En cela, vous
» vous êtes fait tort à vous-même. Je
» suis général ; jusqu'à présent j'ai
» mérité de commander l'armée ; vous
» avez cherché à me déshonorer aux
» yeux de mes frères d'armes. C'est un
» outrage dont vous me devez une sa-
» tisfaction personnelle ; je la demande
» au nom de l'honneur qui doit exister
» parmi les nations. En conséquence,
» avant qu'il y ait une action générale,
» je vous offre un combat singulier,
» jusqu'à ce que l'un de nous d'eux
» tombe. Je vous laisse le choix des
» armes, soit à pied, soit à cheval...
» Votre qualité d'ennemi ne vous don-
» nait pas, au nom de votre nation,
» le droit de me faire une insulte per-

» sonnelle; comme particulier, je vous » demande satisfaction d'une injure » que vous m'avez faite comme indi- » vidu. »

La petite armée républicaine, malgré les succès qu'elle avait eus, était fort mal approvisionnée; elle manquait des choses les plus nécessaires; depuis long-temps tous les soldats marchaient nu-pieds, et le général n'entretenait le bon ordre et la discipline qu'en promettant la prochaine arrivée des secours envoyés par le gouvernement. Ces secours tant promis n'arrivaient pas; le brave Laveaux avait vendu jusqu'à ses épaulettes, et déjà il songeait à la retraite, lorsqu'un homme, un Nègre, qui avait passé plus de quarante ans dans l'esclavage, vint encore changer la face des choses. *Toussaint Bréda*, auquel une bonne conduite et beaucoup d'intelligence avaient gagné l'affection

d'un bailli, nommé *M. Bayou*, fut enlevé à la culture de la terre, pour être attaché au service personnel de ce dernier : cette condition laissait à Toussaint des momens de loisir qu'il utilisa; il apprit à lire, à écrire, et les premiers élémens de l'arithmétique ; de sorte qu'il sortit tout-à-fait de la classe ordinaire des esclaves, et qu'il se trouva, lors de la révolution, en état de jouer un rôle très-important; mais la reconnaissance et l'attachement qu'il avait pour son maître le retinrent long-temps. Cependant l'insurrection presque générale des Noirs ayant forcé M. Bayou à chercher un asile loin de la colonie, Toussaint parvint à faire passer à Baltimore une grande quantité de sucre; de sorte que, par son intelligence, il conserva des moyens d'existence à son maître qui s'embarqua pour l'Amérique septentrionale, où

Toussaint continua à lui faire des envois considérables.

Tranquille sur le sort de son bienfaiteur, Toussaint prit part aux événemens politiques : il commença par se faire recevoir dans l'armée du chef Biasson, en qualité de médecin, qualité qu'il justifiait en quelque sorte par la connaissance qu'il possédait des plantes médicinales de la colonie. Tour-à-tour lieutenant de Biasson, aide-de-camp de Jean-François, il devint colonel espagnol; mais son ambition, qui avait pris un rapide essor, ne lui permettait pas de s'en tenir là : jaloux de Jean-François que les Espagnols comblaient de faveurs, et désespérant d'arriver à un plus haut degré d'élévation, tant qu'il resterait sous les mêmes drapeaux que ce chef renommé, il offrit ses services au général Laveaux qui, sentant tout le parti qu'il

pouvait tirer d'un tel homme, accepta les propositions de Toussaint, et lui donna le titre de général de brigade. Aussitôt Toussaint se met en marche avec une grande quantité de Noirs accoutumés à lui obéir, bat les Espagnols qui tentent de s'opposer à son passage, et arrive près du général Laveaux. La paix qui se fit à quelque temps de là entre la France et l'Espagne rendit la défection de Toussaint moins préjudiciable à cette dernière puissance, puisque, d'après un des articles du traité, l'Espagne cédait à la France presque toutes ses possessions de Saint-Domingue (1795). A la suite de cette paix, Jean-François se retira dans la Péninsule, et les troupes qu'il avait licenciées vinrent grossir les rangs de Toussaint, qui avait échangé son nom de *Breda* contre celui de *Louverture*, « pour annoncer à la colonie, et

» surtout aux siens, dit le général » Pamphile-de-Lacroix, qu'il allait ou- » vrir la porte d'un meilleur avenir. »

Dès ce moment, les opérations de l'armée républicaine contre les Anglais furent poussées avec vigueur ; tandis que le général Rigaud faisait le siège de Port-au-Prince, Toussaint attaquait Saint-Marc ; et les Anglais, pressés de toutes parts, tentaient en vain de corrompre avec leur or les chefs de l'armée qu'ils étaient trop faibles pour combattre, lorsque, vers la fin de décembre, ils reçurent un renfort de douze cents hommes, sous les ordres du major général Bowyer ; et à peine ces troupes furent-elles débarquées près de Léogane, que la flotte qui les avait apportées commença un feu terrible. Mais bientôt les canons du fort Ça-ira firent taire ceux des vaisseaux anglais ; et les troupes de terre, repoussées avec une

perte assez considérable, se rembarquèrent précipitamment.

Quelque temps après (1796), une insurrection éclata au Cap; le général Laveaux qui s'y trouvait, et l'ordonnateur en chef Perroud furent arrêtés par le commandant Villate, chef de l'insurrection, qui très-certainement eût fait un fort mauvais parti à ces deux prisonniers, si Toussaint Louverture, apprenant ce qui se passait, n'était accouru, à la tête de dix mille Noirs avec lesquels il châtia les révoltés. Le général Laveaux, rendu à ses fonctions, nomma Toussaint son lieutenant, au gouvernement de Saint-Domingue. Revêtu de cette nouvelle autorité, Toussaint, qui avait un talent particulier pour se faire comprendre des Nègres, s'occupa de l'amélioration morale de la colonie; il fit rentrer partout les cultivateurs dans leurs habitations; il dé-

cida que les Noirs travailleraient comme par le passé, avec cette différence qu'ils seraient traités comme des hommes libres, et que les maîtres, qui les emploieraient, seraient tenus de les payer comme ouvriers, ou de leur céder un quart du produit de leurs terres; de sorte que la colonie semblait renaître de ses cendres, et que tout présageait un plus heureux avenir, lorsque le commissaire Sonthonax, dont le gouvernement français avait approuvé la conduite, fut de nouveau envoyé à Saint-Domingue avec quatre autres commissaires qui étaient plutôt ses subordonnés qus ses collègues. A son arrivée, Sonthonax reconnut sur-le-champ la nécessité de s'attacher Toussaint dont le pouvoir faisait chaque jour de nouveaux progrès, et il commença par nommer ce chef noir général de division. Loin

de satisfaire l'ambition de Toussaint, ce nouveau grade ne fit que l'accroître ; il fut bientôt las de n'occuper que le second rang dans la colonie. Battant dans toutes les rencontres les Anglais qui avaient encore de terribles adversaires dans les généraux Rigaud, Desfournaux et Henry Christophe, qui se fit depuis proclamer roi d'Haïti ; remportant, dis-je, des victoires presque continuelles, Louverture ne négligeait point la politique ; il réussit par ses intrigues à faire appeler successivement, au corps législatif, le général Laveaux, son bienfaiteur, et le commissaire Sonthonax, dont la présence dans la colonie contrariait ses projets (1797). « Citoyen commis-» saire, écrivait-il à ce dernier, le » vœu du peuple de Saint-Domingue » s'était fixé sur vous pour le repré-» senter au corps législatif. . . . .

» Nous avons voulu joindre notre as-
» sentiment particulier à la volonté
» générale : si les ennemis de la li-
» berté s'obstinent encore à vous
» poursuivre, dites-leur que nous
» avons protesté de les rendre im-
» puissans. »

Ce langage de maître irrita le commissaire, et donna de vives inquiétudes au gouvernement français, qui envoya à Saint-Domingue le général Hédouville; mais Toussaint Louverture, à la voix duquel des milliers de Noirs prenaient les armes, se sentait assez fort pour méconnaître l'autorité de la France; il se plaignit hautement, menaça de quitter le commandement des troupes, et affecta de traiter en inférieur le général Hédouville.

Cependant les armes des républicains, et plus encore les maladies épidémiques avaient réduit l'armée anglaise

à un tel état de faiblesse, que le général Maitland, qui la commandait, sentit qu'il serait bientôt forcé d'abandonner Saint-Domingue; mais avant d'en venir à cette extrémité, il voulut tenter de faire jouer le ressort au moyen duquel il est quelquefois si facile de vaincre les plus grands obstacles. Sachant qu'il y avait de la mésintelligence entre Toussaint et Hédouville, le général anglais flatta l'ambition et la vanité du chef noir, auquel il commença par envoyer de riches présens, qui lui valurent une capitulation très-honorable (1798), en même temps qu'ils préparèrent l'indépendance de Saint-Domingue, événement que désirait vivement l'Angleterre. (1)

---

(1) » J'ai vu dans les archives du gouver-
» nement au Port-au-Prince, et tous les
» officiers de l'état-major de notre armée

Toussaint, qui avait d'abord refusé les honneurs qu'on avait voulu lui rendre, reçut de fort bonne grâce ceux qu'on

---

» ont vu avec moi les propositions secrètes » qui étaient la cause de ces démonstrations » publiques. Ces propositions tendaient à » faire déclarer Toussaint Louverture roi » d'Haïti, qualité dans laquelle le général » Maitland l'assurait qu'il serait de suite re- » connu par l'Angleterre, s'il consentait, en » ceignant la couronne, à signer, sans res- » triction, un traité de commerce exclusif, » par lequel la Grande-Bretagne aurait seule » le droit d'exposer les productions colo- » niales, et d'importer en échange les pro- » duits manufacturés, à l'exclusion de ceux » du continent. On donnait au roi d'Haïti » l'assurance qu'une forte escadre de fré- » gates Britanniques serait toujours dans » les ports ou sur les côtes, pour les pro- » téger. »

(Le général PAMPHILE DE LA CROIX. *Révolution de Saint-Domingue.*)

lui fit lorsqu'il prit possession des places que les Anglais évacuèrent. Le général Hédouville témoigna hautement le mécontentement que lui causait la capitulation honorable accordée par Toussaint, mais n'eut aucun égard aux réprésentations du général français ; il reçut, au contraire, de nouveaux présens que le général lui fit au nom du roi d'Angleterre ; et il est probable que, si cette puissance avait eu des forces respectables dans l'île, Toussaint aurait cédé dès lors aux instigations de Maitland; mais ce Nègre avait trop de bon sens pour ne pas sentir qu'il ne pouvait raisonnablement compter sur l'appui d'une puissance qui venait de se laisser vaincre par quelques milliers de Noirs: cette considération l'arrêta, et Maitland partit avec les débris de son armée, sans que ses présens eussent fait autre chose que d'augmenter la mésin-

telligence qui existait déjà entre le chef noir et le général Hédouville.

Ainsi, un seul homme, un Nègre, un esclave, préparait la régénération des enfans de l'Afrique. Si l'ambition trouva un accès trop facile dans le cœur de Toussaint Louverture, on ne peut nier que cet homme extraordinaire possédât un grand génie, et beaucoup de belles qualités; par lui, des hordes de cannibales devinrent, comme par enchantement, de braves soldats, observant une discipline sévère; il ne se montra jamais avide de richesses; l'esprit de rapine, si commun même alors parmi les chefs qu'envoyait le gouvernement français, lui fut inconnu. A mesure que ses victoires lui livraient quelques cantons, il s'occupait d'y rétablir l'ordre, et de remettre les propriétaires en possession de leurs terres. Il protégeait particulièrement l'agriculture, et il disait

quelquefois à ce sujet : « Je n'ai pas en-
» vie de passer pour un Nègre de la cô-
» te, et je saurai aussi bien que les au-
» tres tirer parti des ressources terri-
» toriales. La liberté des Noirs ne peut
» se consolider que par la prospérité
» de l'agriculture. » Il oubliait facile-
ment les injures, et ne montra jamais pour les colons la haine dont presque tous les gens de couleur étaient animés.

L'apparition de cet homme sur la scène politique est l'événement le plus remarquable de cette période, à la fin de laquelle Saint-Domingue ne tenait plus à la métropole que par un fil.

SIXIÈME PÉRIODE.

Toussaint Louverture proclame l'indépendance de Saint-Domingue. — Paix entre la France et l'Angleterre. — Expédition du général Leclerc. — Arrestation et mort de Toussaint.

Toussaint Louverture, qui, tant que les Anglais avaient été dans l'île, avait montré quelque déférence pour le général Hédouville, lui rompit en visière dès que ce général fut le seul dont l'autorité le contrariait. Après le départ des Anglais, M. Hédouville annonça, dans une proclamation, que tous les employés blancs, qui avaient été au service des ennemis de la république, étaient congédiés, et que leurs biens étaient

confisqués ; et en même temps le général noir fit proclamer une amnistie générale. Dès lors, il fut facile de deviner les intentions de Toussaint qui, maître absolu des Noirs qu'il soulevait et qu'il calmait à son gré, effraya tellement l'agent du gouvernement français au moyen d'une insurrection, que ce général s'embarqua pour la France ; mais à peine avait-il perdu de vue les côtes de Saint-Domingue, que la tranquillité était rétablie dans ce pays. Toussaint, qui craignait cependant un peu les suites des plaintes que le général Hédouville ne manquerait pas de faire, se hâta d'adresser au Directoire un long factum, dans lequel il tenta de se justifier, en accusant *l'agent* (c'est ainsi qu'il désigne le général) d'avoir provoqué l'insurrection, en agissant contre les intérêts de la colonie.

Un des commissaires, qui avaient ac-

compagné Sonthonax, et qui était resté à Saint-Domingue, prit alors le titre d'agent du Directoire, et il fit plusieurs tentatives pour amener la réconciliation de Toussaint et de Rigaud. Ce dernier, qui avait le commandement d'une partie de la colonie, ne voyait pas sans jalousie le crédit immense de son collègue. La tentative du commissaire échoua, toutes relations cessèrent entre les deux chefs; et les hommes de Couleur, craignant de voir les Noirs en possession de toute l'autorité, prirent les armes, et coururent se ranger près de Rigaud; tandis que, de son côté, Toussaint faisait des préparatifs pour écraser son adversaire; mais avant de quitter le Port-au-Prince, craignant que les hommes de Couleur qu'il y laisse n'excitent une insurrection, il les rassemble dans l'église, et, du haut de la chaire où il lui arrivait souvent de monter pour faire

des harangues, il leur adresse ces paroles : » Bien que toutes mes troupes ail-
» lent incessamment quitter la partie
» de l'Ouest, j'y laisse mon œil et mon
» bras : mon œil qui saura vous sur-
» veiller, mon bras qui saura vous at-
» teindre. »

La guerre commença ; elle se fit avec fureur. Rigaud obtint d'abord de grands avantages; et quoique Toussaint eût des forces dix fois plus nombreuses que celles de son adversaire, les premiers événemens lui donnèrent de sérieuses inquiétudes; mais après avoir été battu dans plusieurs rencontres, il parvint enfin à prendre l'offensive, et chassant Rigaud de toutes les places dont il s'était emparé, il le força à se retirer jusqu'aux Cayes (1800). Aux horreurs d'une guerre d'extermination vinrent se joindre celles d'une effroyable famine : Rigaud obligé de se retirer, défendait le

terrein pied à pied, et ne l'abandonnait qu'après l'avoir brûlé et ravagé ; de sorte que, plus Toussaint avançait, moins il trouvait de vivres ; et la famine fut bientôt telle, que la faim faisait mourir chaque jour des milliers de personnes.

Tandis qu'on se battait avec un acharnement presque semblable à celui de la première insurrection, Bonaparte revenu d'Egypte avait opéré un grand changement dans la forme du gouvernement français ; et à peine les Consuls eurent-ils succédé aux Directeurs, qu'ils s'occupèrent des affaires de la colonie : les généraux Vincent, Michel, et un nommé Raymond, homme de Couleur, qui avait déjà rempli les fonctions d'agent, furent envoyés dans la colonie. Ils étaient porteurs de plusieurs arrêtés signés par le premier Consul, dont les principales dispositions étaient que le

général Toussaint Louverture continuerait à avoir le commandement en chef de l'armée, et que l'agent Roume aurait ce gouvernement ; ces envoyés apportaient aussi une proclamation qui annonçait aux habitans de Saint-Domingue les changemens survenus en France. Toussaint reçut ces envoyés avec beaucoup de froideur ; il parut mécontent de ce que le premier Consul Bonaparte ne lui avait pas écrit, et il refusa de faire imprimer la proclamation ; cependant il se servit du général Vincent pour amener Rigaud à l'obéissance ; mais déjà les habitans des Cayes où s'était rétiré Rigaud, fatigués de la guerre, refusaient de prendre les armes, et chaque jour les forces de Rigaud diminuaient. Il s'embarqua pour la France avec Pétion et quelques autres des siens. Dès lors Toussaint fut tout-puissant dans l'île ; et le général

Dessalines, qu'il avait investi de sa confiance, rendit ce pouvoir presque insupportable aux gens de Couleur sous le plus léger prétexte; mais, d'un autre côté, l'enthousiasme des Noirs pour leur chef, était à son comble, et les Blancs que Toussaint flattait ostensiblement se trouvaient fort bien de son gouvernement: comme s'il eût pressenti que la paix dont jouissait la colonie ne serait pas de longue durée, il continua à entretenir une discipline sévère; il passait souvent ses troupes en revue, et les haranguait d'une manière fort originale (1).

---

(1) » Afin d'être mieux compris, il leur » parlait en parabole : il employait souvent » celle-ci. Dans un vase de verre plein de » grains de maïs noir, il mêlait quelques » grains de maïs blanc, et il disait à ceux » qui l'entouraient. *Vous êtes le maïs noir,*

*

D'après le traité de paix, signé à Bâle entre la France et l'Espagne en 1795, cette dernière puissance cédait à la république toute la partie de Saint-Domingue, que l'on nommait *espagnole*; mais la guerre terrible, que les différens partis s'étaient faite depuis six ans, avait empêché que l'article du traité, qui concernait la colonie, fût ponctuellement exécuté, et les Espagnols étaient toujours maîtres, *de fait*, de San-Jago, de San-Domingo. Toussaint, débarrassé d'un compétiteur qui lui avait donné de sérieuses inquiétudes, songea à pren-

---

» *les Blanc qui voudraient vous asservir* » *sont le maïs blanc.* Il remuait le vase, » et le présentant à leurs yeux fascinés, il » s'écriait en inspiré : *guette Blanc ci la la*, » c'est-à-dire voyez ce qu'est le Blanc pro- » portionnellement à vous. »
(*Révolution de Saint-Domingue.*)

dre possession de la partie espagnole ; en conséquence, il pressa l'agent Roume de nommer un gouverneur pour cette partie de l'île ; et l'agent prit un arrêté par lequel il autorisait Toussaint à envoyer le général Agé à Santo-Domingo, pour y prendre possession, au nom du peuple français, de la partie ci-devant espagnole. Mais le général Agé, étant parti sans troupes, ne trouva pas les autorités espagnoles disposées à reconnaître son autorité. Il y eut quelque rumeur dans la capitale ; et l'envoyé français fut obligé de se retirer promptement pour éviter que le peuple lui fît un mauvais parti. Toussaint devint furieux lorsqu'il apprit cette nouvelle ; et, après avoir fait des préparatifs pour s'emparer de vive force du pays où l'on refusait de reconnaître son autorité, il écrivit au gouverneur espagnol, Joachim Garica, une

longue lettre dont voici les principaux passages : « . . . . Je me réservais de » vous écrire pour vous demander jus- » tice de l'insulte faite au gouverne- » ment en la personne d'un de ses of- » ficiers généraux . . . . . Je vous » préviens que j'ai chargé le général » Moyse, commandant en chef la di- » vision du Nord, de cette importan- » te opération (la prise de possession); » et, d'aprés l'outrage qu'a essuyé le » gouvernement en la personne du gé- » néral Agé, pour la même mission, » j'ai dû faire accompagner le général » Moyse d'une force armée, suffisante » pour l'exécution du traité. »

Le gouvernement reçut cette lettre au moment même où une armée de dix mille hommes envahissait son territoire (1801) ; reconnaissant l'impossibilité de résister, il eut recours à cette vieille tactique qui avait été si favorable

aux Espagnols dans le commencement de la guerre : il répondit à Toussaint, et il affecta de le traiter, presque à chaque ligne, de très-illustre et très-excellent Seigneur ; mais ces moyens étaient usés, et le piége était trop grossier pour qu'il fût possible qu'un homme comme Toussaint s'y laissât prendre. Il persista dans ses prétentions, entra dans Santo-Domingo presque sans coup férir ; et le gouverneur Garcia, après une espèce de capitulation, s'embarqua pour l'Espagne.

Maître de la totalité de l'île, Toussaint, qui depuis long-temps méditait de la rendre indépendante, employa tous les moyens que lui fournit son génie pour se faire chérir de tous les habitans ; en même temps que de beaux édifices s'élevaient par ses ordres, et qu'il faisait percer de belles routes, il écoutait les plaintes des Blancs et des

Noirs avec le même intérêt, et faisait rendre à chacun une prompte justice. On le trouvait toujours prêt à faire droit aux justes réclamations ; il se montrait le protecteur de ses anciens compagnons d'esclavage, et l'ami de ceux dont, pendant un demi-siècle, il avait été l'esclave. Il ne se dissimulait pas les dangers que lui faisait courir le rang élevé où il était parvenu, et il répétait souvent : « J'ai pris mon vol dans » la région des aigles. Il faut que je » sois prudent en regagnant la terre ; » je ne puis plus être placé que sur un » rocher, et ce rocher doit être l'insti- » tution constitutionnelle qui me ga- » rantira le pouvoir, tant que je serai » parmi les hommes. »

En vain le général de brigade Vincent chercha-t-il à lui faire abandonner ce projet ; il répondait en citant l'exemple de Bonaparte, dont le succès avait

couronné l'audace. Enfin il termina ce projet de constitution, qu'il croyait devoir assurer son autorité; les représentans de tous les districts l'adoptèrent aussitôt qu'il leur fut présenté : l'île fut immédiatement déclarée indépendante, et le général Vincent partit pour la France, où il apporta la nouvelle de ces événemens importans.

Près d'une année s'écoula pendant laquelle les établissemens de St.-Domingue semblèrent renaître de leurs cendres : tout prospérait ; et, si les gens de Couleur n'avaient eu à se plaindre de la cruauté de Dessalines, dont Toussaint avait fait une espèce de grand prévôt, la population entière eût goûté le bonheur le plus parfait; mais cet état de prospérité ne devait pas être de longue durée, et Toussaint conçut de vives inquiétudes, en apprenant que la paix avait été signée entre la France

et l'Angleterre. Cette nouvelle n'abattit pourtant pas son courage; et, loin d'en paraître affecté, il sembla redoubler de zèle dans les soins qu'il donnait à son gouvernement; il avait particulièrement le soin de faire rendre justice promptement, et jamais aucune considération ne put, auprès de lui, l'emporter sur le bon droit. Son neveu, le général Moyse, étant accusé de négligence dans une administration qui lui était confiée, fut jugé par un conseil de guerre et condamné à mort. Son titre de parent du souverain ne put le sauver; il fut fusillé : il est vrai de dire pourtant que Toussaint rendait aussi quelques jugemens d'une manière un peu trop sommaire. Les Nègres d'une habitation s'étant révoltés, il les fit rassembler sur la place d'armes du Cap, où il en condamna une certaine quantité à la peine de mort, après

leur avoir fait seulement quelques questions (1).

Toussaint, avec tout son génie, ne put cependant conjurer l'orage qui menaçait de fondre sur lui et sur le pays soumis à sa domination ; il écrivit alors à Bonaparte une lettre portant pour suscription : *Le premier des Noirs au premier des Blancs ;* mais le premier Consul, alors en paix avec tout le continent, avait déjà résolu de soumettre St.-Domingue, et il ne ré-

(1) » Sur la mine et sur la réponse équivoque il ordonnait individuellement à des » Noirs d'aller se faire fusiller. Les victimes » qu'il désignait ne murmuraient pas, elles » joignaient les mains, baissaient la tête, » s'inclinaient humblement devant lui, et » allaient avec conviction, soumises et » respectueuses, recevoir la mort. »
(*Révolution de Saint-Domingue.*)

pondit pas aux lettres de Toussaint, qui ne pouvaient le faire changer de détermination. A la fin de décembre 1801, on apprit à St.-Domingue qu'une armée de vingt-cinq mille hommes, sous les ordres du général Leclerc, beau-frère de Bonaparte, allait être embarquée sur une flotte considérable, et que cette expédition était destinée à soumettre la colonie.

Après une traversée de six semaines, la flotte entra dans la vaste baie de Samana. Lorsque Toussaint Louverture, qui était accouru vers ce Cap, eût jeté les yeux sur cette flotte formidable, le découragement s'empara de lui : « Il faut périr, s'écria-t-il ! la » France entière vient à Saint-Domin- » gue ; on l'a trompée : elle y vient » pour se venger et asservir les Noirs.»

Cette flotte, composée de plus de cinquante vaisseaux on frégates, avait à la

vérité un aspect formidable; mais les rapports que l'on avait faits à Toussaint étaient exagérés, puisque, au lieu de vingt-cinq mille combattans, elle n'en portait pas douze mille. Toussaint, qui avait alors plus de vingt mille hommes sous les armes, et qui pouvait compter sur des généraux expérimentés, pouvait donc opposer une résistance capable d'en imposer aux Français; aussi, dès que le premier moment de terreur fut passé, il s'empressa de donner des ordres, et de tout disposer pour repousser l'attaque à laquelle il s'attendait. Il fit prêter à ses troupes le serment de vaincre ou de mourir.

L'expédition française formait trois divisions, dont la première, sous les ordres du général Rochambeau, devait se porter sur le fort Dauphin; la seconde, commandée par le général Boudet, devait débarquer au Port-au-

Prince ; et la troisième, aux ordres du général Hardi, devait se porter au Cap. Le général Rochambeau débarqua le premier avec sa division ; un grand nombre de Noirs s'étant rassemblés, le général crut qu'on se disposait à lui résister, et il fit charger à la baïonnette ces Noirs, qui, surpris d'une attaque si imprévue, prirent la fuite de tous côtés, abandonnant la ville et les forts.

Peut-être, lors de l'arrivée de l'expédition à Saint-Domingue, y avait-il quelque moyen d'accommodement ; et les deux fils de Toussaint, élevés en France, et que Bonaparte avait eu la précaution de faire embarquer à bord d'un des vaisseaux de flotte, après leur avoir donné des instructions ; ces deux enfans, dis-je, animés des meilleurs sentimens, eussent beaucoup fait auprès du général noir pour la conservation de la paix ; mais les premières hos-

tilités allumèrent un incendie qui ne pouvait s'éteindre que par l'extermination de l'un des deux partis.

Le général Hardi, étant arrivé devant le Cap-Français, se disposait à faire débarquer sa division ; mais Christophe, qui commandait alors au Cap, envoya un officier au général en chef le Clerc, auquel il fit dire que le gouverneur Toussaint était alors dans l'intérieur de St.-Domingue; que lui, Christophe ; ne pouvait permettre aux troupes françaises de débarquer ; que, d'ailleurs, rien ne prouvait que cette expédition fût envoyée par la Métropole ; et qu'enfin, « si le prétendu capitaine général Leclerc persistait à vouloir entrer au Cap, la terre brûlerait avant » que l'escadre mouillât dans la rade. »

Le général Leclerc, qui ne s'attendait peut-être pas à autant d'énergie de la part d'un ancien esclave, fit une

réponse pleine de force et de dignité : « J'apprends avec indignation, ci- » toyen général, mandait-il à Christo- » phe, que vous refusez de recevoir » l'escadre et l'armée française que je » commande, sous le prétexte que vous » n'avez pas d'ordre du gouverneur- » général..... Je vous préviens que » si, aujourd'hui, vous ne m'avez pas » fait remettre les forts Picolet et tou- » les autres batteries de la côte, de- » main, à la pointe du jour, quinze » mille hommes seront débarqués. »

Cette menace ne parut point effrayer le général noir, et ce fut inutilement que les autorités civiles du Cap l'engagèrent à laisser entrer les Français : loin de se montrer disposé à aucun accommodement, il fit, à l'exemple de Toussaint, prêter serment de fidélité aux troupes; et, après avoir ordonné que la place serait immédiatement éva-

cuée par tous les habitans incapables de porter les armes, il fit distribuer à ses soldats des pièces d'artifice destinées à incendier la ville, dans le cas où il serait forcé de l'abandonner. De son côté, le maire, nommé *Télémaque*, prévoyant le désastre du Cap-Français, invita tous les habitans à se munir d'eau.

Un coup de vent et d'autres circonstances ayant empêché le général Leclerc de faire débarquer la division destinée à s'emparer du Cap aussi promptement qu'il l'avait dit dans sa lettre à Christophe, celui-ci profita de cette circonstance pour faire de nouvelles dispositions ; mais il paraît qu'il ne songea pas à défendre la place qu'il savait bien incapable de résister aux forces supérieures qui la menaçaient. Obligé de se tenir au large pendant vingt-quatre heures, le général Leclerc

reparut bientôt devant le Cap. Le jour commençait à finir, lorsque les premiers vaisseaux de l'escadre furent aperçus des forts, dont les canons se firent aussitôt entendre; et au même instant les soldats de Christophe se répandirent dans la ville, jetèrent des torches, et toutes les matières combustibles dont ils étaient munis dans les principales maisons; les monumens publics furent les premiers embrâsés Le maire, Télémaque, qui avait rassemblé environ douze cents partisans, s'empressa alors de se joindre avec les siens aux troupes du général français; mais tous leurs efforts, pour arrêter les progrès de l'incendie, furent inutiles; les flammes qui dévoraient cette malheureuse cité ne permettaient pas aux travailleurs d'approcher, et le petit nombre de maisons qui ne furent pas consumées, s'écroulèrent au bruit de l'ef-

froyable explosion des magasins de poudre.

Pendant que ces événemens se passaient au Cap, la division Boudet sommait la ville de Port-au-Prince de lui ouvrir les portes. Le général Agé, qui commandait dans cette place, fit à peu près la même réponse que Christophe : il prétendit que le général de division Dessalines étant absent, il ne pouvait permettre le débarquement. Cependant il ne faisait point de menaces ; mais quelques officiers de la garnison, mécontens du peu d'énergie de leur chef, écrivirent à Boudet que, s'il débarquait, la ville serait brûlée sur-le-champ, et que tous les Blancs de la colonie seraient égorgés. Ces menaces ne s'effectuèrent point fort heureusement ; quelques Blancs furent à la vérité massacrés, et les Noirs brûlèrent plusieurs habitations ; mais les Français s'empa-

rèrent de la ville avec tant de promptitude, que les insurgés, ainsi qu'on les appelait, n'eurent pas le temps d'y mettre le feu. Quelques passages d'une lettre que Toussaint écrivait à l'un de ses généraux, peu de temps après ces événemens, pourront jeter quelque jour sur les causes qui les avaient amenés :

« Les Français et les Blancs de la » colonie, mandait-il au général Do- » magé, veulent nous ravir notre li- » berté. Plusieurs vaisseaux de guerre » ont mis à l'ancre près de nos côtes, » et des troupes nombreuses viennent » de s'emparer du Cap, du Port-au- » Prince et du fort Liberté. Le Cap, » après une vigoureuse résistance, a » été obligé de céder; mais l'ennemi » n'y a guère trouvé que des cendres. » On a fait sauter les forts, et tout » est brûlé. La ville du Port-au-Prince » a été livrée à l'ennemi par la tra-

» hison du général de brigade Agé ; et
» le fort Bizoton s'est rendu sans ti-
» rer un coup de fusil, par suite de la
» perfidie du chef de bataillon Boudet.
» . . . . . Défiez-vous des Blancs ;
» ils vous trahiront s'ils le peuvent.
» Tous leurs vœux, n'en doutez pas,
» tendent au rétablissement de l'es-
» clavage. Cependant je vous donne
» carte blanche. Tout ce que vous fe-
» rez sera bien fait. Levez en masse les
» cultivateurs, et faites-leur bien com-
» prendre qu'ils ne doivent mettre au-
» cune confiance dans ces hommes ar-
» tificieux, qui ont reçu secrètement
» des proclamations de France (1).... »

(1) Ce fait est vrai : les parlementaires, qu'avaient envoyés les chefs des différentes divisions, étaient munis de proclamations que, d'après l'ordre qu'ils en avaient reçu, ils étaient parvenus à faire distribuer.

Malgré la grande activité de Dessalines, et la terreur que son nom seul répandait dans tout le pays qui lui était soumis, les gens de Couleur que la domination des Nègres effrayait, et particulièrement les habitans de la partie du sud, qui naguère encore avaient combattu avec le général Rigaud contre Toussaint Louverture, firent cause commune avec l'armée française; de sorte que la cruauté de Dessalines, et le génie de l'infatigable Toussaint ne purent empêcher le général Leclerc de faire chaque jour quelque progrès; en peu de temps, la défection réduisit l'armée de Toussaint à moins de deux brigades, à la tête desquelles cependant il n'hésita pas à tenir la campagne : tant il comptait sur les ressources de son génie et l'aveugle obéissance des cultivateurs nègres.

Le général Leclerc, dont les instruc-

tions précises étaient d'éviter la guerre civile, crut que, puisqu'il n'avait pu empêcher la révolte d'éclater, le temps était venu de l'étouffer; les revers que venait d'éprouver Toussaint lui firent penser que ce chef noir ne refuserait pas une espèce de capitulation, d'autant plus honorable qu'elle lui laisserait le titre de général en chef. En conséquence, les deux fils de Toussaint, qui étaient débarqués au Cap avec M. Coisnon, leur précepteur, furent envoyés à l'habitation d'Enneri, où l'on pensait que Toussaint se trouvait. M. Coisnon était porteur d'un sauf-conduit, et d'une lettre de Bonaparte à Toussaint; laquelle devait être remise à ce dernier par l'un de ses fils. Il était convenu en outre, que, si Toussaint n'acceptait pas les conditions du général Leclerc, M. Coisnon reviendrait au Cap avec les

deux enfans que l'on considérait comme ôtages.

Toussaint, attendri à la vue de ses enfans, laissa couler, en les embrassant, des larmes de tendresse; et dans l'effusion de sa joie, il tendit les bras à leur précepteur. Quoi qu'en aient pu dire ses détracteurs, il y avait de la sensibilité dans l'âme de cet homme extraordinaire. Celui que la vue de ses enfans fait pleurer de joie ne peut être un méchant (1).

---

(1) Voici une anecdote rapportée par le général Pamphile de la Croix, qui prouve que l'âme de Toussaint, bien que d'une trempe supérieure, n'était point exempte même de faiblesse. « Nous parcourions avec » le général Boudet, les documens secrets » de Toussaint Louverture; notre curiosité » venait de s'accroître en découvrant un » double fond dans la caisse qui les conte- « nait. Qu'on juge de notre étonnement

Après un entretien de quelques instans, M. Coisnon présenta au chef noir une boite d'or qui renfermait une lettre du général Leclerc, et celle écrite par le premier Consul. Cette dernière est d'une telle importance, tant à cause de sa rédaction spécieuse, que du jour qu'elle jette sur les événemens subséquens, que nous croyons devoir la rapporter textuellement.

» lorsqu'en forçant ce double fond, nous » n'y trouvâmes que des tresses de cheveux » de toutes couleurs, des bagues, des cœurs » en or traversés de flèches, des petites » clefs, des nécessaires, des souvenirs et » une infinité de billets doux qui ne lais- » saient aucun doute sur les succès obtenus » en amour par le vieux Toussaint Lou- » verture? »

La voici :

Au citoyen Toussaint Louverture, général en chef de l'armée de Saint-Domingue.

« CITOYEN GÉNÉRAL,

« La paix avec l'Angleterre et toutes » les puissances de l'Europe, qui vient » d'asseoir la république au premier » degré de puissance et de grandeur, » met à même le gouvernement de » s'occuper de la colonie de Saint-Do- » mingue. Nous y envoyons le citoyen » général Leclerc, notre beau-frère, » en qualité de capitaine-général, » comme premier magistrat de la co- » lonie. Il est accompagné de forces » convenables pour faire respecter la » souveraineté du peuple français. C'est » dans ces circonstances que nous nous » plaisons à espérer que vous allez nous » prouver, et à la France entière, la

» sincérité des sentimens que vous avez
» constamment exprimés dans les dif-
» férentes lettres que vous nous avez
» écrites (1).

» Nous avons conçu pour vous de
» l'estime, et nous nous plaisons à re-
» connaître et à proclamer les grands
» services que vous avez rendus au
» peuple français; si son pavillon flotte
» sur Saint-Domingue, c'est à vous

---

(1) Pourquoi n'avoir pas, dans le temps, répondu à ces lettres? Ce fut probablement au silence obstiné de Bonaparte que l'on dut les déplorables résultats de l'expédition du général Leclerc.

Toussaint, dit M. le général Pamphile de la Croix, « se sentait humilié de l'obstination » du premier Consul. Sa peine avait été » d'abord si vive, qu'il en versa des larmes; » mais ses regrets, quoique constans, chan- » gèrent bientôt d'expression. »

*

» et aux braves Noirs qu'il le doit (1).

» Appelé par vos talens et la force » des circonstances au premier com- » mandement, vous avez détruit la » guerre civile, mis un frein à la per- » sécution de quelques hommes féroces, » remis en honneur la religion et le » culte de Dieu, de qui tout émane.

» La constitution que vous avez faite, » en renfermant beaucoup de bonnes » choses, en contient qui sont contraires » à la dignité et à la souveraineté du » peuple français dont Saint-Domingue » ne forme qu'une portion.

» Les circonstances où vous vous êtes » trouvé, environné de tous côtés d'en-

---

(1) Pourquoi donc les journaux du gouvernement contenaient-ils chaque jour quelques diatribes dans lesquelles on présentait Toussaint comme le chef d'une poignée d'esclaves révoltés ?

» nemis, sans que la Métropole puisse
» ni vous secourir, ni vous alimenter,
» ont rendu légitimes les articles de
» cette constitution qui pourraient ne
» pas l'être; mais aujourd'hui que les
» circonstances sont si heureusement
» changées, vous serez le premier à
» rendre hommage à la souveraineté de
» la nation qui vous compte au nombre
» de ses plus illustres citoyens, par les
» services que vous lui avez rendus, et
» par les talens et la force de carac-
» tère dont la nature vous a doué. Une
» conduite contraire serait inconciliable
» avec l'idée que nous avons conçue de
» vous : elle vous ferait perdre vos
» droits nombreux à la reconnaissance
» de la république, et creuserait sous
» vos pas un précipice qui, en vous
» engloutissant, pourrait contribuer au
» malheur de ces braves Noirs dont
» nous aimons le courage, et dont nous

» nous verrions avec peine obligés de » punir la rébellion (1).

» Nous avons fait connaître à vos » enfans et à leur précepteur les senti- » mens qui nous animent, et nous vous » les renvoyons (2).

» Assistez de vos conseils, de votre » influence et de vos talens, le capi- » taine-général. Que pouvez-vous dé- » sirer? La liberté des Noirs? Vous sa- » vez que, dans tous les pays où nous » avons été, nous l'avons donnée aux » peuples qui ne l'avaient pas (3). De

(1) Quelle alliance singulière de flatterie et de menaces! quel style jésuitique! c'est presque la fable des Loups et des Agneaux.

(2) Comment pouvait-on espérer que Toussaint se laisserait prendre à un piège aussi grossier?

(3) Cela n'est pas dire que vous la donnerez aux Nègres; et la moindre réserve sur un point aussi délicat ne pouvait qu'augmenter les soupçons.

» la considération, des honneurs, de la
» fortune? Ce n'est pas après les ser-
» vices que vous avez rendus, que vous
» pouvez rendre encore dans cette cir-
» constance, avec les sentimens parti-
« culiers que nous avons pour vous,
» que vous devez être incertain sur
» votre considération, votre fortune,
» et les honneurs qui vous attendent.

» Faites connaître aux peuples de
» Saint-Domingue que la sollicitude
» que la France a toujours portée à
» leur bonheur a été souvent impuis-
» sante par les circonstances impé-
» rieuses de la guerre; que les hommes,
» venus du continent pour l'agiter et
» alimenter les factions, étaient le pro-
» duit des factions qui, elles-mêmes,
» déchiraient la patrie; que désormais
» la paix et la force du gouvernement
» assurent leur prospérité et leur li-
» berté. Dites-leur que si, la liberté est

» pour eux le premier des biens, ils ne » peuvent en jouir qu'avec le titre de » citoyens français, et que tout acte » contraire aux intérêts de la patrie, à » l'obéissance qu'ils doivent au gouver- » nement et au capitaine-général, qui » en est le délégué, serait un crime » contre la souveraineté nationale, qui » éclipserait leurs services et rendrait » Saint-Domingue le théâtre d'une » guerre malheureuse où des pères et » des enfans s'entr'égorgeraient. Et » vous, général, songez que, si vous » êtes le premier de votre couleur qui » soit arrivé à une si grande puissance, » et qui se soit distingué par sa bra- » voure et ses talens militaires, vous » êtes aussi devant Dieu et nous le » principal responsable de leur con- » duite.

» S'il était des malveillans qui disent » aux individus qui ont joué le princi-

» pal rôle dans les troubles de Saint-
» Domingue, que nous venons pour
» rechercher ce qu'ils ont fait pendant
» les temps d'anarchie, assurez-les que
» nous ne nous informerons que de
» leur conduite dans cette dernière
» circonstance, et que nous ne recher-
» cherons le passé que pour connaître
» les traits qui les auraient distingués
» dans la guerre qu'ils ont soutenue
» contre les Espagnols et les Anglais
» qui ont été nos ennemis.

» Comptez, sans réserve, sur notre
» estime, et conduisez-vous comme doit
» le faire un des principaux citoyens de
» la plus grande nation du monde ».

Le premier Consul,

Signé BONAPARTE.

Toussaint lut cette lettre avec la plus grande attention; puis, après avoir réfléchi un instant, il dit qu'entre la

la France et lui, il y avait sa couleur qu'il ne pouvait abandonner; que cependant il avait besoin de réfléchir quelques jours.

M. Coisnon ayant transmis ces paroles au général Leclerc, il s'ensuivit une suspension d'armes qui dura quatre jours, après lesquels, Toussaint répondit au beau frère de Bonaparte, qu'il ne pouvait se résoudre à abandonner les malheureux Noirs au sort que leur réservaient les Français dont l'apparition formidable et les hostilités annonçaient clairement les intentions; qu'en conséquence, il faisait à ses compagnons le sacrifice de ses enfans, et qu'il renvoyait ceux-ci au Cap. Le général français, reconnaissant la faute qu'il avait commise, en se présentant en conquérant, fit de nouveaux efforts pour amener le chef noir à un accommodement; il lui envoya une seconde

fois ses enfans sans condition ; mais Toussaint fut inébranlable, et il laissa à ses fils la liberté de rester près de lui ou de retourner près du capitaine général : l'un d'eux, nommé *Isaac*, déclara qu'il préférait la France à son père ; mais l'autre, appelé *Placide*, résolut de combattre pour l'indépendance de Saint-Domingue ; et son père lui donna sur le champ un commandement dans son armée. Reconnaissant l'impossibilité de soumettre désormais un homme de ce caractère autrement que par les armes, le général Leclerc déclara que Toussaint et les généraux sous ses ordres étaient hors la loi ; et aussitôt la guerre recommença. L'armée française eut d'abord de grands succès ; les Noirs, las de combattre, et rassurés par les promesses réitérées du capitaine général qui ne cessait de protester que jamais il ne songerait à rétablir l'esclavage, déser-

tèrent en foule les rangs de Toussaint ; de sorte que la division commandée par Christophe se trouva en peu de jours réduite à environ trois cents hommes, et que Toussaint fut obligé de se retirer dans les montagnes pour ne pas tomber entre les mains de ses ennemis. Le seul poste important que les Noirs eussent conservé était celui de la Crète-à-Pierrot, forteresse bâtie par les Anglais, et dans laquelle le général Dessalines s'était retiré en faisant égorger tous les blancs qu'il avait rencontrés sur son passage ; les cadavres de ces malheureuses victimes étaient si nombreux, que, ne pouvant les enterrer, on tenta de les brûler afin de faire disparaître l'infection qu'ils portaient au loin ; mais le remède fut pire que le mal, et l'odeur que répandit dans l'atmosphère cette espèce d'auto-dafé fut dix fois plus insupportable.

Le fort de la Crète-à-Pierrot, dans

lequel les Noirs étaient parvenus à rassembler douze cents hommes, parut d'une telle importance au capitaine général, qu'il en fit faire le siège par son armée presque tout entière ; mais, malgré les forces dont ils étaient enveloppés, les Noirs ne parurent pas disposés à se rendre : il ne se passait presque point de jour sans que Dessalines fît une sortie dans laquelle il remportât l'avantage ; et les Français, dans leurs attaques, perdaient toujours beaucoup de monde sans en être plus avancés. C'est encore à l'estimable ouvrage du général Pamphile de la Croix, que nous allons avoir recours, pour donner une idée du courage et de l'habilité dont les Nègres firent preuve dans cette circonstance. C'est comme acteur de ce drame sanglant que parle ce brave officier, et ce sont ses expressions que nous allons rapporter :

« Nous marchions en observant le » plus profond silence ; nous surprîmes » le camp des Noirs, ils dormaient ac- » croupis sur leurs poings. Nous nous » précipitâmes sur eux, sans tirer un » coup de fusil ; ils couraient à toutes » jambes vers le fort, nous courions » avec eux ; ils firent ce qu'ils avaient » fait lors de l'attaque du général De- » belle. Ce qui ne put entrer dans la » Crête à Pierrot, ou ce qu'elle ne put » contenir se précipita dans les fossés » et les écores de l'Artibonite. Nos sol- » dats les y suivirent ; mais dès que » nous fûmes démasqués, la redoute » vomit tout son feu, et dans l'instant, » tout ce qui nous entourait fut ren- » versé. Le général Boudet eut le talon » percé d'un coup de mitraille, je le » remplaçai dans le commandement » de sa division.

« Notre attaque devait être simul-

» tanée avec celle de la division Du-
» gua, qui devait déboucher par la
» Petite Rivière en même temps que
» nous. Nous étions déjà abîmés lors-
» qu'elle se présenta; elle le fut à son
» tour. Le général Dugua, qui mar-
» chait à la tête d'un bataillon de la
» 19e légère, fut blessé de deux balles.
» Je restai seul d'officier-général sur le
» champ de bataille.

« Les ennemis qui fourmillaient dans
» la redoute élevaient des planches
» sur les parapets, en faisaient des
» ponts mobiles sur les fossés, et nous
» poursuivaient en battant la charge. »

« Indignés de leur audace, nous re-
» venions sur eux la baïonnette en
» avant; ils se precipitaient dans les
» fossés, et le feu le plus vif nous at-
» teignait encore. »

On voit, par cette relation, que les Noirs n'étaient pas des ennemis mé-

prisables, ils avaient appris à combattre, et la crainte de l'esclavage, bien plus encore que l'amour de la gloire en faisait des soldats intrépides. Enfin, après s'être défendus jusqu'à la dernière extrémité contre les forces qui l'accablaient, la garnison de la Crête-à-Pierrot, au moment où l'on croyait qu'elle songeait à capituler, sortit du fort au milieu de la nuit, marcha sur le ventre aux assiégeans, et exécuta sa retraite en bon ordre.

« La retraite qu'osa concevoir et » exécuter le commandant de la Crête-» à-Pierrot, dit encore M. Pamphile » de la Croix, est un fait d'armes re-» marquable. Nous entourions son » poste un nombre de plus de douze » mille hommes; il se sauva, ne per-» dit pas la moitié de sa garnison, et » ne nous laissa que ses morts et ses » blessés...

« ..... Notre perte avait été si consi-
» sidérable, qu'elle affligea vivement
» le capitaine-général Leclerc; il nous
» engagea, par politique, à la pallier,
» comme il la palliait lui-même dans
» ses rapports officiels. »

Malgré toutes les pertes qu'il avait éprouvées, le général Leclerc se trouva, après la prise de la Crête-à-Pierrot, dans une situation d'autant meilleure, que le général noir Maurepas et toute sa division étaient passés dans les rangs de l'armée française; et peut-être Toussaint lui-même, à qui les cultivateurs commençaient à refuser d'obéir, songeait-il à se rapprocher du capitaine-général, lorsque ce dernier, se croyant assez fort pour ne plus avoir besoin de ménagement, fit publier une ordonnance qui rétablissait l'esclavage, et ordonnait aux Nègres de rentrer sous l'autorité de leurs anciens

maîtres. Toussaint était trop habile pour ne pas profiter d'une pareille faute; à sa voix, tous les Noirs cultivateurs prirent de nouveau les armes, et se montrèrent plus disposés que jamais à conquérir la liberté qu'on voulait leur ravir. Christophe était dans le nord de l'île, où il continuait à défendre le terrain pied à pied; Toussaint résolut de le joindre. Il se mit en marche à la tête d'une poignée des siens; mais à mesure qu'il s'avance dans le nord, des renforts nombreux lui arrivent; ses rangs se grossissent de gens mal armés à la vérité, mais disposés à vendre chèrement leur vie, et à mourir plutôt que de consentir à redevenir esclaves. Huit jours s'étaient à peine écoulés, et déjà Toussaint, qui avait opéré sa jonction avec Christophe, voyait fuir devant lui les troupes du capitaine-général; enfin ces hordes,

sans canons et presque sans fusils, osèrent investir la ville du Cap-Français, où se trouvait le général Leclerc, qui ne dut qu'à l'arrivée du général Hardy de ne pas tomber entre les mains du chef noir. Ce fut à cette époque que la fièvre jaune commença à exercer ses ravages; elle se déclara dans la ville du Cap, alors même que Toussaint l'assiégeait, de sorte qu'elle etait devenue, pour ainsi dire, l'auxiliaire des Nègres dont les succès furent de courte durée. Ces hommes simples, de la crédulité desquels on avait déjà abusé à plusieurs reprises, ajoutaient cependant encore foi aux promesses de leurs ennemis: il suffisait de leur promettre la liberté pour leur faire mettre bas les armes, et le capitaine-général l'éprouva encore dans cette circonstance. Ne sachant plus quels moyens employer pour mettre un frein à la fureur croissante

des Nègres qui le menaçaient, il crut que la révocation de l'arrêté, par lequel il avait rétabli l'esclavage, produirait un effet salutaire, et il pensa que les crédules Noirs seraient plus facilement désarmés par les promesses de liberté qu'il pouvait leur faire, que par la force qu'il employait sans succès depuis son arrivée dans l'île. En conséquence, il fit publier une proclamation qui révoquait l'édit, et par laquelle il promettait qu'à l'avenir tous les habitans de St.-Domingue, quelle que fût leur couleur, participeraient au gouvernement, et pourraient indistinctement occuper tous les emplois. Le capitaine-général, avant de faire ces promesses, s'excusait sur son ignorance, et avouait qu'il ne connaissait pas bien le peuple dont il avait voulu faire des esclaves.

« La rapidité des opérations », dit-

il dans le second paragraphe de sa proclamation « et la nécessité de pourvoir » à la subsistance de l'armée, m'ont » empêché jusqu'ici de m'occuper de » l'organisation définitive de la colo- » nie. D'ailleurs, je ne pouvais avoir » qu'une idée très-imparfaite d'un pays » que je n'avais jamais vu, et il m'était » impossible de juger, sans un mûr » examen, d'un peuple qui, pendant » dix ans, avait été en proie aux révo- » lutions. »

Cette proclamation eut tout le succès qu'en pouvait attendre le général Leclerc; malgré l'ambiguité de ses phrases, les Noirs s'en contentèrent; ils désertèrent en masse pour retourner à leurs travaux, et les armées de Toussaint et de Christophe, se dissipèrent plus promptement encore qu'elles ne s'étaient rassemblées. Dans le même temps, des renforts considérables arrivèrent à l'armée

française. Malgré ces revers, Toussaint se montrait disposé à faire tête à l'orage; ses ressources n'étaient pas totalement épuisées: il lui suffisait encore de se montrer aux Nègres, de leur faire une courte harangue, et de leur parler de liberté, pour rassembler de nombreux partisans, et lors même que son éloquence n'eût pas eu de succès, il possédait des richesses auxquelles les plus timides ne résistaient pas. Peu de jours après l'arrivée de l'expédition, Toussaint, pressentant tout ce qui allait arriver, avait fait enterrer dans un lieu sûr des sommes en or qui s'élevaient, dit-on, à plus de cent millions, et il y avait là, pour ce chef plein d'audace et de génie, de quoi entretenir la guerre pendant de longues années. Mais si cette dernière défection ne jeta pas le découragement dans l'âme de Toussaint, il n'en fut pasde même de Christophe. Ce

général, abandonné de la plus grande partie de ses troupes, poursuivi sans relâche par l'armée française, qui avait repris l'offensive ; obligé de faire, pour échapper aux Français, des marches et des contre-marches continuelles, et d'autant plus pénibles qu'il lui fallait en même temps soutenir de petits combats dont le résultat, quel qu'il fût, l'affaiblissait encore ; ce général, dis-je, résolut d'entamer une négociation avec le capitaine-général, auquel il écrivit, afin de savoir comment on en userait avec lui en cas de soumission : il rappelait, dans sa lettre, que, bien qu'il eût incendié la ville du Cap, pour obéir aux ordres formels qui lui avaient été donnés par Toussaint, il avait cependant des droits à la reconnaissance des Français, puisqu'il avait refusé d'exécuter d'autres ordres aussi positifs, qui lui enjoignaient de faire massacrer tous les

Blancs aussitôt que les Français auraient commencé à débarquer.

Le général Leclerc répondit que la modération de Christophe lui était connue, et que ce général noir serait reçu convenablement, s'il se rendait à discrétion. Christophe ne fut pas satisfait de cette réponse ; il pensait avec raison qu'on ne pouvait compter sur les promesses d'un homme qui, après avoir proclamé l'égalité, avait rétabli l'esclavage. Les négociations furent donc rompues, et Christophe continua à être poursuivi ; enfin le capitaine-général, qui avait déjà perdu le quart de son armée, sentant de quelle importance pouvait être la soumission d'un des principaux chefs de l'armée noire, et considérant que Dessalines et Toussaint lui-même pourraient être entraînés par cet exemple, envoya à Christophe la promesse écrite de lui

conserver son grade dans l'armée française, et de traiter aussi bien que ses propres troupes, celles du général noir. Christophe se rendit alors, et son exemple fut bientôt suivi par Dessalines, ainsi que l'avait prévu le capitaine-général; un des frères de Toussaint, nommé *Paul Louverture*, en fit autant, et vint grossir l'armée française de tous les noirs qu'il commandait.

Le général Leclerc, voyant que les choses tournaient à peu près comme il l'avait prévu, ne douta pas que la colonie serait bientôt pacifiée, et il attendait avec impatience le retour du parlementaire qu'il avait envoyé à Toussaint; car, malgré l'abandon dans lequel se trouvait ce dernier, et les nombreuses défections qui semblaient rendre sa cause désespérée, il lui restait encore les moyens de faire une

guerre de partisans qu'il eût organisée promptement, et que son infatigable activité eût rendue interminable. Mais, soit que les revers eussent diminué l'énergie de ce général, soit qu'il fût convaincu par les argumens de son adversaire, il ne tarda pas à se montrer disposé à un accommodement. Il chercha d'abord à se justifier, en disant que le capitaine-général était entré en ennemi sur le territoire de St.-Domingue, et sur ce que le parlementaire lui faisait observer que lui, Toussaint, n'aurait point dû opposer de résistance aux ordres de la Métropole, il lui répondit : « Vous êtes un offi-
» cier de marine, monsieur; eh bien!
» si vous commandiez un vaisseau de
» l'État, et que, sans vous en donner
» avis, un autre officier vînt vous rem-
» placer en sautant à l'abordage par le
» gaillard d'avant, avec un équipage

» double du vôtre, pourriez-vous être
» blâmé de chercher à vous défendre
» sur le gaillard d'arrière? Telle est
» ma situation vis-à-vis de la France.»

Le général Leclerc, afin de profiter des dispositions que montrait Toussaint, lui écrivit une lettre dans laquelle il le complimentait sur sa soumission, en lui promettant que le passé serait oublié, et que personne ne serait inquiété pour avoir manifesté une opinion contraire au gouvernement. Toussaint n'en exigea pas davantage; la paix fut conclue au commencement de mai 1802, et le général noir se retira presque aussitôt dans une petite terre à laquelle il avait donné son nom, et qui était située aux Gonaïves; le général Dessalines se retira également dans une de ses plantations, et la tranquillité parut entièrement rétablie à St.-Domingue. Un événement

*

peu important en lui-même fut sur le point de rendre inutile la soumission des chefs insurgés : le général Rigaud qui, vaincu par Toussaint, s'était retiré en France, arriva tout-à-coup dans la Colonie; et sa présence, en même temps qu'elle effraya les Blancs, fit éclater la joie parmi les hommes de Couleur, dont ce général avait si longtemps, et avec tant de courage, défendu les droits. Des bruits sinistres circulaient déjà, et chacun des partis se tenait sur ses gardes, lorsque le capitaine-général, cédant aux instances de Toussaint, ordonna que le général Rigaud se rembarquerait pour quitter la Colonie; mais cet expédient n'eut pas tout le succès qu'on en attendait; il ne fit que changer la situation respective des partis, sans pour cela les apaiser; c'est-à-dire que les Blancs firent éclater la joie que leur causait ce

départ, tandis que le morne silence, qui régna dès-lors parmi les hommes de Couleur, montra combien ils redoutaient les suites de cet événement qui paraissait annoncer assez clairement que l'on était peu disposé à maintenir l'égalité qu'ils avaient acquise au prix de tant de sacrifices. Tandis que la haine et la crainte faisaient fermenter les esprits, la fièvre jaune continuait à faire des ravages terribles. Ces maladies (1), dit le général Pamphile de la Croix, « prirent tout-à-coup un carac-» tère si effrayant, que, pour ne pas » afficher leurs ravages, il fallut renon-» cer à rendre les derniers honneurs » aux morts. Des tombereaux faisaient » à minuit leurs rondes lugubres : ils

(1) M. Le général parle de la fièvre jaune, et du *mal de Siam* qui avait éclaté en même temps, et qui n'était pas moins redoutable.

» ramassaient, pendant la nuit, les » morts qu'on mettait aux portes des » maisons. »

L'armée française diminuait sensiblement; chaque jour un grand nombre de ces braves soldats, respectés par le canon, succombaient sous les efforts réunis de ce double fléau; le général en chef était lui-même malade dans l'île de la Tortue, et le climat qui dévorait les enfans de la France semblait être le vengeur des Noirs. Cependant la tranquillité n'était point troublée; mais il était facile de voir qu'elle ne tarderait pas à l'être : Toussaint avait fait dire au capitaine-général que les cultivateurs refusaient de lui obéir, et les Noirs disaient hautement que la guerre recommencerait bientôt. Le général Leclerc, craignant l'influence du chef noir, effrayé d'ailleurs par les bruits qui circulaient, et les

progrès continuels des maladies contagieuses, qui décimaient son armée, crut qu'en s'emparant de la personne de Toussaint, il détruirait d'un seul coup le germe de la sédition : il fallait un prétexte pour frapper ce coup d'autorité ; on le trouva. Une lettre assez insignifiante que Toussaint écrivait à Fontaine, qui avait été son aide-de-camp, fut interceptée, et, à force d'interprétations forcées, on prétendit y trouver la preuve d'une conspiration ourdie par l'ancien chef de la Colonie, dont l'arrestation fut ordonnée sur-le-champ ; mais l'énergie qu'avait montrée cet homme, le rendait si redoutable, qu'on crut devoir employer l'adresse plutôt que la force, pour s'emparer de lui. Invité par des généraux français à se rendre parmi eux pour les aider à cantonner leurs troupes d'une manière convenable,

Toussaint quitta son habitation, accompagné seulement d'une vingtaine d'hommes; arrivé dans l'endroit désigné, il se sépara de son escorte et entra dans l'habitation où se trouvaient les officiers supérieurs qui lui avaient demandé ses services; mais à peine eut-il pénétré dans la salle où les officiers français étaient rassemblés, qu'un aide-de-camp, nommé Ferrari, lui présentant le bout d'un pistolet, lui demanda son épée, en le menaçant de lui brûler la cervelle s'il faisait un mouvement pour se défendre. Toussaint obéit sans proférer une plainte, et il fut aussitôt conduit à bord du *Héros*, qui fit immédiatement voile pour la France. Cet homme, que son propre mérite avait porté à un si haut degré d'élévation, ne fut pas, dans cette circonstance, traité avec tous les égards et le respect dû au malheur. Sa famille avait été embarquée

sur le même vaisseau ; mais ce fût en vain qu'il sollicita la permission de la voir pendant la traversée : on refusa de le laisser une seule fois sortir de sa chambre, à la porte de laquelle une sentinelle se tenait constamment.

Débarqué à Brest, Toussaint fut conduit au fort de Joux, et quelque temps après transféré à Besançon, où on le jeta dans un cachot sombre et humide. Malgré sa forte constitution, cet infortuné ne put résister long-temps à un pareil traitement ; il tomba dangereusement malade, et, loin de penser à le secourir, on ne songea qu'à mettre tout en usage pour l'engager à découvrir l'endroit où il avait fait cacher ses trésors. « J'ai perdu bien autre chose que » des trésors ! » Ce fut la seule réponse que l'on put obtenir. Enfin cet homme supérieur, accoutumé à vivre sous un ciel de feu, mourut de froid dans son

cachot au commencement d'avril 1803; l'amour de la liberté, qui en avait fait un héros, en fit un martyr. Avec peu de connaissances acquises, Toussaint, par la seule force de son génie, s'était élevé bien au-dessus des hommes de son siècle; la méditation qui, chez lui, avait remplacé l'étude, lui avait aussi élevé l'âme: la dignité avec laquelle il supporta le malheur, fut aussi grande que celle qu'il avait montrée au sein des honneurs et des richesses. « En me renversant, dit-» il quelque temps avant sa mort, on n'a » abattu à S.-Domingue que le tronc de » l'arbre de la liberté des Noirs; il re-» poussera par ses racines, parce qu'elles » sont profondes et nombreuses. »

Ces paroles étaient prophétiques, ainsi que les événemens ne tardèrent pas à le prouver. Ces hommes, que Toussaint avait tant de fois menés à la victoire; ces infortunés, auxquels on refu-

sait le titre d'hommes, et qui avaient tant de fois versé leur sang pour recouvrer et conserver la liberté qu'on ne pouvait leur ravir sans crime; la liberté, incoercible comme l'air, et aussi nécessaire aux nations; ces hommes, dis-je, savaient quelle confiance ils devaient avoir désormais dans les promesses et les sermens de leurs implacables ennemis; ils ne pouvaient non plus oublier ce que leur chef leur avait répété tant de fois en leur montrant un fusil : « *Voilà votre liberté!* » En effet, c'était par les armes, et seulement par ce moyen que les Noirs pouvaient conquérir leur indépendance : l'événement a prouvé que leur attitude ferme, leurs réponses énergiques, et surtout le pied de guerre sur lequel ils se sont tenus constamment, pouvaient seuls convaincre les Blancs, et les forcer de convenir que, pour avoir l'épiderme noir,

on n'est pas moins digne de porter le nom d'hommes.

Mais avant que d'arriver à ce jour d'alliance et de paix, nous avons encore à tracer plus d'un lugubre tableau. Quelque pénible que soit cette tâche, nous la remplirons avec courage : heureux, lorsque le récit d'une belle action nous fera oublier, au moins pour un instant, la longue suite d'horribles massacres dont se compose presque entièrement l'histoire de ce malheureux pays!

SEPTIÈME PÉRIODE.

La guerre recommence avec fureur. — Mort du général Leclerc. — L'Angleterre déclare la guerre à la France. — Evacuation de l'île par les Français. — Dessalines est nommé gouverneur.

L'ARRESTATION de Toussaint n'avait pas paru faire une grande sensation parmi les Noirs; le nommé Fontaine, auquel était adressée la lettre qui avait motivé la conduite du capitaine-général envers le chef noir, fut aussi arrêté dans le même temps, et fusillé sans que les Nègres en marquassent la moindre douleur; mais il était assez raisonnable de penser que cette indifférence apparente cachait des projets hostiles. Le général Leclerc, qui s'occupait d'une nouvelle

organisation de la Colonie, fut bientôt effrayé de la faiblesse à laquelle l'épidémie avait réduit son armée; il crut qu'il serait plus en sûreté lorsque les hommes qu'il craignait seraient sans armes, et il ordonna le désarmement des Nègres; mais cette mesure ne fit que hâter l'événement qu'on redoutait; l'insurrection éclata sur plusieurs points en même temps; on recommença à se battre avec fureur, et les prisonniers furent traités avec autant et peut-être plus de cruauté que dans les premiers temps. Les généraux noirs qui s'étaient soumis au capitaine-général, voyant les Français s'affaiblir de jour en jour, profitèrent de ce moment pour secouer le joug qu'ils ne supportaient qu'avec peine. Christophe, Dessalines et Clairvaux se mirent de nouveau à la tête des révoltés, auxquels plusieurs bâtimens anglais avaient apporté des armes et

des munitions. L'armée française recevait de fréquens envois de troupes; mais la peste détruisait ces renforts presque aussitôt leur arrivée. Plus l'épidémie faisait de ravages, plus la rage de ceux qu'elle épargnait semblait s'accroître : les Français égorgeaient, sans distinction d'âge ni de sexe, tous les Noirs qui tombaient entre leurs mains; chaque jour plusieurs centaines de ces malheureux périssaient dans les tortures; mais ces moyens, loin d'intimider les Nègres, ne servirent qu'à les exciter au carnage, et ils faisaient, par représailles, endurer les plus cruels supplices aux Blancs dont ils pouvaient s'emparer. L'armée française fut bientôt réduite à un tel état de faiblesse, que les Noirs prirent successivement les places les plus importantes de la Colonie. Ces événemens semblèrent rendre plus mauvaise encore la santé du général Leclerc,

déjà fort affaiblie ; il vit clairement qu'il lui était désormais impossible d'atteindre le but de l'expédition dont il était le chef, et le chagrin qu'il en ressentit rendit son mal incurable : il mourut le 1er. novembre 1802, malgré tous les secours qui lui furent prodigués. La mortalité était si grande alors, que le général Pamphile de Lacroix, obligé d'évacuer le Fort-Dauphin pour revenir aux Cap-Français, perdit, en moins de trois jours que dura la traversée, soixante-six hommes sur deux cent cinquante.

Madame Leclerc, qui avait suivi son mari à Saint-Domingue, était partie pour la France, emportant avec elle les dépouilles mortelles du capitaine-général : le général Rochambeau prit le titre de commandant en chef. Ce général auquel on reprochait beaucoup de cruauté était encore plus exé-

cré des Noirs, que ne l'avait été Leclerc (1). Les insurgés, qui avaient choisi Dessalines pour leur chef, se battaient avec un acharnement extraordinaire. Craignant pour la ville du Cap-Français, jusqu'aux portes de laquelle les

---

(1) Voici ce que nous lisons dans un ouvrage ayant pour titre : *histoire de la Catastrophe de Saint-Domingue.*

« Pour signaler son arrivé au Port-au-» Prince, et y faire pressentir la nature de » son proconsulat, il (Rochambeau) avait » invité les dames Haïtiennes à un bal pré-» paré au gouvernement. Quelle fut leur » douleur, d'entrer dans une salle toute » tendue de noir, ornée de crêpes lugubres, » et éclairée par des torches funéraires. Elles » ne purent s'empêcher de témoigner à ce » tigre leur émotion. Eh bien ! vous pensiez, » leur dit-il, venir à un bal paré; c'est à votre » enterrement que je vous ai invitées, et » j'en ai voulu faire les frais.

Nègres poussaient leurs excursions, Rochambeau rassembla dans lës environs de cette capitale la plus grande partie de ses troupes; mais, attaqué par Dessalines, il fut contraint d'abandonner le champ de bataille, après avoir perdu beaucoup de monde. Pour se venger de sa défaite, il fit égorger cinq cents Noirs qu'il avait faits prisonniers; et Dessalines, dont la cruauté ne le cédait en rien à celle de son adversaire, fit pendre tous les Français qu'il put saisir. Le nombre des victimes finit par devenir si considérable, qu'on fut obligé d'inventer de nouveaux supplices. On fit venir de Cuba des chiens dressés à la chasse des Nègres qu'ils dévoraient avec une férocité extraordinaire. « On eut recours, » dit l'auteur que nous venons de citer (1), « aux noyades et aux

(1) Catastrophe de Saint-Domingue.

» bûchers. Ni le sexe, ni l'enfance, ni » la vieillesse ne trouvaient grâce aux » yeux de ce démoniaque (Rocham- » beau). Le général Maurepas fut cou- » duit à bord d'un vaisseau, où, après » avoir été amarré au grand mât, on » fixa des épaulettes sur ses épaules, » et sur sa tête un vieux chapeau de » général, avec des clous tels que ceux » que l'on emploie à la construction » des gros bâtimens. Au lieu de bâ- » teaux à soupape, on en inventa d'u- » ne autre espèce, où les victimes des » deux sexes, entassées les unes sur » les autres, expiraient étouffées par » les vapeurs du souffre. » Voici ce que le même écrivain raconte des chiens qu'on avait fait venir de Cuba.

» Bientôt ces animaux sont stylés à » l'usage auquel on les destine: une diè- » te savamment calculée, irrite encore » leur voracité naturelle. Du moment

» qu'on les a jugés suffisamment prépa-
» rés, on annonce avec solennité le
» jour, l'heure, l'instant affreux où une
» créature humaine, par la seule rai-
» son qu'il a plu au ciel de la revêtir
» d'un épiderme noir, va être exposé
» dans l'arène au sanglant essai de ces
» monstres. Toute la ville du Cap ac-
» court à ce spectacle; des banquet-
» tes sont préparées autour d'un am-
» phithéâtre élevé dans la cour du
» couvent des Religieuses, qui rappelle
» les cirques ensanglantés des Romains:
» on s'y précipite, on s'empresse d'y
» prendre place . . . . . Le signal
» est donné, et déjà le patient est
» traîné en pompe vers le fatal po-
» teau; comme si, dans cet état de
» *nihilité*, on redoutait encore qu'un
» miracle du ciel s'opérât en sa fa-
» veur, il est fortement attaché, et,
» pour ainsi dire, cloué à un gibet.

» Aussitôt des piqueurs actifs agacent
» leurs meutes, les excitent, les en-
» flamment, tantôt en les rapprochant,
» tantôt en les éloignant de leur proie.
» Quand on s'est assuré que la rage
» des dogues est à son comble, on les
» lâche contre L'HOMME devenu leur
» pâture. . . . . Au même instant,
» les chiens, d'autant plus acharnés
» que leur ardeur avait été plus long-
» temps comprimée, s'élançant sur
» leur curée, fondent à la fois sur tou-
» tes les parties de son corps, et le di-
» lacèrent à qui mieux mieux.»

Il serait inutile de consigner ici quelques-unes des réflexions pénibles que fait naître le récit de pareilles atrocités; les faits parlent assez haut: ils prouvent assez jusqu'où les passions peuvent ravaler la dignité de l'homme.

Il paraît que l'intention du général en chef était d'exterminer la race en-

tière des Noirs qu'il était impossible de soumettre, et il comptait sur les renforts qu'on lui enverrait pour atteindre ce but sanguinaire ; mais ces renforts, quelque considérables qu'ils fussent, ne pouvaient compenser les pertes que la peste et l'insurrection faisaient éprouver aux Européens.

Dessalines, après avoir livré aux Français plusieurs combats dans lesquels il avait toujours été vainqueur, s'était avancé jusques sous les murs du Cap-Français, et il se disposait à faire le siége de cette ville, lorsque l'Angleterre, rompant le traité d'Amiens (1803), envoya une escadre sur les côtes de Saint-Domingue. Dessalines, profitant de cette circonstance pour forcer les Français dans leurs derniers retranchemens, proposa aux Anglais de faire cause commune, ce qui fut accepté ; de sorte que les débris de l'armée que

commandait le général Rochambeau, menacés à la fois par terre et par mer, et continuant en outre d'être en proie aux ravages de la peste, ne voyaient d'espoir de salut que dans une capitulation. Rochambeau, cependant, soit qu'il n'attendît aucun quartier des Noirs qui paraissaient décidés à exterminer leurs ennemis; soit qu'il comptât encore sur l'arrivée de nouveaux renforts que la présence de l'escadre anglaise rendait cependant presque impossible, continuait à se défendre avec autant de courage que de talent; et, malgré l'étroit blocus établi autour de lui, il ne semblait pas disposé à se rendre. La garnison en vint bientôt au point d'être obligée de tuer les chevaux qui se trouvaient dans la ville pour en faire sa nourriture. L'été de 1803 se passa de la sorte, et ce ne fut que vers la fin de novembre que le général en chef offrit

de capituler. Dessalines accepta les conditions qu'on lui proposa, d'après lesquelles, la garnison française devait évacuer la place et les forts, s'embarquer sur la flotte qui se trouvait dans le port, et partir pour la France. Mais, si ces conditions avaient paru convenables à Dessalines, il s'en fallut que les Anglais les trouvassent de leur goût; ils exigèrent que les vaisseaux français se rendissent à l'escadre qui bloquait le hâvre du Cap-Français, et la garnison fut obligée d'y consentir pour ne pas être anéantie par le canon de Dessalines, qui, maître de la ville, se disposait à couler tous les vaisseaux qui étaient dans le port. Rochambeau seul, parvint à s'échapper sur un léger bâtiment. Ainsi, ce général, qui, indépendamment de l'armée dont le commandement lui était échu après la mort de Leclerc, avait encore reçu vingt

mille hommes de renfort, ne rapporta en France que la nouvelle de la défaite la plus complette, qui, en même temps qu'elle enlevait à la métropole tant de braves dont la valeur lui eût été si nécessaire, la dépouillait de sa plus riche possession dans le Nouveau-Monde. De tant de légions qui avaient quitté la France pour venir combattre sous le soleil dévorant de Saint-Domingue, il ne restait qu'un faible détachement qui se maintint pendant plusieurs années dans la partie espagnole de l'île.

Après le départ des Français, Saint-Domingue se trouva sous la domination de trois généraux noirs, Dessalines, Christophe et Clervaux, qui publièrent une proclamation dans laquelle ils cherchaient à justifier les moyens violens qu'ils avaient employés pour combattre leurs ennemis.

On ne saurait jeter assez de jour sur

des événemens encore trop récens pour être bien jugés ; ce n'est qu'après un long espace de temps, et lorsque plusieurs générations se sont succédées, que l'on peut avec assurance émettre son opinion. Jusque-là, il est convenable de laisser parler les faits, et d'être sobres de réflexions : nous rapporterons donc, autant que nous le permettra le cadre resserré de cet ouvrage, les pièces authentiques que nous pourrons rassembler. La proclamation dont nous venons de parler, pouvant donner une idée de l'horreur que les Noirs avaient conçue pour l'esclavage, et montrer combien, en quelques années, beaucoup d'entre eux s'étaient élevés au-dessus de leur condition primitive : nous la copions littéralement.

« L'indépendance de St.-Domingue » est proclamée. Rendus à notre pre» mière dignité, nous avons recouvré

» nos droits, et nous jurons de ne ja-
» mais nous les laisser ravir par au-
» cune puissance de la terre. Le voile
» affreux du préjugé est maintenant dé-
» chiré! malheur à ceux qui oseraient
» réunir ses lambeaux sanglans !

» Propriétaires de Saint-Domingue,
» qui errez dans des contrées étrangè-
» res, en proclamant notre indépen-
» dance, nous ne vous défendons pas
» de rentrer dans vos biens: loin de
» nous cette pensée injuste! Nous sa-
» vons qu'il est parmi vous des hom-
» mes qui ont abjuré leurs anciennes
» erreurs, renoncé à leurs folles pré-
» tentions, et reconnu la justice de la
» cause pour laquelle nous versons
» notre sang depuis douze années.
» Nous traiterons en frères ceux qui
» nous aiment : ils peuvent compter
» sur notre estime et notre amitié,
» et revenir habiter parmi nous. Le

*

» Dieu qui nous protége, le Dieu des » hommes nous ordonne de leur tendre nos bras victorieux. Mais, pour » ceux qui, enivrés d'un fol orgueil, » esclaves intéressés d'une prétention » criminelle, sont assez aveugles pour » se croire des êtres privilégiés, et » pour dire que le ciel les a destinés à » être nos maîtres et nos tyrans, qu'ils » n'approchent jamais du rivage de » Saint-Domingue; ils n'y trouveraient » que des chaînes ou la déportation. » Qu'ils demeurent où ils sont! qu'ils » souffrent les maux qu'ils ont si bien » mérités! que les gens de bien, de la » crédulité desquels ils ont trop long-» temps abusé, les accablent du poids » de leur indignation!

» Nous avons juré de punir quiconque » oserait nous parler d'esclavage. Nous » serons inexorables, peut-être même » cruels envers tous les militaires qui

» viendraient nous apporter la mort et
» la servitude. Rien ne coûte, et tout
» est permis à des hommes à qui l'on
» veut ravir le premier de tous les biens.
» Qu'ils fassent couler des flots de sang;
» qu'ils incendient pour défendre leur
» liberté, les sept huitièmes du globe,
» ils sont innocens devant Dieu, qui
» n'a pas créé les hommes pour les voir
» gémir sous un joug honteux.

» Si, dans les divers soulèvemens qui
» ont eu lieu, des Blancs, dont nous
» n'avions pas à nous plaindre, ont péri
» victimes de la cruauté de quelques
» soldats ou cultivateurs trop aveuglés
» par le souvenir de leurs maux passés
» pour distinguer les propriétaires hu-
» mains de ceux qui ne l'étaient pas,
» nous déplorons sincèrement leur mal-
» heureux sort, et déclarons, à la face
» de l'univers, que ces meurtres ont
» été commis malgré nous. Il était im-

» possible, dans une crise semblable à » celle où se trouvait alors la Colonie, » de prévenir ou d'arrêter ces désor- » dres. Ceux qui ont la moindre con- » naissance de l'histoire, savent qu'un » peuple, fût-il le plus policé de la » terre, se porte à tous les excès lors- » qu'il est agité par les discordes ci- » viles, et que les chefs, n'étant pas » puissamment secondés, ne peuvent » punir tous les coupables, sans ren- » contrer sans cesse de nouveaux obs- » tacles. Mais aujourd'hui que l'aurore » de la paix nous présage un temps moins » orageux, et que le calme de la victoire » a succédé aux désordres d'une guerre » affreuse, St.-Domingue doit prendre » un nouvel aspect, et son gouvernement » doit être désormais celui de la justice. »

» Donné au quartier-général du Fort- » Dauphin, le 29 novembre 1803.

» *Signé* DESSALINES, CRISTOPHE, » CLAIRVAUX. »

Immédiatement après la publication de cette proclamation, il fut décidé que l'île, désormais indépendante, ne porterait plus le nom de Saint-Domingue, et qu'elle reprendrait celui d'*Haïti*.

Déjà, depuis long-temps, Dessalines exerçait les fonctions de gouverneur; ce titre, qu'il possédait de fait, lui fut conféré le 1er. janvier 1804, par tous les généraux sous ses ordres; d'après la déclaration de tous ces chefs réunis aux Gonaïves, Dessalines put jouir, pendant sa vie, d'un pouvoir souverain, et il fut décidé qu'il aurait le droit de choisir son successeur : l'année 1804 fut appelée l'an 1er. de l'indépendance, et l'on s'occupa avec activité de l'organisation du gouvernement.

Ainsi, après avoir chassé les Français de Saint-Domingue, les Nègres, qui avaient fait tant de sacrifices pour conquérir leur liberté, qui avaient versé

tant de sang, et qui avaient supporté tous les maux qui peuvent affliger l'humanité, se donnèrent pour maître l'homme le plus cruel de leur race. En même temps que Dessalines promettait d'oublier le passé, et d'accorder une égale protection à chacun, il méditait de nouveaux massacres, et nous aurons bientôt à parler de nouvelles catastrophes organisées et long-temps méditées par cet homme sanguinaire, qui offrit sa protection aux Blancs, en même temps qu'il jurait d'exterminer jusqu'au dernier de ces hommes. Nous parlerons aussi, dans notre huitième période, de la vie privée de ce chef noir, qui à la cruauté d'un sauvage joignait tous les vices auxquels la civilisation donne naissance.

Cependant, malgré les maux qui accablaient la population, ou peut-être à cause de ces maux, l'indépendance de

Saint-Domingue se consolidait; une nouvelle vie avait commencé pour ces hommes, qui semblaient avoir changé de nature : il était facile de prévoir leurs destinées; et le petit nombre d'hommes dont le malheur n'avait pas éteint ou amorti les passions, pouvaient seuls espérer de voir rentrer ce pays sous la domination de la France. Plus d'un exemple nous a prouvé que l'esclavage enfante des héros ; et il faut que l'aveuglement des oppresseurs soit bien grand, puisqu'ils ne voient pas que leur inévitable destin est d'être renversés par les opprimés.

HUITIÈME PÉRIODE.

Massacre des Français. — Campagnes de Dessalines. — Dessalines empereur. — Sa mort. — Le gouvernement est partagé entre deux chefs, Christophe et Pétion.

Cet homme, qui avait passé si rapidement de l'esclavage au pouvoir, eut bientôt oublié les maux qu'il avait soufferts dans sa première condition. Après avoir tant de fois enflammé le courage des Noirs par les mots d'indépendance et de liberté, il songea à leur ravir cette liberté pour laquelle ils avaient tant combattu, et il offrit aux Anglais de leur acheter tous les Nègres qu'ils pourraient se procurer à la côte de Guinée. Pour dissimuler ce que cette mesure

avait d'odieux, il alléguait le besoin qu'il avait de soldats, et la difficulté de recruter son armée dans l'île, dont la guerre et les massacres avaient beaucoup diminué la population ; il disait que, soit qu'il achetât ou non des Nègres aux Anglais, on n'en ferait pas moins la traite, et qu'il était plus convenable d'en faire des soldats que d'en laisser faire des esclaves. Mais les soldats de ce chef étaient-ils autre chose que des esclaves ? Pouvaient-ils être autre chose, alors qu'on les vendait comme des bêtes de somme ?

Malgré la proclamation par laquelle Dessalines promettait une égale protection à tous les habitans de l'île, quelle que fût leur couleur, les Français, qui connaissaient la férocité de ce chef, n'étaient pas sans crainte ; il est même certain qu'ils auraient quitté l'île, s'ils avaient pu espérer d'échapper à l'es-

cadre anglaise, qui n'eût pas manqué de s'emparer des bâtimens sur lesquels ils se seraient embarqués : dans la triste alternative de perdre tout ce qu'ils possédaient en sortant du port, ou de rester pour essayer de conserver leurs richesses, sous la domination de Dessalines, ils s'arrêtèrent au dernier parti, et se mirent ainsi à la discrétion de l'homme qu'ils devaient craindre le plus.

Si rien n'est plus fragile que les promesses des hommes, c'est surtout lorsque ces hommes sont arrivés au pouvoir qu'ils ambitionnaient, et que, maîtres absolus, ils peuvent être parjures avec impunité. Non-seulement Dessalines oublia bientôt qu'il avait promis sa protection aux Français restés dans l'île ; mais il excita ouvertement les Noirs au massacre de ces infortunés. Voici une

proclamation, dans laquelle l'âme féroce de ce chef se montre à nu :

« Ce n'est point assez d'avoir chassé » de notre pays les barbares qui, pen- » dant des siècles, l'ont inondé de sang, » ni d'avoir réprimé successivement les » factions qui se laissaient éblouir par » un fantôme de liberté que la France » plaçait devant leurs yeux; il faut as- » surer, par un dernier acte d'autorité » nationale, la durée de l'empire de la » liberté dans le pays qui nous a donné » naissance; il faut ôter au gouverne- » ment inhumain, qui nous a tenus jus- » qu'ici dans l'abrutissement le plus » honteux, l'espoir de nous enchaîner » de nouveau. Les généraux, qui ont » dirigé nos efforts contre la tyrannie, » n'ont point achevé leur ouvrage. Le » nom français répand encore la tris- » tesse dans nos campagnes; et tout » nous rappelle les cruautés de ce peu-

» ple barbare. Nos lois, nos coutumes,
» nos villes, tout porte l'empreinte de
» la France. Que dis-je? il demeure
» encore des Français parmi nous! vic-
» times, depuis quatorze ans, de notre
» crédulité et de notre clémence; vain-
» cus, non par les armées françaises,
» mais par l'éloquence artificieuse de
» leurs agens, quand serons-nous enfin
» las de respirer le même air qu'eux?
» Qu'avons-nous de commun avec ces
» hommes sanguinaires? Leur cruauté,
» comparée à notre modération, leur
» couleur à la nôtre, l'étendue des
» mers qui nous séparent, notre climat
» qui leur donne la mort, tout nous dit
» clairement qu'ils ne sont pas nos frè-
» res, qu'ils ne le deviendront jamais,
» et que, s'ils trouvent un asile parmi
» nous, ils se rendront encore les ins-
» tigateurs de nouveaux troubles et de
» nouvelles divisions. Citoyens, hom-

» mes, femmes, enfans et vieillards,
» jetez les yeux autour de vous; par-
» courez toute l'étendue de cette île;
» cherchez-y vos femmes, vos époux,
» vos frères, vos sœurs : que dis-je?
» cherchez-y vos enfans à la mamelle,
» que sont-ils devenus? Au lieu de ces
» intéressantes victimes, l'œil épou-
» vanté ne voit que leurs assassins,
» dont la présence vous reproche votre
» insensibilité et la lenteur de votre
» vengeance. Que tardez-vous à apai-
» ser leurs mânes? Croyez-vous que vos
» cendres pourront reposer paisible-
» ment dans le tombeau de vos pères,
» si vous n'exterminez la tyrannie?
» Irez-vous les joindre sans les avoir
» vengés? Non, leurs ossemens repous-
» seraient les vôtres. Et vous, géné-
» raux intrépides, qui avez ressuscité
» la liberté en prodiguant votre sang,
» sachez que vous n'avez rien fait,

» si vous ne donnez aux nations un
» exemple terrible, mais juste, de la
» vengeance que doit exercer un peuple
» vaillant qui recouvre sa liberté. Inti-
» midons ceux qui tenteraient de nous
» la ravir encore, et commençons par
» les Français. Qu'ils tremblent en ap-
» prochant de nos côtes ! et dévouons
» à la mort tout Français qui osera
» souiller de sa présence cette terre de
» liberté.

» Laissez aux Français l'odieuse épi-
» thète d'esclaves. Ils ont vaincu pour
» n'être plus libres. Pour nous, suivons
» une autre route. Imitons ces nations
» qui, portant leurs regards dans l'a-
» venir, et craignant de laisser à la pos-
» térité un exemple de lâcheté, ont
» mieux aimé sacrifier leur vie, que
» d'être rayés de la liste des nations
» libres. Paix avec nos voisins ; mais
» maudit soit le nom français : haine

» éternelle à la France. Voilà nos prin-
» cipes. Jurez donc de vivre indépen-
» dans, de préférer la mort à tout ce
» qui tendrait à vous placer sous le
» joug; jurez de poursuivre sans re-
» lâche les ennemis de votre indépen-
» dance. »

A cette proclamation, Dessalines en fit succéder plusieurs autres, qui toutes dévoilaient ses projets d'exterminer les Blancs et de s'emparer de leurs biens. Il est extraordinaire que les Français n'aient pas alors cherché à éviter la mort qui les menaçait si ouvertement; mais, ce qui est incroyable, c'est l'extrême confiance qu'ils avaient en l'humanité des Noirs, en même temps qu'ils faisaient tout pour s'attirer leur haine(1).

---

(1) « Aussitôt que les Français furent em-
» barqués, nous sentîmes le besoin généreux

Cependant la tranquillité continuait à régner, et Dessalines reconnut qu'il fal-

---

» de nous montrer clémens envers ceux des
» hommes blancs qui manifestèrent l'inten-
» tion de vivre et de fraterniser avec nous,
» sous l'expresse condition de se conformer à
» nos lois et à nos réglemens, et de ne s'immis-
» cer ni directement ni indirectement dans
» les affaires du gouvernement. Un grand
» nombre nous ayant prêté ce serment restè-
» rent parmi nous; mais à peine ils furent
» admis à participer à notre système social,
» qu'ils voulurent envahir tous les emplois,
» tournèrent nos institutions en ridicule,
» affectèrent ces tons d'arrogance et de supé-
» riorité si déplacés de la part des vaincus à
» l'égard des vainqueurs, murmurèrent
» hautement contre l'autorité entre les
» mains de laquelle l'administration géné-
» rale venait d'être remise, et surtout blas-
» phémèrent contre l'indépendance qui ve-
» nait d'être décrétée. Ces simptômes de mé-

lait autre chose que des proclamations pour amener l'épouvantable résultat

---

» contentement, bien loin de nous aigrir, » n'avaient excité que notre indulgence, » parce que nous nous y étions attendus, de » la part de ces êtres incorrigibles, si long- » temps enracinés dans les principes de » l'orgueil et des préjugés, en sorte qu'on » ne fit point de cas de ces mouvemens in- » discrets.

» Bientôt leur libre circulation s'établit de » ville en ville, de plaines en plaines, de » montagnes en montagnes ; les agriculteurs » rendus plus défians, plus ombrageux, par » la possession d'un objet si chèrement » acheté, s'aperçurent de la mauvaise foi des » mécontens, par leurs discours, leurs insi- » nuations et leurs promesses perfides, et » en témoignèrent de l'inquiétude. »

(*Catastrophe de Saint Domingue,*)

Ces accusations sont bien vagues, et le ton de déclamation de cette diatribe n'est

qu'il désirait. Suivi d'un certain nombre de soldats qui lui étaient entièrement dévoués, il entreprit de faire le tour de l'île et de faire massacrer tous les Français qui l'habitaient encore. Jamais massacre plus horrible ne fut exécuté avec plus de sang froid; les prêtres et les médecins en furent seuls exceptés; on procéda avec tant d'ordre et de soin à cette sanguinaire exécution, qu'aucune erreur ne fut commise. Tous les Blancs, autres que les Français, furent non-seulement épargnés, mais on les traita avec une sorte de distinction; on plaça

---

rien moins que convainquant; cependant il faudrait ne pas connaître les Français pour nier qu'il y ait quelque chose de vrai dans tout cela. Opprimés, ils avaient recours au ridicule pour se venger; c'est leur arme de prédilection; et ils s'en servaient sans songer qu'en pareil cas c'était jouer leur vie.

(*Note de l'Éditeur.*)

des sentinelles à la porte de leurs maisons, dans lesquelles il fut défendu même aux officiers supérieurs de pénétrer sous quelque prétexte que ce fût. Pendant la nuit du 20 avril, on n'entendit, dans la ville du Cap, que les cris des victimes et le bruit que faisaient les satellites de Dessalines en enfonçant les portes des maisons occupées par les Français : femmes, enfans, vieillards, tout fut égorgé sans distinction. Cette exécution barbare n'était pas chose nouvelle à Saint-Domingue : l'histoire d'aucun pays n'est souillée d'autant d'assassinats, et ce n'est pas sans répuguance que notre plume retrace de pareils faits. Mais s'il est du devoir de l'historien de ne dire que la vérité, il doit aussi dire toute la vérité : c'est une tâche d'autant plus pénible que, quel que soit le sujet qu'il se propose de traiter, la somme des crimes est beaucoup plus forte que

celle des belles actions ; mais cette tâche, il faut la remplir, ou quitter la plume.

Il est juste de dire, pourtant, que la plus grande partie des Nègres, que la plupart des généraux ne partageaient point les sentimens du gouverneur ; quelques-uns des chefs de l'armée osèrent même blâmer ouvertement la conduite de Dessalines ; mais ce dernier, loin de chercher à rejeter l'effroyable responsabilité qui pesait sur sa tête, se reconnut avec enthousiasme l'auteur des nouveaux massacres.

« Oui, » s'écrie-t-il dans une proclamation, « oui, nous avons rendu aux » Français guerre pour guerre, crime » pour crime, outrage pour outrage ; » oui, j'ai sauvé ma patrie, j'ai vengé » l'Amérique. Je l'avoue avec orgueil » à la face du ciel et de la terre. Que » m'importe l'opinion de mes contem-

» porains et des générations futures! » J'ai fait mon devoir; je jouis du té- » moignage de ma conscience, cela me » suffit....

» Je viens de prouver, par un exemple » terrible, que la justice divine envoie » tôt ou tard, sur la terre, des hommes » d'une nature supérieure pour la des- » truction et la terreur des méchans. » Tremblez donc, tyrans, usurpateurs, » fléaux du Nouveau-Monde! nos poi- » gnards sont aiguisés, votre châtiment » est prêt. »

Malgré toutes les précautions que l'on avait prises pour qu'aucune des victimes désignées n'échappât au poignard des assassins, quelques centaines de Français, que les premières proclamations du gouvernement avaient effrayés, s'étaient retirés dans des asiles secrets, et s'étaient ainsi soustraits à leurs bourreaux; Dessalines l'apprit et songea à

faire tomber dans un nouveau piége la proie qui lui était échappée. Il fit donc publier que sa vengeance était satisfaite ; que, désormais, sa protection était acquise à tous les habitans de l'île, quelles que fussent leur couleur et leur origine ; et que, pour garantie de cette protection, des cartes de sûreté seraient délivrées à tous les Français qui se présenteraient à la parade où s'en ferait la distribution. Les infortunés, croyant que les Noirs devaient être rassasiés de carnage, et craignant qu'on ne leur imputât à crime de ne pas avoir confiance en la promesse du gouverneur, se rendirent à l'invitation ; mais, au lieu de cartes de sûreté, ils trouvèrent la mort : à mesure qu'ils se présentaient, des détachemens de Noirs les enveloppaient, et ils étaient fusillés sur-le-champ.

Des flots de sang venaient de couler ; des milliers de victimes venaient d'ex-

pier, par une mort cruelle, le crime d'être nées sous le ciel de la France; mais l'île d'Haïti contenait d'autres Français que les poignards n'avaient pu atteindre; nous voulons parler du petit nombre de soldats qui, retirés dans la partie espagnole, étaient parvenus à s'y maintenir. Dessalines pensa qu'il lui serait facile de soumettre cette partie de l'île à sa domination; il crut qu'il lui suffirait d'employer les menaces pour atteindre ce but; mais comme il savait que les Espagnols faisaient cause commune avec les Français, il s'adressa d'abord aux premiers.

« Espagnols, disait-il dans une pro-
» clamation, vous à qui je ne m'adresse
» que parce que je veux vous sauver;
» vous qui, pour vous être rendus cou-
» pables d'évasion, ne vivrez bientôt
» qu'autant que ma clémence daignera
» vous épargner, il en est temps en-

» core, abjurez une erreur qui peut
» vous être funeste; rompez toute liai-
» son avec mon ennemi, si vous voulez
» que votre sang ne soit pas confondu
» avec le sien. Je vous donne quinze
» jours, à dater de cette notification,
» pour vous rallier sous mes étendards.
» Vous savez ce dont je suis capable;
» songez à votre salut. Recevez le ser-
» ment que je fais ici de veiller à votre
» sûreté personnelle, si vous profitez
» de cette occasion de vous montrer
» dignes d'être admis au nombre des
» enfans d'Haïti. »

Dessalines avait trop souvent violé ses promesses; il s'était trop souvent fait un jeu du parjure, pour que cette proclamation produisît l'effet qu'il en attendait; loin d'engager les Espagnols à se séparer des Français, les menaces du chef noir les engagèrent à se tenir sur leurs gardes; ils sentirent qu'il était

*

préférable de mourir les armes à la main, plutôt que de se mettre à la discrétion d'un barbare qui semblait insatiable du sang des Européens. Tandis que les habitans de la partie espagnole, et les Français qui s'y étaient réfugiés se préparaient à une résistance énergique, et faisaient des dispositions pour n'être pas surpris par leur ennemi commun, le nouveau gouverneur parcourait le pays soumis à sa domination, voulant, avant que de commencer la guerre, s'assurer de la tranquillité intérieure. Sa conduite, pendant cette tournée, n'eut rien de répréhensible; sa férocité naturelle semblait avoir fait place à l'amour de l'ordre et de la justice. Enfin, reconnaissant l'impossibilité de soumettre, autrement que par les armes, les ennemis qu'il avait inutilement menacés de sa colère; il se mit à la tête de son armée, et marcha sur la ville de

Santo-Domingo, devant laquelle il ne tarda pas à mettre le siége. Les Français et les Espsgnols se défendirent vaillamment; et Dessalines, qui avait pensé que sa présence suffirait pour anéantir ses adversaires, fut obligé de concentrer toutes ses forces sur le point qu'il avait attaqué, pour éviter d'être battu. Une résistance si opiniâtre le rendit furieux; il jura que les téméraires, qui osaient se défendre contre lui, paieraient de leur sang le crime de ne point tendre la gorge au fer assassin de ses satellites; il fit venir des renforts considérables, et les opérations du siége furent poussées avec ardeur; mais au moment où le général noir, se croyant sûr du succès, songeait à la vengeance terrible qu'il devait tirer de ses ennemis, plusieurs bâtimens français parvinrent à débarquer de nouvelles troupes près de Santo-Domingo : ce secours

inespéré ranima le courage des assiégés ; ils firent, avec succès, plusieurs sorties qui affaiblirent leur ennemi ; et Dessalines, battu par cette poignée de soldats, qu'il avait à peine jugés dignes de sa colère, fut contraint de se retirer pour éviter une entière défaite, chose que devait craindre le plus un homme dont le pouvoir ne se soutenait que par la terreur.

De retour de son expédition, Dessalines apprit que Bonaparte s'était fait offrir par le sénat le titre et la couronne d'empereur ; pour se consoler du revers que venaient d'éprouver ses armes, il résolut d'imiter le premier consul. On assure que ce furent les Anglais qui lui suggérèrent cette idée : forcé de renoncer à la conquête de cette colonie, tous les efforts du cabinet britannique tendaient à l'arracher à la France par quelque moyen que ce fût.

Déjà, on avait offert à Toussaint Louverture le titre de roi que cet homme supérieur avait refusé de prendre, sachant bien que si la paix se faisait entre la France et l'Angleterre, il serait aussitôt abandonné par cette dernière puissance, accoutumée à tout sacrifier à ses intérêts, et ne s'arrêtant jamais à d'autres considérations que celles qui lui promettent quelque avantage. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce furent les Anglais qui apportèrent à Dessalines tous les costumes de la nouvelle cour de France, que ce chef noir adopta. Ce fut le général Pétion qui remplit les fonctions de maître des cérémonies; le huit septembre (1804), il publia l'ordre que l'on devait observer pour le couronnement, et un mois après, le 8 octobre, Dessalines fut sacré et couronné sous le nom de Jacques Ier, empereur d'Haïti. Mais les principaux ha-

bitans, et les hommes qui occupaient les emplois les plus considérables dans le gouvernement, furent effrayés du pouvoir dont était revêtu un homme accoutumé à ne suivre d'autre loi que sa volonté; ils songèrent à mettre des limites à ce pouvoir. Une constitution fut faite et présentée à l'Empereur qui l'accepta. Cette constitution est une nouvelle preuve du changement qui s'était opéré en si peu de temps dans le moral des Noirs; elle était rédigée de telle sorte qu'elle eût fait honneur aux premiers législateurs. Rien n'était omis; on avait pourvu à tous les besoins nouveaux d'un peuple qui venait de conquérir son indépendance, et chacun des articles était rédigé avec une précision et une clarté remarquables. Mais quel frein cette constitution pouvait-elle mettre à l'ambition du nouveau souverain? Que sont, d'ailleurs,

les constitutions aux yeux des hommes arrivés au pouvoir ? Nous le savons, nous, Français, qui, plus d'une fois, avons vu violer le lendemain la constitution proclamée la veille. Quoi qu'il en soit, le pays devenait florissant sous le gouvernement de Dessalines : presque toutes les terres étaient devenues, par le massacre des Blancs, la propriété de l'État qui les affermait; et les Noirs, satisfaits par l'abolition de l'esclavage, travaillaient avec autant d'ardeur que de joie. Une population de quatre cent mille âmes, gouvernée par un homme qui, douze ans auparavant, était encore esclave, n'est pas le phénomène politique le moins remarquable de notre siècle.

Les hostilités avaient entièrement cessé entre Dessalines et le gouverneur de la partie espagnole, où les Français continuèrent à se maintenir

pendant plusieurs années; mais, malgré cette espèce de paix, l'empereur n'avait point diminué son armée, composée de quinze à dix-huit mille hommes. Les Noirs pensaient que la France ne s'en tiendrait pas là, et qu'elle saisirait toutes les occasions pour faire rentrer dans l'obéissance la plus riche de ses colonies; dans cet état de choses, la paix entre la France et l'Angleterre était ce que devaient redouter le plus les habitans de St.-Domingue, et c'était la crainte de cet événement qui engageait le gouvernement haïtien à se tenir sur le pied de guerre. On devait, en cas d'attaque, adopter le plan de défense qui avait été mis en usage lors de l'arrivée de l'expédition commandée par le général Leclerc; toutes les villes à la portée du canon des vaisseaux devaient être détruites à la première

apparition de l'ennemi, et l'armée noire ne devait jamais quitter le terrain sans l'avoir ravagé et sans en avoir brûlé toutes les habitations.

Dessalines, qui, pendant quelque temps n'avait paru s'occuper que du soin de rétablir partout le bon ordre et la justice, ne tarda pas à se livrer de nouveau à la férocité de son caractère: plusieurs officiers de Couleur furent mis à mort par son ordre et sans jugement. Ces nouveaux crimes effrayèrent les gens de Couleur, auxquels l'élévation d'un Noir au pouvoir avait déjà donné de vives inquiétudes: une conspiration éclata le 17 octobre 1806; et Dessalines, voulant résister aux conjurés qui se présentèrent pour s'emparer de lui, fut tué d'un coup de sabre. Ainsi finit cet homme que des circonstances extraordinaires avaient porté au

pouvoir dont il était indigne sous tous les rapports. N'ayant, ainsi que presque tous les hommes de sa couleur, reçu aucune éducation, il ne rachetait ses défauts par aucune bonne qualité : sa vie politique fut une suite de crimes; et sa vie privée, un tissu de débauches.

« Il fut, » dit-on dans une proclamation publiée quelques jours après sa mort, « une sangsue qui fit massacrer » tous les gens riches qui pouvaient » lui causer la moindre inquiétude. » Le trésor public devait fournir an- » nuellement vingt mille piastres pour » chacune de ses maîtresses, et il » n'en eut pas moins de vingt. La » constitution établie par ce tigre » était uniquement le fruit de son » avarice et de sa férocité. Soldats, » vous serez maintenant habillés et » payés; colons, vous serez protégés. »

On promettait aussi dans cette proclamation une nouvelle constitution, et le général noir Christophe était provisoirement nommé chef du gouvernement. Cependant les hommes de Couleur, qui étaient parvenus à renverser Dessalines, ne virent pas sans inquiétude les rênes du gouvernement remises entre les mains d'un homme de la même caste que celui dont ils avaient eu tant à se plaindre ; et les conjurés, sous les coups desquels l'empereur était tombé, résolurent de mettre tout en œuvre, pour faire tomber le choix des députés qui devaient se rassembler au Port-au-Prince, pour nommer un chef et faire une nouvelle constitution, sur le général de couleur Pétion, qui jouissait d'une grande considération dans l'armée, et qui méritait, sous tous les rapports, de commander à Saint-Domingue : c'était un homme instruit ; envoyé en France

pour y faire son éducation, il était devenu bon ingénieur; ses talens militaires étaient aussi infiniment supérieurs à ceux de son compétiteur; il aimait les beaux arts, et possédait des connaissances assez étendues en littérature. Christophe n'était pas sans inquiétude; mais il n'osa prendre ouvertement des mesures pour s'assurer la majorité des voix dans l'assemblée des députés réunis au Port-au-Prince, pour élire un souverain; et le 27 décembre 1806, Pétion fut proclamé par ces députés président de la république. Christophe, qui craignait cet événement, s'était mis à la tête des troupes qui lui étaient dévouées, et il se dirigeait sur le Port-au-Prince, lorsqu'il apprit la nomination de son compétiteur; il résolut aussitôt d'opposer la force à la décision des députés. Il est vrai qu'il ne manquait pas de motifs plausibles pour refuser de reconnaître

l'élection de son adversaire : les généraux de couleur avaient porté le nombre des députés à soixante-quatorze au lieu de cinquante-six, et il était évident que Pétion ne devait son élection qu'à cette mesure arbitraire. De son côté, le nouveau président avait rassemblé les troupes de son parti, et il s'était avancé à la rencontre de Christophe. Les deux armées engagèrent le combat le 1er. janvier 1807 ; on se battit avec acharnement, et la victoire fut quelque temps incertaine ; mais enfin, Pétion affaibli, fut obligé de battre en retraite, et Christophe demeura maître du champ de bataille, qu'il abandonna aussitôt pour poursuivre son ennemi, sur lequel il remporta plusieurs autres avantages.

Pétion, obligé de se retirer au Port-au-Prince, eut bientôt un nouvel ennemi à combattre. Le général Rigaud dont nous avons parlé plusieurs fois,

*

avait appris en France, où il s'était retiré, les changemens politiques survenus à Saint-Domingue; comptant sur la popularité dont il jouissait, et sur l'attachement des hommes de Couleur dont il avait été l'idole, il s'embarqua, et arriva aux Cayes dans le temps où Pétion et Christophe étaient aux mains. L'arrivée de ce personnage donna des craintes à Pétion; mais il n'osa rompre ouvertement avec un homme dont la seule apparition faisait fermenter les esprits; il le reçut avec une bienveillance apparente, et lui confia le commandement d'une partie des troupes. Dès-lors, Rigaud se croyant sûr du succès, ne prit plus la peine de dissimuler ses projets; il avoua ouvertement ses prétentions à la présidence, et tourna ses armes contre son chef. Christophe sentant tout le parti qu'il pourrait tirer de cette diversion, s'avança rapidement sur le Port-

au-Prince; mais les généraux de couleur, sentant bien que la division qui régnait entre eux rendrait la victoire de leur ennemi plus facile, se réunirent pour lui résister; ils firent une espèce de traité, par lequel ils se partageaient le pays qui leur était soumis, et aussitôt cet arrangement conclu, ils se disposèrent à soutenir la guerre contre Christophe. Celui-ci apprenant la réunion de ses ennemis, et sachant quelle était l'influence de ces deux hommes sur tous les habitans de la partie du Sud, se retira au Cap-Français, persuadé que la guerre civile recommencerait bientôt entre Rigaud et Pétion, et qu'elle réduirait plus promptement ces deux chefs qu'il ne pourrait le faire lui-même.

C'est une singulière destinée que celle des peuples de cette île! Tour-à-tour persécutés et persécuteurs, l'entière expulsion des Blancs semblait être la con-

dition indispensable de leur existence ; et à peine ce but de tous leurs efforts est-il atteint, que, tournant leurs armes contre eux-mêmes, ils s'entr'égorgent avec fureur, comme si assez de sang n'avait scellé leur régénération. Il est vrai que le passage presque subit de l'esclavage le plus abject à une entière indépendance ne pouvait manquer de produire une grande commotion ; tant d'intérêts ne pouvaient être froissés, tant d'amour-propres blessés, sans donner naissance à des haines particulières ; et l'intérêt général était le prétexte naturel dont on se servait pour assouvir ces haines. Le temps d'une franche réconciliation n'était pas encore venu, et c'était à un homme aussi vertueux qu'éclairé, qu'était réservée la gloire de réunir sous un seul étendard tous les enfans d'Haïti.

NEUVIÈME PÉRIODE.

Christophe Proclame une nouvelle constitution. — la guerre recommence entre Christophe et Pétion. — Christophe se fait couronner roi. — Situation de l'île lors de l'avénement de Louis XVIII au trône de France.

Des que Rigaud et Pétion eurent appris la retraite de Christophe, l'espèce de traité qu'ils avaient conclu pour résister à l'ennemi commun, fut anéanti, et ils se disputèrent de nouveau le pouvoir, les armes à la main. Christophe, pendant ce temps, s'était retiré au Cap: là, afin de consolider sa puissance, il convoqua une assemblée de députés qui rédigea et proclama une nouvelle cons-

titution, dont voici les principaux articles :

« Tout individu résidant sur le territoire d'Haïti est libre.

» L'esclavage est pour jamais aboli à Haïti.

» La Constitution nomme général en chef Henri Christophe, président et généralissime des forces de terre et de mer.

» La religion catholique, apostolique et romaine est la seule reconnue par le gouvernement. L'exercice des autres cultes est toléré, mais non publiquement.

» Le divorce est aboli. »

Christophe publia en même temps une proclamation dans laquelle il félicitait les habitans d'Haïti de la Constitution qu'on leur donnait.

» Une Constitution libérale, disait-il, vient de déjouer les complot dont

» vous étiez sur le point de devenir les » victimes.» Une Constitution qui abolissait le divorce, précédemment établi, et qui tolérait à peine l'exercice des religions autres que la catholique, méritait peu sans doute l'épithète de *libérale;* cependant le peuple la reçut comme un bienfait.

Trois années s'écoulèrent pendant lesquelles Christophe et Pétion ne cessèrent de se faire la guerre. Rigaud., qui avait abandonné ses prétentions, venait de mourir; et Pétion, débarrassé de cet ennemi, se trouvait assez fort pour soutenir long-temps encore ses droits à la souveraineté. Le général Boyer, ami de Pétion, remporta à plusieurs reprises, de grands avantages sur Christophe, sans que les résultats amenassent beaucoup de changement dans la situation des deux partis; on doit remarquer, cependant, que Chris-

Christophe aurait été promptement renversé, s'il n'avait eu des relations avec les Anglais qui lui faisaient passer des secours de toute espèce.

Las de combattre, Christophe et Pétion convinrent verbalement de mettre bas les armes et de gouverner chacun dans la partie de l'île où son autorité était reconnue. D'après cette convention, Pétion établit le siège de son gouvernement au Port-au-Prince ; et le Cap-Français devint la capitale des États de Christophe. Ce dernier, pour se consoler de n'avoir pu soumettre tout le pays, résolut de se faire donner le titre de roi, et d'imiter en cela Dessalines dont il remit la Constitution en vigueur après y avoir fait quelques changemens peu importans. Le conseil d'état, composé des créatures du futur roi, rendit un décret par lequel, considérant que le titre de président était

trop vague, et que celui d'empereur ne convenait qu'aux souverains de plusieurs nations, Christophe était prié d'accepter le titre de roi: celui-ci n'eut garde de refuser, et le 2 juin 1811, il fût couronné au Cap Français sous le nom de Henri Ier, roi d'Haïti.

Les Français qui s'étaient maintenus à Santo-Domingo et dans quelques autres places, jusqu'au commencement de 1811, avaient été forcés de se rendre aux Anglais, et le nouveau roi profita de cette circonstance pour faire un traité d'alliance avec les Espagnols.

La paix régnait depuis sept ans dans l'île d'Haïti. Christophe avait créé une noblesse qui devait être héréditaire et introduit une discipline sévère dans son armée: de son côté, Pétion gouvernait avec autant de sagesse que de modération. Une ligne de démarcation avait été établie entre les deux États, et tout pré-

sageait une plus longue tranquillité, lorsque Pétion mourut vers la fin de mars 1818. Aussitôt, Christophe fit offrir aux Républicains de se réunir au royaume qu'il gouvernait; mais conformément à la Constitution, Pétion avait désigné, avant de mourir, le général Boyer pour son successeur, et ce choix avait été confirmé par le sénat. Investi de l'autorité, le nouveau président songea à améliorer la situation politique du pays qu'il était appelé à gouverner: il fit donc des dispositions pour soumettre le district appelé la Grande-Anse dont un corps assez nombreux de partisans de Christophe s'était emparé, et où il se maintenait depuis long-temps sous les ordres d'un chef nommé Gomar, de sorte que Christophe avait un appui dans le sein même de la République; mais cet appui fut bientôt renversé, et, après une courte expédi-

tion, le président Boyer remit le district de la Grande-Anse à la république.

Cependant Louis XVIII était sur le trône ; la France était en paix avec tout ses voisins, et les anciens Colons de Saint-Domingue insistaient auprès du Gouvernement pour qu'une expédition fût envoyée à Haïti afin de faire rentrer ce pays sous la domination du roi de France. Plusieurs députations ministérielles furent envoyées à Christophe et à Pétion ; mais elles n'eurent d'autre résultat que de jeter l'alarme dans tout le pays, dont tous les habitans jurèrent de défendre l'indépendance.

Mécontent des envoyés ministériels qui avaient affiché des prétentions ridicules, le roi de France nomma lui même des députés ; mais l'exagération du peuple d'Haïti empêcha que des négociations fussent entamées.

La République, gouvernée par le pré-

sident Boyer, était très-florissante, et le commerce considérable qui s'y faisait, améliorait encore chaque jour sa situation. Il s'en fallait de beaucoup que le royaume de Christophe fût dans un tel état de prospérité. Souverain absolu, le monarque Noir était devenu un tyran féroce, qui entassait des milliers de victimes dans les nombreux cachots qu'il avait fait construire; tandis que le président Boyer mettait tout en usage pour adoucir la situation des habitans du Port-au-Prince, sa capitale, qu'un incendie venait de détruire presque entièrement (15 août 1820.) L'esprit de révolte se manifestait dans l'armée de Christophe, qui ne pouvait supporter plus long-temps le joug de fer sous lequel la tenait le despote qui s'était fait roi. Ce fût le 6 octobre que l'insurrection éclata; une division tout entière de l'armée, prit les armes aux cris de

vive la liberté, une députation fut envoyée au président Boyer, pour lui offrir de réunir les deux Etats et de n'en faire qu'une République. En même temps, les insurgés marchent sur le palais de Sans-Souci qu'habitait le roi; les troupes envoyées contre cette division font tout-à-coup cause commune avec elle; et le 8 octobre, Christophe perdant tout espoir de salut, se brûle la cervelle dans son palais.

Tandis que l'on s'agitait dans la ville du Cap pour nommer un successeur au roi, le président Boyer s'avançait, à la tête de vingt mille hommes; ces forces imposèrent au petit nombre de partisans de Christophe; la tranquillité, qui n'avait été troublée qu'un instant, fut promptement rétablie, et, le 26 octobre, la réunion des deux Etats fut annoncée par le président, dans une proclamation ainsi conçue :

*

« Haïtiens, les jours de discorde et de divisions ont fait place à celui de la réconciliation et de la concorde; et ce jour est le plus agréable de ma vie. Enfans de la même famille, vous vous êtes tous ralliés à l'ombre de l'arbre sacré de la liberté. La Constitution de l'État est reconnue dans tout Haïti, depuis le Nord jusqu'au Midi, depuis l'Est jusqu'à l'Ouest. La République compte sur ses citoyens, comme sur des hommes dévoués à son service et à son indépendance.

« Je ne vous rappellerai pas l'histoire de vos malheurs : il ne faut s'en souvenir que pour en éviter de semblables à l'avenir. Quand nous prenions les armes pour détruire l'esclavage auquel nous étions soumis depuis des siècles; quand nous versions notre sang et que nous faisions les plus grands sacrifices pour notre patrie, nous n'imaginions pas que

nous deviendrions les victimes de ces hommes ambitieux, qui, dans les révolutions, perdent de vue le bien public pour penser à leur propre agrandissement.

« Vous connaissez des hommes dont la fatale renommée n'a attiré que des maux sur la nation, et n'a laissé pour héritage à leur famille que l'exécration de leur mémoire. Vous voyez maintenant le tableau du gouvernement inique de Christophe, qui n'agissait que par caprice.

« La constitution de la République, œuvre des représentans de tous les départemens, a établi des sauve-gardes contre le despotisme; si, pendant quatorze ans, elle a rendu heureux ceux qui lui sont restés fidèles, elle fera également le bonheur de ceux que Christophe a égarés; mais, pour y parvenir, il faut, Haïtiens, que nous nous dé-

pouillions de toute prétention particulière, et que, dédaignant tous les avantages qui résultent de l'intrigue et de la faveur, nous apportions tous notre tribut en commun.

« N'oublions pas ces braves patriotes qui n'ont cessé de combattre contre le despotisme. Ceux qui, dans les derniers événemens, ont aidé le peuple à recouvrer la liberté, sont aussi dignes de la reconnaissance de la nation. Je regrette qu'il y ait eu du sang versé le 18 de ce mois; mon ordre du 17, envoyé par exprès au Cap, n'est pas arrivé à temps pour épargner le fils de Christophe et quelques officiers qui s'étaient fait remarquer dans l'exécution de leurs ordres barbares.

« Haïtiens, je demande solennellement que les événemens passés soient oubliés; ouvrez vos cœurs à la confiance, et hâtez-vous d'agir d'un com-

mun accord avec le Gouvernement pour consolider l'indépendance de la nation.

« Le président d'Haïti à qui est confiée la tranquillité publique ainsi que les propriétés, n'épargnera rien pour faire son devoir. Puissent les citoyens suivre son exemple, et les plaies de la guerre civile seront bientôt cicatrisées!

« Haïtiens, rendons grâces à l'Être suprême qui a permis notre réunion ; prions-le de nous inspirer des idées de paix et de sagesse, afin de laisser à nos enfans une existence assurée et une patrie libre et indépendante. *Vivent la République et la Constitution !* »

Les événemens rapportés dans cette période sont une grande leçon aux gouvernans ; ils prouvent qu'une sage liberté, loin d'affaiblir les gouvernemens leur donne au contraire plus de force, et que la puissance des baïonnettes ne peut être qu'éphémère. La réunion des

peuples d'Haïti en une seule République les rendit invincibles, et l'on put dès-lors prévoir que cette nation nouvelle tiendrait bientôt un rang honorable parmi les peuples les plus avancés dans la civilisation; une Constitution libérale garantit les droits des citoyens, et elle fera long-temps, nous le pensons, le bonheur de ce peuple courageux, qui prouva plus d'une fois qu'il préférait la mort à l'esclavage.

DIXIÈME PÉRIODE.

Les négociations sont entamées entre le Gouvernement français, et le président de la république d'Haïti. — Rupture. — S. M. Charles X reconnait l'indépendance de la république d'Haïti.

Le Gouvernement français, qui n'avait pas perdu l'espoir de rétablir son autorité dans son ancienne colonie, ayant appris les derniers événemens qui avaient réunis les Haïtiens, sentit qu'il ne pouvait plus tenter d'employer la force pour conquérir ce pays; mais il pensa qu'on pourrait amener le Président de la République à des concessions qui rendraient la perte de cette ancienne Colonie moins sensible à la

métropole ; en conséquence, le ministère français envoya M. Aubert du Petit-Thouars auprès du Gouvernement d'Haïti, auquel il était chargé de faire des propositions.

Voici comment le Président s'exprime dans le compte rendu de ces négociations qu'il fit imprimer en 1824 : il serait impossible de donner au lecteur un résumé à la fois plus succint et plus clair :

« Tous les peuples ont eu leurs révolutions, glorieuses ou funestes, selon les causes qui les avaient produites. Les uns ont dû leur splendeur à ces secousses politiques ; les autres en ont été ébranlés, et sont tombés en décadence : ceux-ci, trop corrompus pour conserver intacte, au milieu des orages, l'énergie nationale, ont vendu leur liberté, et se sont courbés sous un honteux asservissement : ceux-là, au con-

traire, s'armant d'une noble résolution, ont secoué le joug de l'étranger, et se sont rendus indépendans. C'est au rang de ces derniers qu'il a plu à la divine Providence de nous placer : nous ferons constamment tous nos efforts pour justifier aux yeux du monde les signes non équivoques de sa volonté suprême.

« Sortie victorieuse de la lutte où l'avait engagée le besoin de reconquérir ses droits imprescriptibles, la nation haïtienne, éclairée par les leçons de l'expérience, n'eut plus d'autre ambition que de fonder les bases du Gouvernement sur des institutions semblables à celles qui avaient mérité à un peuple célèbre le suffrage de l'Univers.

« Dès-lors elle comprit que, pour se mettre à la hauteur de ses destinées, elle devait faire fleurir son agriculture, hâter sa civilisation, et appeler le commerce dans ses ports. Toutes les na-

tions qui désirèrent d'établir une réciprocité d'échanges avec notre République, y furent donc admises et protégées. La France elle-même ne fut pas plutôt réconciliée avec l'Europe, dont les flottes ne lui fermaient plus les mers, qu'elle chercha les moyens de participer aux avantages de ces relations. Trop justes pour imputer au monarque qui venait de remonter sur le trône de ses pères, les torts d'une agression antérieure à son Gouvernement, nous reçûmes le commerce de cette puissance, mais sous pavillon masqué. Cette forme d'admission était nécessaire à la garantie nationale.

« Telle était la situation d'Haïti, lorsque, vers la fin d'octobre 1814, le général Dauxion-Lavaysse, muni d'instructions de M. Malouet, ministre de S. M. T. C. au département de la marine, débarqua en ce port. Ses pro-

positions étaient aussi ridicules que le but de sa démarche était perfide. Elles furent rejetées, et la nation se tint sur ses gardes. Il est vrai que S. M. T. C. a désavoué la mission de cet agent ; mais il nous était permis alors de considérer comme authentiques des pouvoirs revêtus de la signature d'un ministre qui n'oserait la nier. Le général Dauxion retourna à la Jamaïque dans les premiers jours de décembre.

« Deux ans après, et dans le même temps qu'Haïti s'occupait de reviser l'acte fondamental de sa régénération, nous vîmes arriver sur la frégate *la Flore* une seconde députation qui, bien qu'émanée directement de S. M. T. C., n'obtint pas un meilleur succès, parce que les prétentions n'avaient point changé.

« Malgré ces tentatives, bien faites pour éveiller la méfiance du peuple sur

les projets d'un cabinet qui persistait à vouloir le faire rétrograder vers la servitude, le commerce français n'en continua pas moins, dans la plus entière sécurité, ses transactions avec Haïti.

« La correspondance, à laquelle ont donné lieu les deux missions dont il vient d'être parlé, ayant été publiée par mon prédécesseur, je ne m'étendrai pas davantage sur cette première époque des ouvertures diplomatiques de la France avec le Gouvernement et la République. Il me reste maintenant à faire connaître les détails des négociations dont on a cru pouvoir renouer le fil avec moi : j'y joindrai les pièces officielles qui y sont relatives.

« La réunion de la partie du Nord à la République fit éclore de nouvelles propositions que M. Aubert du Petit-Thouars fut chargé de me porter, de la part de M. le conseiller d'état Es-

mangart, qui, lors de la mission de M. le vicomte de Fontanges, en 1816, dont il faisait partie, s'était attiré, en manifestant ici des principes libéraux, l'estime du Gouvernement haïtien. M. Aubert m'annonçait que S. M. LouisXVIII *s'était décidée à consacrer notre indépendance, et se bornait à réclamer le droit de* SUZERAINETÉ, *avec des indemnités pour la cession du territoire et des propriétés.*

« Ma réponse fut positive, et en repoussant jusqu'à l'ombre du protectorat, je consentis à faire revivre, comme la seule voie qui pût mener à un traité définitif, l'offre d'une indemnité rsisonnablement calculée, que mon prédécesseur avait faite au général Dauxion Lavaysse, et que M. le vicomte de Fontanges avait écartée. Cette offre de ma part resta dans l'oubli, malgré l'assurance que M. Aubert m'a-

vait donnée que l'on n'attendait plus que la connaissance de ma détermination pour en finir.

« Il est à remarquer que chaque événement qui ajoutait à la prospérité de la République, ne tardait pas à être suivi de l'envoi de quelque agent, dont la mission avortait toujours par les rétractations du cabinet français.

« A peine les habitans de la partie de l'Est avaient manifesté leur ferme volonté de ne plus former avec nous qu'un seul et même peuple, et avaient réalisé le vœu de la Constitution, que M. Liot se présenta à moi avec des notes confidentielles de M. le marquis de Clermont-Tonnerre, ministre de la marine. Ces notes avaient pour but de me porter à faire une démarche de convenance : son Gouvernement, disait-il, ayant déjà fait infructueusement les

premiers pas, désirait que je prisse à mon tour l'initiative.

« Je n'avais pas oublié que la mission du général Lavaysse, toute ministérielle comme celle de M. Liot, avait été frappée d'un désaveu formel: je savais également à quoi m'en tenir sur les motifs de la non-réussite qui servait de prétexte à cette proposition ; mais, voulant donner une nouvelle preuve de mes dispositions conciliatrices, et pensant qu'il serait agréable à celui qui sollicitait cette négociation, qu'elle fût menée avec mystère, je ne crus pouvoir la remettre alors en des mains plus convenables qu'en celles du général Boyé, qui était ici depuis quelque temps.

» Ce général, qui, à juste titre, possède mon estime et ma confiance, partit dans le courant du mois de mai 1823, revêtu de mes pleins pou-

voirs pour parvenir à la conclusion d'un traité de commerce, basé sur la reconnaissance de l'indépendance d'Haïti. Il est surprenant que le négociateur désigné par M. le marquis de Clermont-Tonnerre, pour s'aboucher avec lui, n'ait pas eu une latitude suffisante pour accepter mes propositions, puisque, d'après tout ce qui avait été agité depuis 1814, le cabinet français devait être fixé et sur notre détermination et sur les demandes auxquelles la France pouvait espérer de nous voir adhérer. Quoi qu'il en soit, cette négociation que le ministère avait appelée de tous ses vœux, échoua (le croira-t-on?) par une chicane sur la nature et le mode de l'indemnité proposée par le général Boyé.

« M. Esmangard, dans ses lettres des 27 août et 26 octobre 1823, me témoigna combien il regrettait que

la mission dont le général Boyé avait été chargé, n'eût point réussi ; il en attribuait la cause au choix de mon agent et à la différence qu'il trouvait entre les propositions que j'avais faites le 10 mai 1821, et celles que le général Boyé lui avait présentées. Néanmoins, ne désespérant pas de pouvoir mener à fin une affaire qu'il avait tant à cœur, il me pressait d'envoyer un autre agent *qui ne fût point indifférent, par sa position, au résultat de la négociation, et qui fût porteur de mes premières propositions*, m'assurant qu'alors *le gouvernement du Roi, qui ne voulait que des conditions justes, modérées, telles enfin que je les avais désirées moi-même, serait toujours disposé à traiter sur ces bases, bases qu'il reconnaissait n'avoir rien qui ne fût acceptable, qui, selon lui, conciliaient toutes les prétentions*, et aux-

quelles il n'avait point été sans doute maître de donner suite dans l'intervalle qui s'est écoulé depuis ma dépêche du 10 mai 1821, jusqu'au jour de sa conférence à Bruxelles avec le général Boyé, en août de 1823.

» A ces deux lettres de M. Esmangart en succéda bientôt une troisième, qu'il m'adressa le 7 novembre 1823, pour m'annoncer M. Laujon, comme possédant toute sa confiance, et pour me transmettre son ardent désir de coopérer prochainement à la conclusion du traité qui devait mettre un terme à toutes les incertitudes. En effet, M. Laujon débarqua au Port-au-Prince, quelques jours après la publication de ma proclamation du 6 janvier dernier, et me présenta une note en forme d'instructions. Après avoir rappelé dans cette note qu'il n'avait pas été en son pouvoir d'empêcher la

rupture de la négociation de Bruxelles, M. Esmangart ajoutait *qu'il aimait à croire que je reviendrais aux dispositions que je lui avais annoncées dans la dépêche que M. Aubert avait été chargé de lui remettre.* A l'appui de cette assertion, M. Laujon me fit aussi des instances pour m'engager à envoyer un agent en France, m'affirmant que le gouvernement du Roi faisait dépendre de cette démarche la formalité de la reconnaissance de l'indépendance d'Haïti, d'après les bases du 10 mai 1821.

« Tant de persévérance de la part de M. Esmangart à poursuivre l'achèvement de ce grand œuvre me détermina à répondre à sa dernière lettre par ma dépêche du 4 février 1824, pour lui faire savoir que, me rendant au désir de son gouvernement, j'allais à cet effet envoyer en France une mis-

sion avec les pouvoirs nécessaires. En conséquence, le 1er. mai dernier, les citoyens Larose, sénateur, et Rouanez, notaire du gouvernement, s'embarquèrent à bord du brick de commerce le *Julius-Thalès*, pourvus de ma lettre de créance, en date du 28 avril 1824, et de mes instructions du même jour, qui ne pouvaient plus laisser aucun doute sur les clauses du traité qu'ils étaient chargés de conclure, et sur la formalité indispensable de *la reconnaissance, par une ordonnance royale, de notre indépendance absolue de toute domination étrangère, de toute espèce de suzeraineté, même de tout protectorat d'une puissance quelconque, en un mot, de l'indépendance dont nous jouissons depuis vingt ans.*

» Je ne tardai pas à croire devoir me féliciter d'avoir fait partir les citoyens Larose et Rouanez, puisqu'ils n'étaient

pas encore arrivés à leur destination, que je reçus successivement, par différens bâtimens, une dizaine de lettres, dans lesquelles MM. Esmangart et Laujon me témoignaient leur impatience du retard de la personne qui devait porter mes propositions. Mais, par une fatalité inconcevable, qui détourne toujours le ministère français du rapprochement qu'il paraît toujours si désireux d'opérer ; mais, par un système de tergiversation, qui ne lui permet pas, au moment de conclure, d'admettre les propositions déjà admises, ou qui lui fait reproduire les prétentions qu'il avait abandonnées pour se créer une occasion d'alléguer l'insuffisance des pouvoirs de mes agens, la mission des citoyens Larose et Rouanez demeura, comme les précédentes, sans résultat. Ils se virent donc dans la nécessité de demander leur passeport pour revenir dans la Répu-

blique, où ils sont arrivés le 4 de ce mois.

» Leur conduite a répondu à mon attente. Elle méritera aussi, je n'en doute pas, l'approbation nationale. Le compte qu'ils m'en ont rendu sera annexé aux pièces officielles que j'ai annoncées.

» Je viens d'exposer les faits : je les livre au tribunal de l'opinion. Haïti sera à même de juger si son premier magistrat a justifié la confiance qu'elle a placée en lui, et le Monde, de quel côté fut la bonne foi. Je me bornerai à déclarer que les Haïtiens ne dévieront jamais de leur glorieuse résolution. Ils attendront avec fermeté l'issue des événemens ; et, si jamais ils se trouvaient dans l'obligation de repousser encore une juste agression, l'univers sera de nouveau témoin de leur enthousiasme

et de leur énergie à défendre l'indépendance nationale.

» Palais national du Port-au-Prince, le 18 octobre 1824, an 21 de l'indépendance d'Haïti.

« BOYER.

« Par le président:

« *Le secrétaire-général*,

« B. INGINAC. »

Les négociations étaient donc entièrement rompues, lorsque, en août 1825, une dépêche télégraphique, datée de Brest, annonça que la France avait reconnu l'indépendance de Saint-Domingue, et que les autorités d'Haïti avaient reçu avec respect et reconnaissance l'ordonnance de S. M. Charles X, par laquelle le Roi renonçait à ses droits sur Haïti, moyennant une indemnité de cent cinquante millions, qui devaient

être répartis entre tous les colons dépossédés. Cet événement est si récent que, nous en sommes persuadés, les lecteurs nous sauront gré de rapporter, avec quelques détails, les circonstances de cette alliance entre la France et son ancienne colonie, devenue une des puissances les plus considérables du Nouveau-Monde. C'est dans la gazette officielle d'Haïti que nous puiserons ces détails. Voici ce qu'elle contient :

Dimanche 3 juillet, à dix heures du matin, la vigie signala une frégate et deux bâtimens. On était loin de penser que c'étaient des bâtimens de S.M. Très-Chrétienne. A deux heures de l'après-midi ils mouillèrent en grande rade, et l'on reconnut alors que c'était une frégate, un brick et une goëlette, sous pavillon français, la frégate ayant au mât de misaine le pavillon haïtien. Le colonel Boisblanc, chef des mouvemens du

port, se rendait à bord, lorsqu'il rencontra un canot de la frégate, ayant pavillon parlementaire, dans lequel était un officier porteur de dépêches pour le gouvernement. Le colonel Boisblanc prit les paquets, et le canot retourna à bord de la frégate. Son Exc. le président d'Haïti, ayant reçu ces paquets, fit appeler le général de brigade B. Inginac, secrétaire-général, et lui donna ordre de répondre à la lettre que lui avait adressée M. le baron de Mackau, capitaine de vaisseau, commandant la frégate la *Circé*, pour lui annoncer qu'il était chargé, par S. M. Très-Chrétienne, d'une mission tonte pacifique auprès du gouvernement d'Haïti, de laquelle il espérait qu'il résulterait les plus grands avantages au pays. Le secrétaire-général envoya, le soir même, un de ses aides-de-camp à bord de la frégate, apporter la réponse à M. de

*

Mackau. Il lui annonçait, dans sa lettre, qu'il serait reçu avec les égards dus au monarque qui l'avait envoyé. Aussisôt des ordres furent donnés pour la réception de M. le baron de Mackau et de sa suite. Le lendemain, 4 du courant, vers les sept heures du matin, le noble envoyé de S. M. Très-Chrétienne descendit à terre et se rendit en voiture à l'hôtel du secrétaire-général, où, après une conférence particulière avec lui, qui dura plus de deux heures, M. de Mackau se retira dans les appartemens qui lui avaient été destinés. Dès que le secrétaire-général eut eu rendu compte à Son Exc. de son entrevue avec M. le baron, le président nomma trois commissaires (le colonel Frémont, aide-de-camp de Son Exc., le sénateur Rouanez et le secrétaire-général), afin de prendre connaissance de la mission de M. de Mackau, et de traiter avec

lui pour le grand objet de la reconnaissance de l'indépendance d'Haïti. Messieurs les commissaires et M. l'envoyé eurent une conférence le 4 au soir, laquelle dura plusieurs heures ; et le 5, à midi, ils en eurent une nouvelle, qui fut prolongée jusqu'à quatre heures de l'après-midi. Dans ces deux conférences, les intérêts des deux gouvernemens furent défendus de part et d'autre avec dévouement et patriotisme. Le soir du même jour, Son Exc. le président d'Haïti eut une première entrevue avec M. le baron de Mackau. Le 7, à midi, Son Exc. convoqua, au Palais-National, le secrétaire d'État, le grand-juge, le secrétaire-général, les généraux et les sénateurs présens dans la capitale, le trésorier-général, le doyen du tribunal de cassation et divers officiers civils et militaires, afin d'avoir leur opinion sur les propositions offertes. Le même

soir, il eut une nouvelle conférence avec M. de Mackau. Le 8 au matin, S. Exc. le président d'Haïti annonça, par une lettre, à M. le baron, que le gouvernement de la république acceptait, d'après les explications qu'il avait données, l'ordonnance qui reconnaît, sous certaines conditions, l'indépendance pleine et entière du gouvernement d'Haïti. Aussitôt le brick le *Rusé*, commandé par le capitaine de frégate M. Luneau, fut expédié au devant de la flotte qui se trouvait dans nos eaux, sous les ordres des contre-amiraux Jurieu de la Gravière et Grivel, pour leur annoncer la conclusion de la négociation; et, le soir de la même journée, la goëlette de S. M. Très-Chrétienne la *Béarnaise*, commandée par le lieutenant de vaisseau H. Derville, fut expédiée pour la France, afin d'en apporter la nouvelle.

Dès-lors, la cérémonie de l'entérine-

ment et acceptation de l'ordonnance au Sénat, fût arrêtée pour le 11.

Le 11, à l'heure indiquée, M. de Mackau, MM. les amiraux et officiers de l'escadre devant le port, s'étant rendus à terre dans l'ordre arrêté par le supplément au programme, et ayant reçu les complimens du général Thomas et des généraux qui l'accompagnaient, le cortége est parti du quai pour se rendre au Sénat, où, étant entré, M. le baron de Mackau prit la parole, et prononça le discours suivant:

« Messieurs du Sénat,

» Le roi m'a ordonné de venir vers vous et de vous offrir en son nom le pacte le plus généreux dont l'époque actuelle offre l'exemple. Vous y trouverez, messieurs, qu'en ces grandes circonstances, la royale pensée de S. M. ne s'est pas moins portée sur l'état pré-

caire des Haïtiens que sur les intérêts de ses propres sujets.

» Sans doute, Messieurs, les hautes vertus de votre digne président, et l'intérêt d'un prince qui est tout-à-la-fois l'orgueil et de son père et de la France, ont exercé une grande influence sur la détermination de S. M.; mais il suffisait qu'il y eût du bien à faire et une réunion d'hommes pour que le cœur de Charles X fût vivement intéressé.

» Dieu bénira, messieurs, cette sincère et grande réconciliation, et permettra qu'elle serve d'exemple à d'autres États déchirés encore par des maux dont l'humanité gémit.

» Aussi nous est-il permis d'espérer que, dans le Nouveau-Monde comme dans l'Ancien, nous trouverons tous les cœurs ouverts à cet amour qui nous fut légué par nos pères, dont hériterera notre postérité la plus éloignée, pour

cette auguste Maison de France, qui, après avoir fait le bonheur de notre pays, a voulu fonder celui de ce nouvel État. »

Et il déposa l'ordonnance sur la table du président du Sénat.

Le président du Sénat se leva et répondit au discours de M. le baron par celui qui suit :

« MONSIEUR LE BARON,

» Nous recevons avec vénération l'ordonnance de S. M. T. C., par laquelle la recognition de l'indépendance d'Haïti est formellement déclarée, et dont vous avez été chargé de nous présenter l'acte solennel.

» Il appartenait à un descendant de la noble et antique race des Bourbons de mettre le sceau au grand œuvre de notre régénération : après de si funestes et de si cruelles calamités, Charles X, justement roi très-chrétien, vient enfin

de reconnaître le droit acquis par le peuple Haïtien, et appelle cette jeune nation à prendre rang parmi les peuples anciens.

» Rendons grâce à l'Éternel.

» Gloire à l'auguste monarque qui, dédaignant des lauriers qui seraient souillés de sang, a préféré ceindre son front majestueux de l'olivier de la paix !

» Réunissons nos vœux pour bénir son bien-aimé fils, dont la renommée, en publiant les vertus, a fait retentir sa voix jusqu'à nous.

» Félicitons M. le baron de Mackau d'avoir si dignement rempli son honorable mission : le nom de son souverain, celui du Dauphin de France et le sien, seront inscrits en traits ineffaçables dans les fastes d'Haïti. »

Après ce discours, un des secrétaires du Sénat a donné lecture, à haute et intelligible voix, de l'ordonnance de

S. M. T. C., en date du 17 avril dernier, qui reconnaît l'indépendance pleine et entière du gouvernement d'Haïti. Ensuite cet acte solennel a été entériné dans les registres du Sénat, et remis à une députation composée des sénateurs Daumec, Pitre et Rouanez, pour être porté au président d'Haïti. Les cris de *vive Charles X! vive le Dauphin de France! vive la France! vive Haïti! vive le président d'Haïti! vive l'indépendance!* retentirent de tous les côtés de la salle; et, après l'entérinement de l'ordonnance, la séance fut fermée, et le cortége se rendit au Palais-National. Etant rendu au pied des escaliers, monsieur l'envoyé de S. M. T. C., MM. les amiraux et la députation du Sénat furent reçus par le contre-amiral Panayoti, officier-général de service au palais, et furent introduits par les aides-de-camp de service dans la salle des gé-

néraux, où se trouvait S. Exc. le président d'Haïti, environné des grands fonctionnaires. Après les salutations réciproques, et lorsque les principaux personnages du cortège eurent pris place sur les fauteuils qui leur étaient destinés, le sénateur Daumec, tenant dans ses mains l'ordonnance du roi très-chrétien, renfermée dans un superbe étui de velours, se leva, improvisa un discours analogue à la circonstance, que nous regrettons de ne pouvoir insérer ici, et déposa sur la table ladite ordonnance. S. Exc., prenant alors la parole, a prononcé le discours suivant :

« En acceptant solennellement l'ordonnance de S. M. Charles X, qui reconnaît d'une manière formelle l'indépendance pleine et entière du gouvernement d'Haïti, qu'il est doux pour mon cœur de voir mettre le sceau à l'émancipation d'un peuple digne, par son cou-

rage et sa détermination, des destinées que la Providence lui réservait; d'un peuple à la tête duquel il m'est si glorieux d'avoir été appelé!

» Si les Haïtiens, par leur constance et leur loyauté, ont mérité l'estime des hommes impartiaux de toutes les nations, il est juste de rendre ici un hommage éclatant à la gloire immortelle que, par cet acte mémorable, le monarque de la France vient d'ajouter à l'éclat de son règne. Puisse la vie de ce souverain être longue et heureuse pour le bonheur de l'humanité!

»Depuis vingt-deux ans, nous renouvelons chaque année le serment de vivre indépendans ou de mourir: désormais, nous y ajouterons un vœu cher à notre cœur, et qui, j'espère, sera entendu du Ciel: que la confiance et une franchise réciproque cimentent à jamais l'accord

qui vient de se former entre les Français et les Haïtiens ! »

M. de Mackau se leva et s'adressa à S. Exc. le président d'Haïti, dans les termes suivans :

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

» Le roi a su qu'il existait sur une terre éloignée, autrefois dépendante de ses États, un chef illustre qui ne se servit jamais de son influence et de son autorité que pour soulager le malheur, désarmer la guerre de rigueurs inutiles, et couvrir les Français surtout de sa protection.

» Le roi m'a dit : allez vers cet homme célèbre ; offrez-lui la paix, et pour son pays, la prospérité et le bonheur. J'ai obéi ; j'ai rencontré le chef que m'avait signalé mon roi, et Haïti a pris son rang parmi les nations indépendantes. »

Le président d'Haïti prenant la parole, s'est exprimé en ces termes :

« Monsieur le Baron,

» Mon âme est émue à l'expression des sentimens que vous venez de manifester. Il m'est glorieux et satisfaisant tout-à-la-fois d'entendre ce que vous m'annoncez dans cette grave solennité de la part de S. M. le roi de France. Tout ce que j'ai fait n'a été que le résultat de principes fixés qui ne varieront jamais.

» J'éprouve une véritable satisfaction de pouvoir, dans cette circonstance, vous témoigner combien je me félicite d'avoir été à portée d'apprécier les qualités honorables qui vous distinguent. »

Après que le président eut fini de parler, il donna l'ordre au secrétaire-général de faire la lecture de l'ordonnance de S. M. T. C., et ensuite de la décharge donnée à M. de Mackau de la

remise de l'ordonnance dont il était porteur. Cette décharge ayant été agréée, le signal convenu fut fait, et aussitôt les bâtimens composant l'escadre française devant le port ont salué le pavillon d'Haïti comme celui d'une nation indépendante. Aussitôt le fort Alexandre, tous les forts de la ligne et les gardes-côtes sur rade ont salué le pavillon royal de France.

Les cris d'allégresse de *vive S. M. T. C.! vive la Famille royale de France! vive le président d'Haïti! vive l'indépendance! vive la France! vive Haïti!* se firent simultanément entendre.

Le cortége se rendit à l'église paroissiale pour y entendre le *Te Deum*.

Ainsi fut entièrement consommé le grand acte de la régénération du peuple haïtien. Puisse-t-il goûter longtemps, sous le gouvernement du sage

magistrat, du général habile et du citoyen éclairé qu'il a choisi pour chef, les douceurs de la liberté pour laquelle il a si long-temps combattu, et qu'il a acquise au prix de si grands et si honorables sacrifices ! Tel est le vœu d'un homme, qui, méprisant un préjugé ridicule et barbare, ne vit jamais dans les habitans d'Haïti, que des frères et de vertueux citoyens.

FIN.

TABLE DES PÉRIODES.

Pages.

INTRODUCTION..... 1

PREMIÈRE PÉRIODE,

Depuis le 4 décembre 1492 jusqu'à la fin du 16e siècle.

Découverte de l'île d'Haïti (Saint-Domingue.) — Conquête de cette île.— Cruauté des Espagnols. — Situation de la colonie à la fin du XVIe siècle. 1

DEUXIÈME PÉRIODE,

Depuis le commencement du 17e siècle jusqu'au commencement du 18e.

Etablissement des Français à Saint-Domingue. — Les Espagnols cèdent aux nouveaux colons la partie occidentale de l'île..... 23

TROISIÈME PÉRIODE,

Depuis le commencement du 18^e^ *siècle jusqu'en* 1789.

Pages

Création et ruine d'une compagnie destinée à augmenter le nombre des colons. — Mœurs et gouvernement. —Effet que produisirent dans la colonie les premiers événemens de la révolution française..... 43

QUATRIÈME PÉRIODE,

Depuis 1790 *jusqu'en* 1793.

Révolte de Jacques Ogé. — Arrivée en France des membres de l'assemblée générale. — Décret qui déclare les gens de Couleur et les Blancs égaux en droit. — La guerre civile éclate avec fureur. — Massacre des Blancs..... 63

CINQUIEME PÉRIODE,

Depuis 1793 *jusqu'en* 1798.

Le Gouvernement français déclare la

Pages.

guerre à l'Angleterre et à la Hollande. — La guerre continue à Saint-Domingue.—Abolition de l'esclavage. — Les Anglais s'emparent d'une partie de la colonie. — Toussaint Louverture. — Les Anglais abandonnent Saint-Domingue 85

SIXIÈME PÉRIODE,

Depuis 1798 *jusqu'en* 1803.

Toussaint Louverture proclame l'indépendance de Saint-Domingue. — Paix entre la France et l'Angleterre. — Expédition du général Leclerc.— Arrestation et mort de Toussaint.... 119

SEPTIÈME PÉRIODE,

Depuis 1803 *jusqu'en* 1804.

La guerre recommence avec fureur. — Mort du général Leclerc. — L'Angleterre déclare la guerre à la France. — Evacuation de l'île par les Fran-

Pages.
çais. — Dessalines est nommé gouverneur..... 183

HUITIÈME PÉRIODE,

Depuis 1804 *jusqu'en* 1807.

Massacre des Français. — Campagnes de Dessalines. — Dessalines, empereur. — Sa mort. — Le gouvernement est partagé entre deux chefs, Christophe et Pétion..... 205

NEUVIÈME PÉRIODE,

Depuis 1807 *jusqu'à la fin de* 1820.

Christophe proclame une nouvelle constitution. — La guerre recommence entre Christophe et Pétion. — Christophe se fait couronner roi — Situation de l'île lors de l'avénement de Louis XVIII au trône de France.... 237

DIXIÈME PÉRIODE,

Depuis 1821 *jusqu'en* 1825.

Les négociations sont entamées entre le Gouvernement français et le Prési-

66-18
July 65
Wa...

Pages.

dent de la République d'Haïti. — Rupture. — S. M. CHARLES X reconnaît l'indépendance de la République d'Haïti..... 251.

FIN DE LA TABLE.

E825
R112r

En vente chez le même Libraire :

JEANNE-LA FOLLE, Reine d'Espagne, roman historique, par M. Simonnin. 3 vol. in-12, ornés de 3 jolies vignettes..... 7 f. 50 c.

MA ROBE DE CHAMBRE, ou mes tablettes du soir ; 2 vol. in-12, fig..... 6 fr. «

L'ART DE GAGNER SA VIE, d'augmenter ses revenus et de parvenir à la fortune ; par Mossé. Troisième édition, 1 v. in-8o, imprimé par Frmin Didot..... 5 fr. «

L'ART DE VIVRE HÉUREUX ; par M. l'Abbé Lang. 1 gros vol. in-18..... 2 fr. 50 c.

Sous presse,

pour paraître incessamment.

Résumé de l'histoire des Rois de France, par *Raban.*